



HAL
open science

**Développement d'outils pour une gestion durable des
poissons migrateurs . Application à une espèce
distribuée à l'échelle du bassin versant : la grande alose
Alosa alosa**

Marie-Jo Menozzi, Carole Barthelemy

► **To cite this version:**

Marie-Jo Menozzi, Carole Barthelemy. Développement d'outils pour une gestion durable des poissons migrateurs . Application à une espèce distribuée à l'échelle du bassin versant : la grande alose Alosa alosa. [Rapport de recherche] LPED Aix Marseille Université; Ecosema - Cemagref. 2010. hal-03483174

HAL Id: hal-03483174

<https://hal.science/hal-03483174v1>

Submitted on 16 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

 <p>LABORATOIRE POPULATION ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT <small>UMR 151 IRD - UNIVERSITE DE PROVENCE</small></p> <p>Marie-Jo Menozzi Ethnosociologue</p>	<p>LPED, Université de Provence, Case 10 3 Place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 3 Fax : + 33 (0)4 91 08 30 36 www.lped.org</p>
---	---



Développement d'outils pour une gestion durable des poissons migrateurs

-

Application à une espèce distribuée à l'échelle du bassin versant : la grande alose *Alosa alosa*

Marie-Jo MENOZZI
Carole BARTHELEMY

Rapport final
Printemps 2010

Table des matières

I. Le moratoire et son contexte.....	6
A. Le moratoire du point de vue des pêcheurs.....	6
i. Quand le moratoire arrive.....	14
ii. Les explications données à la crise.....	15
B. Le Cogepomi, organisme de décision du moratoire.....	18
i. Le Cogepomi, organisme de gestion de la pêche ou des poissons migrateurs ?.....	18
a) Le mode de fonctionnement du Cogepomi.....	18
b) Le fonctionnement du Cogepomi.....	22
c) Un intérêt multiple.....	24
d) Gestion de la pêche ou gestion des poissons migrateurs ?	26
ii. Le moratoire, résultat d'un processus de concertation ?	30
a) Du constat de la chute au moratoire.....	30
b) La controverse sur les lanceurs d'alerte.....	33
c) Une utilisation récente des connaissances.....	34
II. Des connaissances pour la gestion.....	36
A. Les connaissances utilisées au Cogepomi.....	37
i. Les modalités historiques de production des connaissances du Cemagref	37
ii. Les autres sources de connaissances mobilisées et la production d'indicateurs.....	42
iii. Le constat de la chute.....	46
B. Quand les causes sont discutées.....	46
i. La nature des savoir mobilisés.....	47
a) échanges autour du moratoire.....	51
ii. La connaissance replacée dans sa dimension sociale.....	53
a) Une histoire longue.....	53
b) Une science questionnée sur son objectivité.....	57
c) Les objectifs sociaux de la connaissance.....	58
C. Comment co-gérer par les connaissances ?.....	60
i. Des connaissances déjà en partage	61
a) Un historique ancien de production de données entre pêcheurs et scientifiques.....	61
b) La construction des savoir au sein des groupes.....	64
c) Le tableau de bord, ou quand le partage ne se fait pas.....	64
ii. Les conditions de la co-construction.....	68

Introduction

La science écologique est parfois amenée à éprouver le besoin de faire appel aux sciences sociales afin de résoudre des problèmes à l'interface de la connaissance et de la gestion. C'était le cas de l'équipe du laboratoire « écosystèmes estuariens et poissons migrateurs amphihalins » (ECOSEMA) du Cemagref de Bordeaux. Spécialiste des poissons migrateurs depuis les années 80, et plus particulièrement de l'alose, leur démarche de production de connaissances s'est d'abord portée sur la pêche, puis plus largement sur les dynamiques de population. Courant 2002, elle a élaboré un tableau de bord de gestion de l'alose (*Alosa alosa*), qui a été proposé au Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Gironde (Cogepomi). Ce tableau n'a pas été utilisé par les acteurs sociaux présents dans ce comité. Les biologistes ont alors décidé de faire appel aux sciences sociales afin de comprendre la raison de ce désintérêt, à partir de la prise en compte des facteurs sociaux impliqués dans la gestion des poissons.

L'objet de la demande initiale du Cemagref portait sur une réflexion sociologique à propos de la non utilisation de ce tableau de bord mis en place pour dialoguer avec les différents acteurs du Cogepomi. Le moratoire sur la grande alose décidé entre temps, en 2008, a quelque peu déplacé ce questionnement initial du fait que les relations entre les acteurs et notamment entre les pêcheurs professionnels et les scientifiques se sont tendues.

Si la mise au point d'un tableau de bord reste toujours à l'ordre du jour, mais reporté à une date ultérieure, un nouvel objectif assigné à l'enquête sociologique est, toujours à partir de l'étude du fonctionnement social du Cogepomi, de comprendre la crise « grande alose » et les interactions entre les acteurs, ceci afin de proposer des pistes pour une « sortie de crise », un *modus vivendi* à inventer qui pourrait représenter une gestion durable de la ressource piscicole. Ce rapport s'inscrit dans une optique de démarche-action, visant à éclairer les ressorts de la démarche de concertation. L'approche sociologique peut en effet s'avérer pertinente dans ce type de situation, du fait que les outils qu'elle utilise pour le diagnostic, le recueil de discours des différents acteurs, la confrontation de ces discours, la restitution aux acteurs et la discussion avec eux de l'état des lieux et des jeux d'acteurs produits, peut permettre de renouveler le cadre au sein duquel sont effectués les négociations, notamment en mettant à jour les « noeuds » existants dans la compréhension que les acteurs ont les uns des autres.

Pour aboutir à des préconisations, la recherche sociologique nécessite de nombreux détours. Le premier dont rend compte ce rapport est celui de la prise de connaissance du terrain et de l'objet de recherche, la gestion durable des poissons migrateurs dans le bassin Garonne-Dordogne.

Dans une première partie, nous allons restituer les conséquences de l'application du moratoire sur les pêcheurs. Comment cette décision est-elle vécue au sein du monde de la pêche, quelle lecture les pêcheurs en donnent-ils ? À travers cette crise, les pêcheurs questionnent les responsabilités de tous les acteurs, usagers du fleuve, sur la diminution des aloses. Nous verrons que les questions soulevées par cette décision sont envisagées par les pêcheurs dans une perspective systémique, en questionnant les interrelations entre différents facteurs. La décision du moratoire a été prise au sein de l'instance qu'est le Cogepomi. Nous tâcherons de restituer le parcours qui a conduit à cette prise de décision, une fois présentée les modalités de fonctionnement et les participants de cette instance. Nous verrons dans quelle mesure la pêche est un enjeu spécifique, envisagée sous ses différentes identités : activité de prédation, usage patrimonial du milieu, acteur de la préservation du milieu du fait de la nécessité d'un milieu de qualité pour pratiquer cette activité. Nous verrons aussi que les thèmes traités au Cogepomi tendent à se diversifier au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux acteurs dans la discussion. La décision de moratoire, suite au constat de la raréfaction de l'alose, illustré par la production de données sur l'état des stocks semble avoir créé une rupture avec les modes de gestion jusque là pratiquée. Le moratoire est présenté par certains acteurs comme étant l'une des premières décisions de gestion décidée en Cogepomi qui soit prise à l'éclairage de données de type scientifico-technique. Cette hypothèse va guider les investigations de la seconde partie, qui portent sur les connaissances produites et utilisées au Cogepomi. Une partie de ces connaissances provient notamment du Cemagref, acteur de la connaissance représenté au Cogepomi. Afin de comprendre la situation actuelle, et une situation de crise qui se diffracte dans différentes directions, un historique de la production de connaissances scientifiques par le Cemagref paraît nécessaire. En effet, par delà la crise de l'alose, a aussi émergé une autre crise, portant sur la relation entre scientifiques et pêcheurs. En effet, suite à la décision de moratoire, les pêcheurs ont refusé de continuer à communiquer leurs données de pêche aux scientifiques, dont ils ont besoin pour établir leurs statistiques. Enfin, une troisième a par la suite émergé entre les pêcheurs et les administrations, au regard des modalités de subvention apportées aux pêcheurs privés de pêche (mais que nous ne traiterons pas ici). Dans le cadre d'une réflexion portant sur la gestion des espèces, et plus particulièrement sur la gestion de l'alose, une analyse des connaissances mobilisées sera effectuée : par qui sont produites ces connaissances, de quel type de connaissances s'agit-il et dans quelle mesure sont-elles mobilisées pour décider de mesures de gestion ? Quel partage des connaissances est réalisé pour gérer cette espèce ? Au questionnement sociologique sera superposé un questionnement opérationnel en terme de gestion. Dans quelle mesure un partage des différents types de connaissances existantes peut-il constituer un outil de gestion efficace ? Quelles sont les conditions nécessaires pour un tel partage ? Cela nécessite aussi de s'interroger sur les instances de

concertation existantes pour gérer les poissons. Ces instances, et notamment le Cogepomi, sont-elles de lieux de production et de partage des connaissances?

Étant donné la problématique traitée, qui questionne les relations entre différents acteurs sociaux et un milieu « naturel », la mobilisation de la notion d'anthroposystème nous paraît judicieuse. C. Lévêque (2003), en donne la définition suivante : « le concept *d'anthroposystème* se définit comme un *système interactif* entre deux ensembles constitués par un (ou des) *sociosystème(s)* et un (ou des) *écosystème(s)* naturel (s) et /ou *artificialisés* s'inscrivant dans un espace géographique donné et évoluant avec le temps (Lévêque, 2006, p 121). Il permet d'appréhender les dynamiques naturelles et les activités anthropiques dans leurs interactions. Il considère les éléments humains et les éléments naturels à égalité. Ces deux ensembles forment un tout et sont indissociables dans leurs relations imbriquées. Cela implique selon C. Lévêque « une coévolution fonctionnelle des sous-systèmes naturels et sociaux au fil du temps » (Lévêque, 2006, p 122)

Il comporte une dimension anthropocentrique dans l'analyse des relations de l'homme à son environnement dans la mesure où celle-ci est effectuée à partir des actions, des représentations et des interprétations produites par l'homme (Armani, 2006), et qui constitue la perspective à partir de laquelle cette étude a été effectuée. Le fleuve apparaît dès lors comme un théâtre de négociations des différents acteurs impliqués (Armani, 2006), que nous allons chercher à décrypter.

Des investigations de terrain ont été réalisées entre le mois de juillet 2008 et l'hiver 2009. Elles ont consisté en une approche qualitative, qui a porté sur le Cogepomi et ses acteurs d'une part, sur le monde de la pêche d'autre part. Nous avons participé à quatre réunions du Cogepomi. Une quinzaine d'entretiens semi-directifs ont été menés avec une partie des participants. Les comptes-rendus des réunions entre 2002 et 2009 ont été analysés (nous n'avons pu récupérer les comptes rendus des réunions antérieures à 2002). Durant le printemps 2009, des investigations de terrain ont été effectuées auprès des pêcheurs de l'hydrosystème. Nous avons accompagné certains d'entre eux lors de sorties de pêche. Les investigations n'ont pu porter directement sur la pêche de l'alose, étant donné le contexte de moratoire. Nous avons pu assister à la pêche à la lamproie et à l'alose feinte, sorties qui ont été propices à des échanges avec les pêcheurs sur les caractéristiques de la pêche de l'alose. Une série d'entretiens semi-directifs a aussi été réalisée auprès d'un échantillon de pêcheurs professionnels et amateurs. Nous avons ensuite complété ces données en réalisant deux entretiens complémentaires auprès de scientifiques travaillant sur les poissons migrateurs.

I. Le moratoire et son contexte

La décision de moratoire sur la pêche de l'alose ébranle le Cogepomi de Gironde-Garonne-Dordogne le 18 décembre 2007 et la communauté de pêcheurs. Le comité décide ce jour-là d'interdire la pêche de la grande alose dans le bassin de la Gironde pour une durée de cinq ans, renouvelable tous les ans en fonction de l'état du stock. Nous allons évoquer dans cette première partie les conséquences que le moratoire a engendré chez les pêcheurs du système estuarien de la Gironde. Après avoir passé en revue la manière dont ces usagers s'adaptent à l'interdiction de pêche et énumèrent les causes inhérentes selon eux à la disparition de l'alose, nous observerons ensuite la dynamique qui a conduit à cette prise de décision au sein de l'instance de gestion des poissons migrateurs, le Cogepomi.

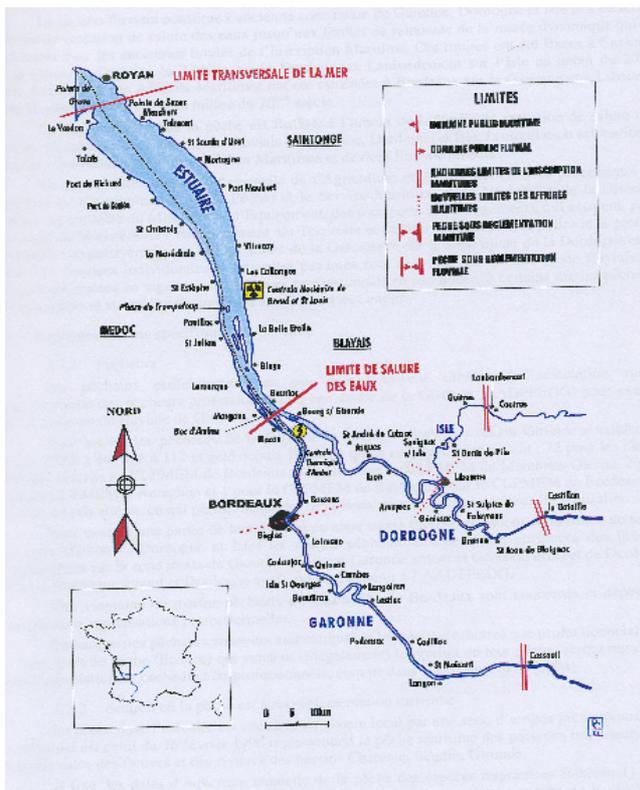
A. Le moratoire du point de vue des pêcheurs

Avec la lamproie, l'anguille, les mullets, le maigre, l'alose feinte, la grande alose fait partie des espèces migratrices recherchées par les pêcheurs amateurs et professionnels dans les fleuves de la Gironde, de la Garonne, de la Dordogne et certains de leurs affluents. C'est un poissons migrateur vivant alternativement en eau douce et en eau salée. Elle remonte dans les estuaires et les fleuves à partir du mois de mars et jusqu'à vers la fin du mois de juin pour aller se reproduire dans les frayères situées en amont, sur des substrats grossiers de cailloux (fiche Natura 2000 sur l'alose). Deux espèces d'aloses fréquentent l'hydrosystème, l'alose vraie, ou grande alose (*Alosa alosa*) et l'alose feinte (*Alosa fallax*). La grande alose est beaucoup plus valorisée que l'alose feinte, réputée comporter beaucoup d'arêtes. Cependant, les oeufs de cette dernière sont demandés sur les marchés.

L'alose annonce le printemps, qui marque le début de la période de la pêche, jusqu'au mois de juin. Elle est recherchée par les marins pêcheurs professionnels de l'estuaire de la Gironde, les pêcheurs professionnels fluviaux de la Garonne et de la Dordogne, les pêcheurs amateurs aux filets dérivants et aux engins et enfin, les pêcheurs aux lignes, en amont des fleuves. En 2008, 80 entreprises de professionnels fluviaux sont dénombrées, disséminées entre le bec d'Ambès et Casseuil sur la Garonne et du bac d'Ambès à Castillon la Bataille sur la Dordogne. 70 marins pêcheurs pratiquent dans l'estuaire. À ces pêcheurs professionnels, il faut ajouter 153 licences d'amateurs au filet

dérivant. Cette espèce non sédentaire, toujours en mouvement pour remonter la rivière, n'était pas réputée pouvoir être pêchée à partir de la technique de la pêche à la ligne. Mais une pêcherie aux lignes s'est développée au niveau du barrage de Golfech, dans le canal de fuite de la centrale nucléaire. Elle y était l'objet d'une pêche au lancer, pêche au tendu ou bien d'une pratique de pêche à la mouche.

Ces différentes espèces de poissons migrateurs peuvent être pêchées dans les trois fleuves et leurs affluents, mais l'alose est plutôt recherchée dans la Garonne et la lamproie dans la Dordogne. Historiquement, on pêchait essentiellement l'alose dans la Garonne, et la pêche de la lamproie était très peu connue dans ce fleuve. A contrario, la lamproie n'était guère recherchée en Garonne. Ces distinctions sont imputées au fait que l'alose prend plus volontiers le « courant Garonne » quand elle arrive à l'amont de la Gironde. Ces deux espèces ne sont ciblées que depuis quelques décennies dans la Gironde.



Cartographie du système fluvio-estuarien (source Castelnaud G., Cauvin G., 2002)

Les marques de la pêche ne sont pas toujours visibles du premier coup d'oeil à l'observateur peu averti. Le plus frappant dans le paysage est le fait des cabanes posées sur leurs pilotis au bord du fleuve. Début mars, la saison de pêche se profile à l'horizon, on commence à voir de grands filets montés sur des armatures rondes, dénommées « ronds » en Garonne, et tendus au bout d'une longue perche. En Gironde, les filets ont une forme carrée et reçoivent l'appellation de carrelet. Si l'on est là au moment propice, à la bonne heure de la marée et dans le bon coin, on peut avoir la chance d'observer des pêcheurs amateurs en train de manipuler leur engin. Quelques bateaux passent sur la Dordogne, certains traînant un filet derrière eux, en quête de lamproies ou de mullets. Une passerelle métallique rouillée, souvent fermée par une barrière cadénassée mène aux pontons des pêcheurs. Certains y laissent leur matériel, filet, barrique etc. En saison de pêche et quand ils ne travaillent pas, leurs embarcations y sont amarrées. Un oeil plus attentif et connaisseur distinguerait les nasses et bourgnes attachées dans l'eau à des piquets, et où viennent se faire piéger les lamproies. Le long de la Dordogne et de la Garonne s'étalent de petits ports de pêche, parfois réduits à un ou deux pontons. Dans l'estuaire de la Gironde, on découvre ces ports au détour des canaux qui se jettent dans l'estuaire. En hiver, en saison de pêche des civelles, des bateaux munis de deux filets de part et d'autres de l'embarcation y sont amarrés. Cette activité de pêche apparaît relativement discrètement dans le paysage, entre un ponton pour bateaux de plaisance, une autoroute, une zone d'activité. Autre indice de la pratique de la pêche, les panneaux qu'on peut voir au bord de la route ou devant l'habitation d'un pêcheur : lamproies, aloses et anguilles à vendre. En 2008, certains ont rayé « aloses » de leur panneau, du fait de l'interdiction de vente.

Les pêcheurs professionnels d'alose sont majoritairement concentré en aval de la Garonne et de la Dordogne. La pêche de l'alose, qui est aussi pratiquée dans l'estuaire de la Gironde depuis quelques décennies, y est cependant beaucoup moins développée que dans les parties amont. Un pêcheur, le plus en amont sur la Garonne, est à Couthure sur Garonne, une pêcherie importante existe entre Libourne et Castillon la Bataille sur la Dordogne et entre le bec d'Ambès et Langon sur la Garonne. La majorité des pêcheurs rencontrés pratique cette activité de manière artisanale, le plus souvent au sein de la sphère familiale. Les épouses sont amenée à collaborer, pour la commercialisation, la préparation et la cuisine des poissons. Elles peuvent aussi fournir une aide précieuse pour la ramendage des filets. La participation familiale est estimée en 1999 à 50 % (Castelnaud & Cauvin, 2002).

Le revenu tiré de la pêche par les 115 professionnels qui ciblent l'alose est estimé à 1,2 millions d'euros HT en moyenne et représente entre 10 à 15% de leurs revenus de pêche. Dans les années 90, l'exploitation de l'alose est de l'ordre de 350 000 à 4000 000 aloses, toutes pêches confondues (Cemagref, 2008). en 1999, la production d'alose est estimée à 87,2 tonnes par les 46 marins pêcheurs dans l'estuaire et à 125 tonnes par les 79 pêcheurs fluviaux, chiffres qui tendent à illustrer l'importance plus faible de l'alose dans l'estuaire que dans les fleuves Garonne et Dordogne (Castelnaud & Cauvin, 2002).



Ponton de pêche sur la Dordogne

Il est courant d'entendre présenter l'activité de pêche au filet comme un usage archaïque, ayant existé de « tout temps ». Ces propos doivent *a minima* être nuancés du fait des améliorations techniques apportées aux engins de pêche depuis les années 50. La pêche de l'alose (mais aussi de l'alose feinte, de la lamproie et du mulot) s'effectue avec un filet dérivant appelé tramail, qui est constitué de trois nappes de mailles, une technique pratiquée depuis longtemps sur les bords de la Garonne et de la Dordogne. À partir des années quarante, le filet en fibre végétale est remplacé par le filet en nylon, d'abord en fil multifilament et non transparent, puis à partir de 1974, en fil transparent et monofilament le « crin ». Ces évolutions techniques ont eu des impacts sur l'efficacité de la pêche, en permettant d'attraper plus de poissons par coup de filet. Avec les premières générations de filets en nylon, la pêche continuait de s'exercer la nuit, mais de manière plus efficace. Les filets en crin ont par la suite permis la pêche de jour, constituant un grand avantage pour la pêche. En effet, l'alose, selon les observations des pêcheurs, se déplace préférentiellement le jour, et est plus facile à pêcher à ce moment-là. La motorisation des bateaux a aussi augmenté la mobilité des pêcheurs, qui constitue un changement essentiel. Ils ne pêchent plus seulement devant chez eux, mais sont amenés à se déplacer là où le poisson est présent. Beaucoup de pêcheurs fluviaux possèdent plusieurs bateaux, l'un amarré dans la Garonne, l'autre dans la

Dordogne, afin de pouvoir aller d'un fleuve à l'autre facilement. En 1999, sur les 33 pêcheurs recensés en Garonne, 26 possèdent trois licences, une pour la Garonne, une pour la Dordogne et une pour l'Isle.

« Beaucoup de pêcheurs sont venus à ce métier par la pêche aux civelles », m'explique Ernest. Effectivement, à partir de la fin des années 70, l'augmentation du prix d'achat de la civelle a augmenté, rendant sa pêche très rentable. Cela a attiré certains habitants vers l'activité de pêche. Une partie d'entre eux pratique la multi-activité, la pêche de civelles pendant la saison de remontée des alevins de novembre à mars-avril, et un autre métier, comme le travail dans les vignobles voisins. Ces pêcheurs ne sont pas considérés comme étant des « vrais pêcheurs » par ceux qui sont issus du milieu de la pêche et qui ont eu un père ou un grand-père pêcheur, ou bien par ceux qui disent pratiquer ce métier « par passion », du fait que leur seul intérêt pour la pêche serait monétaire. En 1999, la pluriactivité concerne 40 % des pêcheurs (Castelnaud & Cauvin, 2002).

Certains pêcheurs, parmi les plus anciens, pratiquent « à l'ancienne », en pêchant devant chez eux, sans aller suivre le poisson là où il est censé être. Mais beaucoup de pêcheurs possèdent une licence pour pêcher dans la Garonne et la Dordogne et pêchent alternativement dans un fleuve ou dans l'autre, en fonction des espèces recherchées, des conditions météorologiques, de la remontée des poissons. La plupart pratiquent alternativement plusieurs pêches au cours de l'année : pêche à la civelle durant l'hiver, pêche à la lamproie durant l'hiver et le printemps, pêche de l'alose et éventuellement de l'alose feinte au printemps, pêche de la crevette blanche. Une partie d'entre eux pêche aussi les anguilles aux nasses.

Sur l'eau, le monde de la pêche est exclusivement masculin. L'activité se répartit en une multitude de petits ports et de pontons de débarquement sur les fleuves. Les aloses sont conservées dans de la glace, tandis que les lamproies sont mises dans des viviers et sont vendues vivantes. Les pêcheurs qui commercialisent l'alose ont dû se mettre en règle vis-à-vis des normes européennes sanitaires, et ont investi dans des chambres froides pour conserver le poisson. Beaucoup de pêcheurs commercialisent eux-même leur production, dans leur réseau de clientèle constituée. Certains font les marchés, d'autres revendent à des mareyeurs. Dans l'étude socio-économique qu'ils ont menée en 1999, G. Castelnaud & G. Cauvin montrent que 90 % des pêcheurs vendent leur pêche à des particuliers, 40 % à des poissonniers, 20% à des restaurateurs et qu'ils passent presque tous par des mareyeurs. Plus de la moitié des pêcheurs exploite d'autres circuits commerciaux, en passant par un autre pêcheur, une conserverie ou un traiteur. Ils signalent le cas particulier de l'alose, qui est aussi

revendue à des grandes et moyennes surfaces commerciales. Le commerce de l'alose est pour une grande partie local, mais aux dires des pêcheurs, une partie est néanmoins exportée vers le Portugal.

Aux pêcheurs professionnels s'ajoutent les 153 pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, avec qui ils partagent la rivière. Ils sont disséminés entre la Garonne, la Dordogne et l'Isle. Nous ne possédons pas d'informations sur les caractéristiques de ces usagers. On tendrait à penser que ce sont essentiellement des hommes, retraités pour la majorité. Le nombre de licences est limité à 153, mais la demande est beaucoup plus importante, et il existe des listes d'attente afin de pouvoir obtenir une licence de pêche aux filets dérivants. Ces amateurs ciblent les mêmes espèces que les pêcheurs professionnels. Observé à partir de la berge, peu de choses les distinguent des pêcheurs professionnels, si ce n'est un filet de moindre taille, 60 mètres de long au lieu des 120 mètres autorisés aux pêcheurs professionnels fluviaux

La distinction entre pêcheurs amateurs et pêcheurs professionnels est relativement récente, et date de 1986. Il existait bien auparavant différentes catégories de pêcheurs, différenciant les amateurs et les professionnels en rivière, mais elles étaient confuses. Jusque là, il n'existait pas de texte interdisant la vente aux pêcheurs amateurs. L'augmentation de la pêche de loisir à partir des années 50 va induire une concurrence avec les pêcheurs professionnels et différents conflits en lien avec l'ambiguïté des différents statuts de pêcheurs vont se déclencher. Les pêcheurs professionnels vont mener plusieurs actions afin de faire entendre leurs demande de réglementation de la pêche de loisir, ce qui sera acquis en 1986, avec la définition d'un véritable statut de pêcheur professionnel fluvial. Bien que la loi entérine la distinction entre les pêcheurs amateurs et les pêcheurs professionnels, cette distinction est beaucoup plus confuse sur l'eau, . La commercialisation de leur production par une partie des pêcheurs amateurs continue à être la règle. Les clients font-ils d'ailleurs la distinction entre les pêcheurs professionnels et les pêcheurs amateurs, quand ils achètent du poisson ?

Même avec un filet de 60 mètres de long, les quantités pêchées par les pêcheurs amateurs excèdent bien souvent les besoins pour la consommation familiale. L'alose ou la lamproie pêchées sont l'objet d'échanges parmi les réseaux de relations des pêcheurs. Albert échange des portions de gibier contre une partie de sa pêche. Gaston pêche et sa femme prépare des conserves qui seront ensuite redistribuées et partagées au sein de la famille. Pierre échange des poissons contre des sorties en mer de pêche au thon. Alors que nous l'accompagnions à une sortie de pêche, un passant le hêla de la berge pour lui commander quatre lamproies. Il nous a ensuite confirmé qu'il commercialise une

partie de sa pêche, ce qui lui permet de rembourser une partie des frais que lui occasionne sa pratique.

Bien que ces pratiques de commercialisation soient dénoncées par les pêcheurs professionnels, la frontière entre ces deux catégories antagonistes paraît parfois bien floue. Rien n'empêche un pêcheur amateur d'écouler sa pêche avec celle d'un pêcheur professionnel de sa famille. Nous avons aussi pu voir sur l'eau des pêcheurs amateurs et professionnels pêcher ensemble dans le même bateau.

De nombreuses voix s'élèvent pour décrire le monde de la pêche comme un monde « individualiste », où il n'existe pas de solidarité. Une telle assertion ne présente pas un grand intérêt pour le sociologue, qui va bien plutôt s'attacher à observer l'organisation sociale inhérente à ce milieu et à rendre compte des solidarités, des conflits, des pratiques, de la culture partagée, des alliances... Le présent travail n'analyse pas la question dans le détail, seuls quelques éléments pertinents au regard de la problématique traitée sont abordés. Les pêcheurs sont présentés comme individualistes dans le sens où ils ne parviennent pas à organiser la commercialisation et la valorisation de leurs produits. En effet, une rude concurrence sur les prix vendus semble régner entre les pêcheurs.



Pêche de la lamproie au filet dérivant dans la Dordogne (avril 2009)

La pêche au filet dérivant est l'une des techniques utilisées pour la lamproie, l'alose feinte, l'alose, le mullet. Le type de filet utilisé est un filet tramail, qui est formé d'une nappe centrale, avec de part et d'autre une nappe à maille plus grande. Sur la corde du haut sont installés des flotteurs, tandis que sur celle du bas sont installés des plombages pour lester le filet. Quand le poisson remonte la rivière, il

butte sur la nappe à petite maille et la pousse à travers les grandes mailles d'une des nappes externes, jusqu'à former une poche de laquelle il restera prisonnier. La taille des mailles varie selon les espèces ciblées, celles de la nappe centrale est de 36 mm pour la lamproie, de 40 mm pour l'alose feinte et le mulot, de 55 mm pour la grande alose (Castelnaud, 1978). La taille des filets varie de 120 mètres de long sur 6 mètres de large dans les fleuves à 400 à 600 mètres de longueur dans l'estuaire de la Gironde. Le filet pour les lamproie s'appelle une tirole, celui pour cibler les aloses feintes un estoueyre, et le filet pour la grande alose se dénomme bichareyre (Castelnaud, 1978).

Différents paramètres déterminent les périodes de pêche, selon la marée, les crues, les courants. Tout le fleuve n'est pas pêché, mais les pêcheurs pratiquent sur des zones précises qu'ils ont délimitées, les lans de pêche. Ce sont des linéaires qu'ils ont nettoyé de leurs « croches » et autres arbres morts susceptibles d'endommager les filets et où les poissons sont supposés passer. Les pêcheurs jettent leur filet en travers de la rivière, qu'ils laissent dériver de l'extrémité amont du lan à l'extrémité aval pendant la période de « courue », c'est à dire de marée descendante (cependant, certains pêcheurs nous ont affirmé pêcher n'importe quand et pas seulement à marée descendante, et des pêcheurs amateurs nous ont dit préférer pêcher à marée montante ou à l'étale). Un même lan est en même temps utilisé par plusieurs pêcheurs. La règle veut que les pêcheurs qui utilisent le lan aient participé à son entretien. Ces lans ne sont forcément cartographiés, si ce n'est mentalement par les pêcheurs. Pêcheurs amateurs et pêcheurs professionnels peuvent être amenés à partager les lans de pêche sur la rivière. Les professionnels disent accepter la présence des pêcheurs amateurs s'ils ne sont pas trop nombreux et s'ils respectent les ordres de passage du lan. Sur le lan, les pêcheurs prennent leur tour par ordre d'arrivée, et attendent jusqu'à ce qu'il y ait une longueur minimale entre leur filet et celui du pêcheur qui le précède.

Être un bon pêcheur ne s'improvise pas, comme nous l'explique Ernest, quand il nous raconte ses difficiles débuts de pêcheur amateur. Ses premières sorties de pêche n'étaient pas vraiment couronnées de succès. Progressivement, en tâtonnant, en regardant comment faisaient les autres, il est parvenu à une maîtrise de la pratique. Dans ses explications, ainsi que dans celles qui seront données par d'autres, le réglage du plombage du filet selon la hauteur d'eau, le poisson qui est ciblé, les conditions de pêche, est un facteur incontournable de réussite ou d'échec.

Les pêcheurs professionnels dont le père était lui aussi pêcheur disent avoir appris du fait qu'ils accompagnaient leur père sur la bateau, ce qui leur permettait d'observer les techniques utilisées. Beaucoup disent avoir appris par eux-mêmes, en tâtonnant « *j'ai appris par le travail, en*

autodidacte. On apprend beaucoup par la présence sur l'eau. (...) j'étais allée à la pêche comme ça avec mon oncle, c'était surtout la passion et l'envie de faire quelque chose. Et après, quand vous arrivez sur l'eau, vous essayez de faire comme les autres. Vous essayez de copier, mais vous n'arrivez pas à copier. C'est pas soi-même qu'on constate beaucoup, comment fonctionne un filet » nous explique ce pêcheur.

i. Quand le moratoire arrive

Les pêcheurs rencontrés disent avoir été favorables au moratoire, dans la mesure où ils voyaient les prises d'aloses diminuer. Mais cette décision n'est pas sans conséquence pour une partie d'entre eux, notamment ceux qui faisaient une partie de leur chiffre d'affaires avec l'alose. Les marins pêcheurs ont été les moins concernés par le moratoire. La part prise par l'alose dans leur activité est moindre que chez les pêcheurs fluviaux. Les pêcheurs ont été indemnisés les deux premières années, sur la base des quantités d'aloses déclarées dans leurs carnets de pêche des années précédentes.

L'interdiction de pêche de l'alose a créé une contrainte supplémentaires auprès des pêcheurs professionnels. Leur capacité de résilience s'exprime de deux manières différentes, soit ils quittent la pêche, soit ils recomposent leurs activités, en lien avec le fleuve. Une partie d'entre eux a abandonné la pêche de manière temporaire ou définitive et est partie s'embaucher ailleurs. Certains parmi eux travaillaient déjà alternativement à la pêche et dans les vignes. La chute des effectifs d'anguilles adultes et des civelles n'a pas permis aux pêcheurs de reporter leurs efforts sur cette espèce, qui les ont plutôt reportés sur la lamproie, et sur l'alose feinte. Au moins cinq des pêcheurs rencontrés se sont aussi lancés dans la transformation de la lamproie et de l'anguille et la commercialisation de plats préparés, vendus à domicile, sur les marchés ou dans les commerces de proximité.

Même pour les pêcheurs dont l'alose représentait une faible part du chiffre d'affaires, son absence des étals porte préjudice au delà de leur valeur marchande. En effet, ce poisson constitue un produit d'appel pour les clients dès que s'annonce la saison. Plusieurs pêcheurs nous ont raconté qu'au moment de l'alose, les clients viennent acheter une alose, et repartent avec des anguilles, des crevettes etc. Les autres espèces proposées aux étals des pêcheurs qui commercialisent eux-mêmes leur poisson pâtissent de l'absence de l'alose.

« L'alose, même si ce n'était pas un gros chiffre d'affaires, pour moi c'était un produit d'appel. Quand je vendais une alose, les gens qui prenaient une alose ils prenaient un kilo d'anguilles, ils

prenaient des crevettes. (...) L'alose c'est un poisson très connu ici, les gens venaient chercher une alose, ils repartaient avec trois ou quatre kilos de poissons. Et à partir du moment où on n'a plus eu cette alose là, le magasin ça a été fini. Les gens venaient. « -'Vous avez de l'alose ?' - 'non'. Ils s'en allaient » nous raconte ce marin pêcheur.

ii. Les explications données à la crise

Les pêcheurs rencontrés portent un point de vue sur le moratoire, et cherchent des explications à la crise. Ils s'interrogent d'une part sur les modalités d'organisation de la pêche et la responsabilité des pêcheurs, d'autre part sur la responsabilité des autres usagers du milieu, à partir des observations qu'ils sont amenés à faire des éléments du fleuve.

Ils mettent en relation l'état écologique de la ressource en aloses avec l'état du système socio-économique. La crise de l'alose les rend particulièrement sensibles à l'état d'organisation de leur profession au niveau de la commercialisation et des pratiques de valorisation des produits.

Une partie des pêcheurs rencontré dénonce des pratiques commerciales défavorables à long terme à la pêche, la vente à bas prix de la ressource, favorisant à terme la surpêche et la diminution des stocks. La lamproie se vendait il y a 10 à 15 ans entre 100 et 150 francs le kilo, alors qu'on ne la vend guère plus de 10 € en 2008. Les pêcheurs se rappellent des périodes où l'alose était vendu un euro, et ne valait plus rien en fin de saison. Ils constatent une dévalorisation des lamproies et des aloses, et une logique de bas prix nécessitant de pêcher plus pour disposer du même revenu. Les pêcheurs professionnels attribuent pour partie cette pratique au fait que les pêcheurs amateurs vendent une partie de leur pêche. Ils attribuent à ces derniers une part de responsabilité dans l'effondrement de la ressource. Non soumis au paiement de charges et à une nécessité de rentabilité, les amateurs peuvent pratiquer des prix plus bas. (d'autres acteurs émettent aussi de tels constats et s'interrogent sur leur capacité à s'organiser).

Même si un pêcheur comme N. E. souhaite pratiquer une pêche de qualité, vendue à un prix correct, il explique qu'il se retrouve finalement dans une logique inverse. Il n'hésitera pas à augmenter sa pression de pêche si de faibles prix de vente l'y contraignent et s'il pense ne pas avoir le choix. D'autres pêcheurs regrettaient aussi ce type de pratique mais constataient que eux-mêmes pratiquaient de la sorte. Ils reconnaissent une part de responsabilité de la pêche dans la chute des populations d'aloses, qu'ils imputent au manque d'organisation économique de leur profession.

« Mais le pêcheur n'est pas quelqu'un d'intelligent, il faut le savoir. Ils ont continué à pêcher comme des andouilles, il faut dire les choses comme elles sont, et puis les cours se sont cassé la

gueule. Et on a des gars qui disent : 'ce n'est pas grave à 3 euros, si on pêche 100 kilos, ça fait 300 euros' ». vous voyez, c'est une façon de voir les choses, il vaudrait mieux qu'ils en pêchent 30 kilos à 10 euros, ce serait beaucoup plus intelligent » se désole ce marin pêcheur.

Paradoxalement, la raréfaction de la ressource n'est pas forcément perçue de manière négative par les pêcheurs dans la mesure où elle leur permet de vendre leurs prises à un prix plus élevé. Les années précédant le moratoire ont été de bonnes années en terme de chiffre d'affaire sur l'aloise, selon certains pêcheurs, malgré le faible nombre de poissons à remonter

« Effectivement, il y avait bien moins de poissons. Mais honnêtement, quand j'en pêchais 13 bacs, je les vendais un euro le kilo. On jouait sur le poids pour gagner un petit peu. Et quand il y a eu moins de poissons, qu'on a attrapé moins de poissons avec le même travail, la caisse elle faisait 15-16 kilos, et à 10 euros le kilo je gagnais autant sinon plus que d'en avoir 13 et de me foutre minable par le travail » confirme ce pêcheur.

« Pour moi, l'an dernier et l'année d'avant, il n'y avait pas de poisson mais j'en avais assez pour gagner ma vie, ça me suffisait. Seulement, à faire comme ils font, ils pêchent au mètre cube. Qu'ils fassent du tonnage, les gars, pour faire des sous, comme ça, c'est pas trop bon. Mais moi j'ai un bac de poissons par jour, ça me suffit. J'en avais assez. Même deux,. Bon, c'est une image. Mais les autres, il faut qu'ils soient au rendement, on leur paie rien du tout ! Vous vous rendez compte, il faut en faire ! » constate ce pêcheur.

Certains pêcheurs voient le moratoire plutôt comme une bonne chose, dans la mesure où il va favoriser le « ménage » parmi la population de pêcheur. Selon MM, cette crise n'est pas forcément dramatique dans la mesure où elle va permettre de faire le tri entre les « vrais » pêcheurs et les autres. Les vrais ? Pour lui, ce sont les passionnés, qui viennent d'une famille de pêcheurs, et non pas ceux qui sont venus à la pêche par la civelle, pour faire de l'argent. Les « vrais » pêcheurs sont aussi ceux qui professent leur passion pour leur travail, qui parlent du bonheur des moments passés sur l'eau, *« une aloise, quand le jour se lève à peine, vous voyez ses reflets violets, un peu noirs, un peu argentés. Attendez, là je rêve ! »* nous explique ce pêcheur proche de la retraite. Les faux pêcheurs devraient être automatiquement éliminés du fait même de la crise. Cela permettrait en outre selon lui de diminuer la pression de pêche qu'il juge importante : *« même moi, on est tout le temps sur l'eau, on pêche on pêche on pêche... »*.

Les pêcheurs aux engins tendent aussi à rejeter la responsabilité sur les pêcheurs aux lignes, qui pêchent à proximité des frayères. Ils leur reprochent de déranger les poissons et de nuire à leur

reproduction. Les prises des pêcheurs amateurs sont cependant près de cent fois moins importantes que celles des pêcheurs professionnels avant la chute des effectifs d'aloses.

Les pêcheurs reconnaissent que leur action de prédation peut avoir un impact sur les populations d'aloses. Ils ne souhaitent cependant pas être les seuls usagers impliqués dans cette chute, comme nous l'explique ce pêcheur.

« Attention, je dis pas que ça vient pas de la faute des pêcheurs. Attention, il y a plusieurs facteurs. Donc à mon avis, les pêcheurs ont favorisé un petite peu, il faut dire ce qui est, mais le problème, c'est le problème des eaux, et le problème des barrages, comme Golfech, qui a un ascenseur à poisson pour les faire passer, aller pondre dans leur milieu naturel. Je suis pas contre mais ce qu'il faut savoir, c'est que ça passe dans les turbines de refroidissement. Et les petites, une fois qu'elles sont nées, une fois qu'arrivent les premières fraîcheurs de septembre octobre, elles dévalent de là où elles sont nées, dans le fleuve, pour aller à l'estuaire, dans l'eau saumâtre. Mais elles passent dans les turbines aussi. À mon avis, le gros problème il est là ».

Ils étaient ces questionnements par les différentes observations qu'ils sont amenés à faire lorsqu'ils sont sur l'eau : modification des fonds, aspect de l'eau, couleur, état des berges et de la végétation qui y pousse, pratiques de pompage d'eau au bord du fleuve sont observés par les pêcheurs, qui cherchent à analyser les corrélations que ces différentes évolutions peuvent avoir sur les effectifs de poissons. Ces observations sont corrélées aux usages du fleuve et aux impacts qu'ils génèrent : la pollution et la qualité des eaux sont influencées par l'agriculture, les stations d'épuration, les rejets des industries. Les débits d'eau et les quantités d'eau sont dépendants des usages agricoles d'irrigation et des lâchers d'eau par les barrage hydroélectriques. Ils décrivent les conséquences des barrages sur la circulation des poissons, qui forment des obstacles à la circulation des poissons. Les différentes causes suspectées sont passées en revue. Il faut ajouter à celles déjà énumérées la modification des fonds du fait des granulats extraits.

Leurs questionnements les amène à s'interroger sur la place qu'ils occupent parmi les autres activités utilisatrices du fleuve. Ils mettent en relation les décisions prises, qui portent sur la pêche et non sur d'autres usages avec la place dominée qu'ils occupent dans la hiérarchie sociale. *« On tape toujours sur les plus petits »*, se plaint de la sorte Gilbert. L'énumération des causes de la crise débouche sur une description du paysage socio-politique de la région. Dans ce paysage, si l'alose est valorisée pour sa dimension patrimoniale, et le rituel printanier de sa consommation associé à un savoir faire culinaire, elle n'est pas moins de peu de poids, pêcheurs compris, face à d'autres usagers comme les gestionnaires de centrales électriques ou les agriculteurs. À partir de leur observations empiriques,

on se rend compte que les pêcheurs dressent un état des lieux de l'anthroposystème et des interactions qui s'y créent.

Après cette présentation rapide du monde de la pêche et des conséquences du moratoire, nous allons maintenant analyser le comité et les modalités qui ont conduit à cette prise de décision.

B. Le Cogepomi, organisme de décision du moratoire

C'est au sein du Cogepomi que le moratoire sur la pêche de la grande alose dans l'hydrosystème de la Gironde a été décidé. Après avoir présenté les caractéristiques de cette instance et ses modalités de fonctionnement, nous allons nous attacher à analyser la dynamique ayant conduit à cette interdiction. Du fait des discussions qu'ils suscite, le moratoire offre une opportunité pour mettre à jour les différentes définitions que ses participants donnent de cette instance, et les objectifs qu'ils lui assignent. On verra que s'il provoque une rupture avec les modalités de gestion jusque là pratiquées, qui n'est pas sans conséquence sur les acteurs sociaux.

i. Le Cogepomi, organisme de gestion de la pêche ou des poissons migrateurs ?

Nous présentons ici les caractéristiques et le mode de fonctionnement du Cogepomi Gironde-Garonne-Dordogne-Seudre-Leyre¹. Nous mettrons l'accent sur l'ambivalence de cette instance, qui est liée au décalage qu'on peut observer entre la forme qu'elle prend et les objectifs que ses participants lui assignent. S'agit-il d'une instance de gestion de la pêche ou d'une instance de gestion des poissons migrateurs ?

a) Le mode de fonctionnement du Cogepomi

Les poissons migrateurs sont l'objet d'action publique depuis plus de 30 ans, action publique qu'on peut définir comme un « espace sociopolitique construit autant par des techniques et des instruments que par des finalités, des contenus, des projets d'acteurs. » (Lascombes,2006). Leur gestion est prise en charge par l'Etat depuis les années 70, à travers des contrats, des programmes etc (et bien avant pour ce qui concerne certaines modalités de libre circulation). À partir de 1994, cette gestion est notablement modifiée. Elle est dès lors organisée par grands bassins fluviaux, laissant des prérogatives accrues au niveau régional. Ceci résulte du décret n°4-157 du 16 février 1994 dit « amphihaline », codifié dans le code de l'environnement par l'article R436-47, qui institue le comité de gestion des poissons migrateurs (Anonyme, Onema).

1 Pour faciliter la lecture, nous désignerons dans la suite du texte ce Cogepomi « Cogepomi Gironde ».

Les Cogepomi ont été mis en place pour participer à la gestion des poissons migrateurs amphihalins au sein du territoire français, en lien avec la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées. Ces comités ont compétence en zone fluviale et estuarienne, mais non dans le domaine maritime. Leur objectif est de fixer un cadre unique de la gestion de la pêche à l'échelle du bassin versant jusqu'à la limite transversale de la mer, et de coordonner des territoires régis par des administrations différentes (Barthélémy et al, 2010). Huit Cogepomi ont été constitués au niveau du territoire français. Ces Cogepomi s'intéressent à la gestion de sept espèces de poissons amphihalins : saumon, truite, grande alose, alose feinte, lamproie marine, lamproie fluviatile, anguille. Le Cogepomi de la Gironde concerne les cours d'eau compris dans le bassin Adour Garonne, sauf ceux compris dans la circonscription de comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour. L'esturgeon considéré comme disparu ne fait pas partie des espèces gérées par le Cogepomi (mais la mise en place d'un « comité sturio » a été discuté il y a peu). Les sept espèces de poissons migrateurs prises en compte par les Cogepomi sont présentes dans la zone de compétence du Cogepomi Garonne Dordogne. Sauf le saumon et l'alose depuis le moratoire en Gironde, ce sont des espèces qui représentent un intérêt pour la pêche.

Ces comités fonctionnent de manière concertée entre différents acteurs : représentants des services de l'Etat (Préfecture, Dren, DDAF, affaires maritimes...), des représentants des différentes catégories de pêcheurs (professionnels, amateurs aux engins, aux lignes), des élus (conseillers régionaux et généraux), des riverains, l'Onema, l'Ifremer ainsi que des experts invités à titre consultatifs. Chaque Cogepomi est présidé par le préfet de la région ou son représentant, en l'occurrence le préfet de la région Aquitaine pour le Cogepomi Garonne-Dordogne. Le secrétariat en est assuré par la Dren. Tous les Cogepomi obéissent aux mêmes règles, mais des disparités existent cependant d'un Cogepomi à l'autre. Le cadre a été défini au niveau de l'Etat mais il est laissé une large autonomie aux Cogepomi aux huit bassins concernés. Ces différents comités de gestion agissent de manière indépendante, sans coordination ni harmonisation nationale de la part du ministère de l'écologie et du développement durable (Balland et Manfredi, 2006). Le Cogepomi de Gironde regroupe 50 personnalités dont 29 membres officiels, ayant droit de vote (27 avec une voix délibérative, deux avec une voix consultative, l'Onema (ex Conseil supérieur de la pêche) et l'Ifremer). On remarque le nombre important de personnes invitées dans ce Cogepomi, 21 en 2007. Le territoire du Cogepomi occupe une surface de 98 070 km², dont 57 000 km² pour le bassin Garonne, 24 000 km² pour le bassin Dordogne et 10 000 km² pour la Charente, sans compter les rivières côtières dont le Leyre et la Seudre. Ce territoire concerne 6 régions et 24 départements.

La liste des personnes membres disposant d'un droit de vote est fixée par le décret ministériel. Cette liste ne peut donc évoluer au niveau régional. Les administrations, les pêcheurs, les élus disposent de droit de vote. Par contre, la liste des personnes invitées ne disposant pas de droit de vote reste ouverte, et selon le secrétaire du Cogepomi, ne cesse d'augmenter. Il signale de fréquentes demandes de participation de la part de collectivités, d'usagers, de gestionnaires. EDF a plusieurs fois réitéré sa demande afin de pouvoir faire partie des membres votants, demande restant non recevable du point de vue de la réglementation du fait que la liste des personnes autorisés à voter est fixée par décret et ne peut être modifiée au niveau local. Seuls les pêcheurs, parmi les usagers, disposent d'un droit de vote. Rares sont les autres usagers présents, comme les agriculteurs ou les représentants des collectivités gestionnaires de stations d'épuration. Seule EDF suit régulièrement les réunions du Cogepomi. Les élus des conseils régionaux et départementaux sont rarement présents aux réunions. Le Cogepomi se caractérise par le fait qu'il est un outil de gestion basé sur la réglementation, et sous le contrôle de l'Etat, dont l'action s'inscrit dans une dynamique de concertation à un niveau régional, et réunissant différentes catégories d'acteurs concernés. Au départ, les échanges étaient essentiellement centrés sur les pêcheurs et administrations, mais ont été progressivement élargis.

Le rôle de ce Cogepomi est d'élaborer un plan de gestion des poissons migrateurs, qui détermine pour une durée de cinq ans par bassin, cours d'eau ou par groupe de cours d'eau les points suivants, tels que présentés dans le texte du décret :

- les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces poissons
- les modalités d'estimation des stocks et d'estimation de la quantité qui peut être pêchée chaque année
- les plans d'alevinage et les programmes de soutien aux effectifs
- les conditions dans lesquelles sont fixées les périodes d'ouverture de la pêche
- les modalités de la limitation éventuelle des pêches
- les conditions dans lesquelles sont tenus et délivrés les carnets de pêche.

Sur 6 points, 4 sont largement dédiés à la pêche et à ses modalités de gestion. La première mesure prend en compte tous les aspects du milieu contribuant à un bon état de la population, sans être détaillé; une mesure sur les 6 concerne le soutien à la reproduction ou la reproduction artificielle.

Ce plan est formellement adopté par le Préfet de région par arrêté. Les mesures relatives à l'exploitation des poissons migrateurs définies par les Cogepomi et arrêtées par le Préfet sont exécutoires. En revanche, les actions relatives aux habitats figurant aux plans de gestion ne constituent que des recommandations. De ce point de vue, le Cogepomi n'a qu'un rôle consultatif, ce qui est fort regretté par l'un des pêcheurs rencontrés. Le rôle de cette instance est aussi de veiller à la mise en œuvre de ce plan. Cela nécessite de trouver des maîtres d'ouvrage et des financements (Anonyme, Onema).

L'objectif affiché du Cogepomi est de préserver les espèces amphihalines, et de rendre leur préservation compatible avec les activités anthropiques. Tout ce qui peut influencer sur les populations peut être pris en compte, comme la libre circulation des poissons dans les cours d'eau, la qualité des milieux nécessaire à la survie des poissons, l'exploitation des espèces (essentiellement par la pêche). On s'interrogera cependant sur l'accent spécifique mis sur la question de la pêche dans le Cogepomi, en lien avec les modalités d'organisation de l'instance. L'une des questions qui émerge à l'écoute des différents acteurs du Cogepomi Garonne-Dordogne porte sur la définition et la représentation de cette instance par ces acteurs: le Cogepomi est-il une instance dédiée à la gestion des poissons migrateurs ou bien une instance dédiée à la gestion de la pêche des poissons migrateurs ? Le point de vue porté peut avoir une influence sur la manière dont les uns ou les autres peuvent souhaiter orienter les débats. Ils peuvent aussi varier selon la façon dont est pensée l'articulation entre le Cogepomi et les autres instances de gestion, notamment le Comité de bassin Adour Garonne.

En tant qu'instance de décision et de gestion dont les modalités ont été définies par l'Etat, le Cogepomi constitue un instrument de politique publique destiné à la gestion des poissons migrateurs au niveau national. Afin d'analyser les modalités de fonctionnement du Cogepomi, nous partirons de la définition donnée par Lascoumes (2004) des instruments d'Etat.

« Un instrument d'action publique peut être défini comme un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes, 2004). L'auteur précise que « cette définition se base sur les approches qui ont dénaturisé les objets techniques en montrant que leur carrière repose davantage sur les réseaux sociaux qui se forment en relation avec eux, que sur leurs caractéristiques propres. Ces instruments opèrent des traductions, et constituent une mise en relation constante d'informations et d'acteurs, et soumis régulièrement à réinterprétation ».

En tant qu'instrument d'action publique, le Cogepomi fournit un cadre pour structurer l'action collective lié aux poissons migrateurs. Cette instance est à la fois une instance officielle, pilotée par l'Etat dans un processus top down, et une scène locale de négociation et de concertation à l'échelle du territoire du Cogepomi. Cette instance est clairement pensée par les différents acteurs rencontrés comme une instance de concertation, dont le fonctionnement est cependant discuté et remis en cause. « Le Cogepomi doit être un lieu de concertation, de débat et d'information entre les différents acteurs » est-il précisé dans le Plagepomi 2008-2012. « *On a au sein du Cogepomi 50 partenaires et organismes invités, il faut arriver à ce qu'ils discutent tous ensemble et arriver à ce que des idées de gestion sortent de là. On a un rôle de coordination des réflexions* », soutient le secrétaire du Cogepomi. Dans l'idée de la concertation est présente l'idée d'échange et de construction d'une vision commune entre des acteurs sociaux différents, comme on peut le lire dans la définition suivante : "*La concertation est une forme de dialogue visant à développer une vision commune dans un objectif d'échange d'informations. Elle doit permettre à l'opinion, au public de s'informer et de s'exprimer alors que les décisions définitives ne sont pas prises, sont encore réversibles et que des corrections peuvent être apportées*" (Blanc, 2000, cité par Pennanger et al, 2003). Elle prend en compte l'avis des intéressés avant toute décision, et introduit aussi l'idée d'élaborer quelque chose en commun, d'agir pour un but général (Chlous-Ducharme, 2000).

Seule une partie des participants au Cogepomi disposent du droit de vote. Cela semble en partie limiter la capacité de concertation de cette instance, du fait que tous les participants n'ont pas le même statut. Cette inégalité statutaire ne semble cependant pas constituer un problème pour le processus de concertation. D'une part, il y a très peu de votes au Cogepomi. D'autre part, ce technicien d'EPTB précise que les décisions ne sont pas prises lors des votes, mais dans les différentes réunions techniques et les réunions bilatérales entre les pêcheurs et l'administration. Effectivement, par delà les séances plénières, le Cogepomi fonctionne sous forme de groupes techniques. Les rencontres entre les administrations et les pêcheurs constituent aussi de sérieuses aides aux décisions, celles qui seront ensuite prises publiquement en séance plénière.

b) Le fonctionnement du Cogepomi

Le Cogepomi prend forme à travers les réunions qui sont organisées. Celles-ci sont de plusieurs types, les réunions plénières, réunissant tous les acteurs membres et invités, les réunions des groupes techniques, réunissant des acteurs techniques, afin de discuter sur des points particuliers, les réunions bilatérales entre les pêcheurs et les administrations. Cette organisation a été mise en

place au fil du temps. Elle est régulièrement discutée et débattue lors des réunions, mais aussi hors de ce cadre formel.

Différents groupes techniques ont été constitués, les uns à vocation territoriale, les autres à vocation thématique. Trois groupes à vocation territoriale existent, le « groupe Dordogne », créé en 1997, le « groupe Garonne », mise en place en 2002, le « groupe Charente ». Les groupes thématiques sont organisés sur la base des espèces prises en compte. On identifie le groupe anguille, le groupe alose, des « comités ad hoc », selon le contexte et les problématiques du moment². Un « groupe sturio » avait été mis en place, mais qui n'a plus lieu d'être depuis qu'un groupe a été constitué au niveau national ainsi qu'un comité de pilotage. Ces groupes sont mandatés par le Cogepomi, auquel ils restituent les travaux effectués en leur sein. Les réunions de ces groupes sont aussi des lieux où s'échangent les points de vue, et où ceux qui ne disposent pas de droit de vote peuvent néanmoins faire passer leur point de vue, comme le constate ce participant.

Le groupe Dordogne a été créé sur une impulsion de Epidor. Cet établissement public territorial de bassin (EPTB) s'est rapproché du Cogepomi avec le souhait que les acteurs du fleuve situés en amont du bassin et ceux situés en aval puissent échanger sur la question des poissons migrateurs. Ses techniciens se sont rendus compte que les discussions portaient exclusivement sur la pêche. Leur souhait d'intégration au Cogepomi émanait pour une grande partie de l'envie d'élargir les discussions au sein du comité *« On avait comme projet d'animer des choses sur les poissons migrateurs en faisant discuter les Corrèziens et les Girondins. Et on avait un Cogepomi qui été présidé par un SGAR et qui avait 5 représentants des pêcheurs professionnels marins, 5 représentants des pêcheurs de Gironde, donc un débat exclusivement... qui parlait que de pêche. Il parlait pas de saumon, il ne parlait pas de barrage, il ne parlait pas d'éclusées, il ne parlait pas de tout ça. Il parlait que de pêche et de civelles, en gros. C'est là qu'étaient les enjeux. Donc on a dit, 'on a besoin d'une animation qui va au-delà'. On s'est dit 'on va organiser quelque chose à l'échelle du bassin, et ce Cogepomi se mettait en place'. On s'est dit qu'il fallait qu'on aille chercher le mandat de ce Cogepomi. C'est important, et c'était un Epidor qui n'était pas installé institutionnellement comme il l'est aujourd'hui. (...) et puis le travail s'est institué comme ça. à partir du moment où on a eu sur la Dordogne un groupe qui travaillait, un acteur qui était reconnu pour animer une réflexion avec le mandat du Cogepomi, les choses ont été. »*, nous explique ce technicien d'EPTB).

2 Les thématiques de ces groupes sont définies selon la manière dont les problématiques sont abordées et peuvent donc différer d'un Cogepomi à l'autre. Les ateliers du Cogepomi Seine sont organisés d'une part territorialement, et d'autres part selon les thématiques suivantes : circulation du poisson, gestion des stocks, limite fluvial/maritime du point de vue administratif (Rochard et al., 2007)

Le texte de l'arrêté stipule que le Cogepomi se réunit au moins deux fois par an. Dans les faits le Cogepomi du bassin Garonne-Dordogne se réunit au moins une fois par an, et parfois plus, selon l'actualité à prendre en compte. En 2008, les réunions portaient notamment sur la situation de la grande alose et sur les propositions à formuler pour le plan anguille. L'animation et le secrétariat du groupe plénier est le fait de la Diren; ceux des groupes techniques territoriaux sont le fait des EPTB concernés, et ceux des groupes techniques thématiques le fait de Migado et/ ou de la Diren.

Dans les discours du secrétaire du Cogepomi transparait une volonté de dissocier ce qui ressort de la décision politique et ce qui ressort de la démarche de connaissance et de restitution des résultats. Le rôle des réunions techniques est selon lui de partager et de discuter les connaissances scientifiques et techniques produites, et celui des séances plénières de valider les décisions au regard des conclusions des réunions techniques. Une telle distinction lui apparaît nécessaire afin de conserver la neutralité et l'objectivité des données produites et utilisées pour la gestion.

Il semble cependant difficile de conserver cette distinction, d'une part parce que les pêcheurs, considérés comme acteurs politiques, ne devraient pas être présents dans les réunions techniques, hormis leur conseiller halieute, ce qui n'est pas le cas. D'autre part parce que les résultats donnés des connaissances sont souvent soumis à analyse, au regard du lieu qui les a produit. Cela pose en outre un autre problème, comme on le verra par la suite, lié à l'identité des pêcheurs. S'ils sont considérés comme des acteurs politiques, avec lesquels il faut négocier, ne sont-ils pas aussi des acteurs de la connaissance du milieu, ayant droit à ce titre de participer aux réunions techniques ?

En plus de ces réunions, les séances plénières de Cogepomi sont le plus souvent précédées de réunions bilatérales entre les administrations et les pêcheurs, afin de négocier les points qui demandent à l'être. Les décisions prises en séance plénière de Cogepomi l'ont été bien avant lors de ces différentes rencontres, sous forme de concertation dans les groupes de travail ou de négociation avec les pêcheurs dans les réunions bilatérales. Les séances plénières n'apparaîtraient alors que comme une chambre de validation des décisions prises en amont.

c) *Un intérêt multiple*

Dans leur analyse des Cogepomi, Balland & Manfredi identifient les motifs à la poursuite de politiques publiques envers les poissons migrateurs. La prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et la nécessité du respect des engagements de la France envers l'Europe en constituent deux causes majeures (la grande alose est inscrite sur l'Annexe de la Directive Habitat-faune-flore). Mais d'autres considérations s'ajoutent selon eux à cet intérêt. Le premier est d'ordre culturel, et ils

définissent les poissons migrateurs comme un élément de la « tradition rurale, de la culture de nos terroirs et de la réputation de notre gastronomie » (Balland & Manfredi, 2006, p11). La seconde raison est d'ordre socio-économique (ils parlent cependant dans leur rapport d'espèces qui ne sont pas pêchées du fait des menaces qui pèsent sur leurs populations). Pour ces auteurs, les espèces migratrices sont des espèces « parapluie », dans le sens où les protéger, c'est aussi préserver des milieux qui peuvent être propices à d'autres espèces. Elles sont aussi définies comme des espèces « carrefour » du fait qu'elles sont au centre des questions relatives au concept de bon état écologique, posées par la Directive cadre sur l'eau (DCE). Elles composent des « indicateurs transcendants » de la qualité écologique des milieux dans lesquels elles évoluent.

La pêche représente la principale raison invoquée pour la gestion de l'alose, largement valorisée pour sa dimension halieutique par le Cogepomi de Gironde. Cet intérêt est présent en Aquitaine du fait de l'existence d'une pratique de pêche professionnelle. (Dans d'autres Cogepomi, comme celui de la Seine, l'absence de pêcheurs professionnels diminue d'autant l'intérêt porté à cette caractéristique (Rochard et al)). La dimension patrimoniale de l'alose constitue une autre raison, mise en avant par les acteurs non directement concernés par la pêche. Elle est d'ordre naturel, en tant qu'élément constitutif de la biodiversité, culturel parce qu'elle fait partie de pratiques, de savoir et savoir-faire de pêche et de cuisine valorisés dans le territoire, d'ordre social, en favorisant la mise en relation des lieux et des acteurs à l'échelle du bassin versant. Pour ce technicien d'une EPTB, l'alose représente un intérêt qui va bien au delà de la pêche. Les poissons migrateurs constituent selon lui des espèces intégratrices du fait qu'ils se déplacent. Ils mettent en relation les différents lieux de la rivière, et imposent une vision structurante à l'échelle du bassin versant. Si ce technicien considère la pêcherie en aval comme « *un usage comme les autres* », il l'en distingue cependant en constatant que « *c'est l'un des rares usages qui s'appuie sur la qualité des milieux* ». À ce titre, la pêche, garante d'un bon état du milieu, nécessite d'être préservée, malgré son caractère de prédation. Il effectue une autre distinction des pêcheurs par rapport aux autres usagers, en la qualité d'observateur du milieu qu'il reconnaît à certains d'entre eux : « *dans les pêcheurs, on y retrouve aussi pas mal de veilleurs, d'observateurs, des gens qui sont sur le terrain. Ça aussi c'est un aspect précieux d'avoir des gens qui sont capables d'observer des choses, qui sont capables de rapporter des choses. À la fois des choses ponctuelles, mais aussi des choses sur la durée. C'est vrai que c'est relativement intéressant d'avoir des gens qui peuvent dire, voilà, j'ai un recul de 20 ans, sur un secteur que je connais parfaitement bien et qu'il s'est passé des choses. Ça peut corroborer des choses, ça peut donner des indices...* ». La présence de l'alose, au même titre les autres poissons migrateurs, manifeste la qualité de la rivière. Elle posséderait donc une valeur emblématique, non

sans impact sur l'attrait touristique de la région. Malheureusement, ce technicien souligne en même temps l'invisibilité du poisson aux yeux de la plupart des usagers des sites, rendant difficile une éventuelle mobilisation autour de la préservation de ces espèces, au contraire d'une espèce visible comme l'ours. Ses observations rejoignent celles effectuées par P. Pellegrini à propos de la dimension emblématique des poissons migrateurs dans l'estuaire de la Seine (Rochard et *al*, 2007).

d) Gestion de la pêche ou gestion des poissons migrateurs ?

Le décret instaurant les Cogepomi est titré comme « relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et les dans les eaux salées ». Le Cogepomi porte explicitement sur la pêche des poissons migrateurs. Mais le premier point du plan de gestion qui doit être réalisé par le Cogepomi porte sur « les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces poissons ». Ce « petit a » tend à remettre en cause, pour certains acteurs, le fait que le Cogepomi soit seulement consacré à la pêche, mais qu'on doive y prendre en compte les autres dimensions.

Plusieurs définitions du rôle du Cogepomi coexistent, en fonction des intérêts que les uns et les autres portent à cette instance. Une partie des membres du comité le définit comme une instance de gestion de la pêche des poissons migrateurs; une autre partie comme une instance de gestion des poissons migrateurs. Dans le premier cas, la pêche est l'objet majeur du Cogepomi et on observe la volonté de recentrer les discussions sur la pêche, dans le second, les autres usages doivent être pris en compte au sein de cette instance, induisant une ouverture des échanges au delà de la thématique de la pêche.

Définir le Cogepomi comme un comité de gestion des poissons migrateurs revient à élargir les objectifs qui peuvent lui être assignés au delà du facteur pêche. Cela induit de prendre en compte tous les aspects exerçant une influence sur la gestion des populations piscicoles : la libre circulation des poissons, les caractéristiques du milieu propices ou non à la reproduction (état des frayères, qualité de l'eau, pollution etc.). Bien d'autres facteurs que la pression halieutique jouent un rôle dans la préservation des populations. Ces différents aspects sont pris en compte et discutés dans le Cogepomi. Ils apparaissent aussi très clairement dans le Plagepomi 2008-2012 et plusieurs propositions de gestion ont été élaborées à leur sujet, tels qu'ils apparaissent dans la liste ci-dessous.

- la libre circulation,
- les suivis biologiques et halieutiques,
- le soutien de stock,
- la gestion des habitats,
- la gestion de la pêche,

- l'animation-communication-sensibilisation et
- l'amélioration des connaissances.

Du point de vue des pêcheurs, mais aussi du point de vue de l'administration en charge du secrétariat, on observe clairement une appréhension du Cogepomi comme un comité de gestion des poissons migrateurs, prenant en compte les différents facteurs influents. Il n'est pas sûr que cette représentation de l'instance soit partagée par tous les acteurs impliqués de près ou de loin, comme le donne à penser une discussion téléphonique avec un chercheur. Ce dernier s'interrogeait en effet sur le fait que dans une instance dédiée à la gestion de la pêche, « *on parle de tout, sauf de la pêche* ».

Il semble aussi que les discussions au sein du Cogepomi ont évolué au fil du temps, vers une ouverture sur les aspects environnementaux, sur demande insistante des pêcheurs, si l'on s'en tient à la remarque de ce représentant des pêcheurs :

« Moi, depuis qu'il y a le Cogepomi, je suis axée sur l'article 2, le petit « a »³ c'est à dire en fait les conditions de reproduction environnementale pour les espèces; où la Diren m'a dit, Mme S., ce n'est pas le sujet du Cogepomi. J'ai dit, si, c'est marqué. Parce qu'ils s'étaient mis en tête jusqu'à l'année dernière, grosso modo, impossible de faire passer les questions environnementales au Cogepomi. (...) c'est à dire, la Diren de l'époque, qui est partie maintenant donc c'est pour ça que ça a changé de décision, qui disait, « le petit a », tout ce qui est les zones de reproduction, qui me disait, c'est pas les fonctions du Cogepomi, c'est pas l'ordre du jour. Je dis, vous vous trompez, c'est essentiel ».

L'ouverture des réflexions sur des facteurs autres que le pêche introduit une dissymétrie entre les attributions réglementaires du Cogepomi et les missions qu'ils se donne à travers le Plagepomi. Les compétences de l'instance s'arrêtent à la définition et l'élaboration des normes de pratiques de la pêche (dates d'ouverture et de fermeture, choix des engins autorisés, limitation des licences etc.), qui sont fixées par arrêté préfectoral alors que pour les autres aspects, son rôle se limite à élaborer des recommandations. En outre, seule une partie des acteurs présents ont un droit de vote, et parmi les usagers du fleuve, les seuls pêcheurs. Leur rôle ne peut donc que se limiter à émettre des avis ou recommandations pour la prise en compte des poissons migrateurs par les autres usages du fleuve.

Pour ce représentant non votant, le Cogepomi est à la fois une comité de gestion de la pêche et un comité de gestion des poissons. Il le décrit comme un comité de gestion de la pêche qui a d'autres ambitions que la pêche mais ne peut les mettre en œuvre, ou un comité de gestion des poissons qui

3 Art 2 – Un plan de gestion des poissons migrateurs détermine, pour une période de 5 ans, par bassin, pas cours d'eau ou par groupe de cours d'eau :
 a) Les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces poissons, sous réserve des dispositions prévues par l'article L.232-6 du code rural. (extrait du décret n° 94-157)

se focalise essentiellement sur la pêche. *« Effectivement, soit c'est un comité de gestion de la pêche des poissons migrateurs qui essaie, sans véritablement y arriver, regarder ce qui se passe autour, soit c'est un comité de gestion des poissons migrateurs qui ne se concentre principalement que sur les questions de pêche. Il n'a pas les moyens, de toutes façons, d'aller regarder ce qu'il se passe autour. Tout simplement parce que du fait de sa composition, il est condamné à faire ça, se concentrer sur les questions de pêche ».*

Les pêcheurs demandent de manière récurrente à ce que les problématiques traitées par le Cogepomi prenne en compte les usages autres que la pêche. Mais l'élargissement des discussions semble surtout provenir des nouveaux acteurs qui ont été intégrés depuis la mise en place du comité, comme les Établissements publics territoriaux de bassin. Pour les EPTB comme Epidor et le Smeag, la question des poissons migrateurs dépasse largement la thématique de la pêche. Ils s'interrogent sur les différents facteurs impliqués dans la fluctuation des populations halieutiques, qu'il s'agisse de la pression de pêche en pleine mer et dans les fleuves, des obstacles aux migrations en amont, de la qualité de l'eau, des frayères. Ces EPTB se caractérisent par une dynamique de fonctionnement orientée vers une approche intégrée des milieux, propice à une prise en compte des différents facteurs et paramètres agissant. Ils opèrent à partir d'une *« vision fleuve »*, selon l'expression d'un technicien. Les sièges des EPTB de la Garonne et de la Dordogne sont situés bien en amont des zones de pêche. Ils apportent une vision plus large des territoires concernés par les questions piscicoles. Ils permettent de nuancer l'empreinte *« girondo-girondine »* du Cogepomi, et la tendance à traiter des problématiques présentes essentiellement sur la Gironde, comme la pêche.

Mais l'élargissement des sujets abordés est rendu difficile du fait de l'absence de certaines catégories d'acteurs usagers de l'hydrosystème, comme les agriculteurs, les industriels, les représentants de stations d'épuration etc. Seul EDF, qui représente les intérêts de l'énergie hydroélectrique, participe au Cogepomi. On constate aussi que les élus, qui ont droit de vote, sont très peu souvent présents aux séances plénières.

Le traitement des facteurs autres que la pêche est renvoyé aux autres instances de gestion de l'eau et des milieux. La question de la qualité de l'eau, des frayères, des obstacles à la remontée des poissons migrateurs sont prises en compte dans les réflexions du comité de bassin Adour-Garonne chargé de la rédaction du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cependant, certains participants du Cogepomi portent un regard critique sur la capacité de prise en compte des poissons migrateurs dans ces instances. Les SDAGE sont essentiellement orientés vers un objectif de gestion de l'eau potable. Si la question des poissons migrateurs y est intégrée, elle ne

constitue « qu'une » préconisation parmi toutes celles élaborées, et pas forcément parmi les plus prioritaires. Le fait que certains acteurs du Cogepomi siègent au comité de bassin au niveau du SDAGE et dans les Commissions locales de l'eau, ou encore dans les groupes de travail des sites Natura 2000 concernés par les poissons migrateurs favorise néanmoins l'articulation entre ces différentes instances de gestion.

Pour Duran et Thoenig (1996), « l'institutionnalisation attribue une qualité à un objet : elle sert de procédure classificatoire et formalise le réel tout en triant et en sélectionnant des problèmes et des acteurs. À sa manière, elle est à la fois descriptive et prescriptive ». Cette description s'applique bien au Cogepomi de la Gironde. En effet, on constate qu'il fonctionne comme une scène semi-ouverte dont la composition est partiellement figée, et qui tend implicitement à classer et à formaliser le réel. Ses caractéristiques formelles l'obligent à focaliser la gestion des poissons migrateurs sur la pratique de la pêche, mais l'autorisent aussi à élargir les discussions, sans pour autant réussir à faire prendre des mesures. Ses modalités d'organisation et de composition participent de fait à la formulation des débats et des enjeux; sans pour autant clore la discussion puisque la nature de ces débats et de ces enjeux sont régulièrement remis en discussion. La manière dont cet outils est défini dans le texte du décret impose certaines limites à son exercice. Au final, la gestion porte exclusivement sur la définition des conditions réglementaires de l'activité de pêche.

Certains participants s'interrogent sur le rôle du Cogepomi et sur les décisions et propositions qu'il peut être amené à prendre, au regard du faible résultat observé : disparition d'une grande partie des espèces de poissons migrateurs, populations en difficultés pour les autres... et trouvent problématique que les instances de gestion ne prennent en compte que la question de la pêche.

« Du point de vue des espèces, on se demande pourquoi elles se sont si vite cassées la gueule, avec des instances qui sont censées les prendre en compte et malheureusement des instances qui concernent essentiellement la pêche, et pas tout le milieu environnant qui est fondamental pour la vie de ces espèces, ou très peu jusque là. Il n'y a que dans le plan de gestion anguille qu'on est censés prendre en compte les aspects environnement, mais les critiques que j'ai vues auxquelles j'ai participé, du Grisam, qui est un groupement de scientifiques sur les projets de plan montre bien que les mesures proposées sont pas à la hauteur du défi, d'où problème. Déjà là où il y a un règlement qui l'impose, alors ailleurs, sur les autres espèces.. ». (scientifique 1). Parmi eux, certains n'hésitent pas à exprimer l'idée que la prise de décision d'un moratoire signe l'échec de la gestion de l'alose. Si celle-ci avait été adéquate, le comité n'aurait peut-être pas été amené à prendre cette décision extrême. *« on passe d'un coup de 'tout est permis' à 'tout est interdit'. (...) quelque chose qui est*

suivi par le Cogepomi depuis 14 ans, c'est qu'il y a un souci, qu'il y a quelque chose dans le système qui n'a pas marché... » (scientifique). Ce constat nous amène à nous pencher plus précisément sur les dynamiques qui ont conduit à la prise de décision du moratoire.

ii. Le moratoire, résultat d'un processus de concertation ?

Rien ne laissait présager avant le 18 décembre 2007 qu'un moratoire sur la pêche de l'alose serait instauré pour cinq ans dans le bassin de la Gironde. Pourtant, c'est ce qui va se produire. Par delà la surprise qu'il a provoqué parmi les participants du Cogepomi, ce choix entame une rupture dans les modalités de prise de décision. Non seulement il est décidé en séance plénière, mais en outre il s'appuie sur une série de données scientifiques. Cette décision, jugée tardive, induit en outre de s'interroger sur la prise en compte des alertes lancées par les uns et les autres.

a) Du constat de la chute au moratoire

Chaque femelle étant capable de pondre 200 000 oeufs, un seul poisson, ironisent certains, serait capable de reconstituer le stock effondré. Espèce prolifique, ses stocks, déjà soumis à fluctuation, n'avaient jamais, de mémoire d'homme, été menacés de la sorte. L'alose avait jusque là été peu objet de gestion. Lors de la réunion du 5 décembre 2006, les membres du Cogepomi constatent que le groupe alose s'est réuni pour la dernière fois en 2002. Rien n'indiquait ou ne semblait indiquer qu'il était nécessaire de prendre des mesures de gestion.

Les plus anciens pêcheurs se souviennent d'une « période d'euphorie » de l'alose, où elle était en abondance dans les filets. La population a ensuite connu une chute, que les experts ont attribué à la création de barrages et d'obstacles à la libre circulation du poisson sur la Garonne et la Dordogne. Une augmentation brutale de l'abondance apparaît ensuite dans le bassin en 1994, alors que la mortalité par pêche est élevée (61% par an en moyenne) et stable. Cette augmentation est mise en relation avec le rétablissement de la libre circulation sur les deux axes Garonne et Dordogne à la fin des années 80 par la construction d'ascenseurs et de passes à poissons. Ces ouvrages ont permis à un nombre plus important d'aloses de parvenir jusqu'aux frayères situées en amont des barrages, donnant naissance à un nombre accru d'alosons. Cinq ans après, le temps que dure leur migration en pleine mer, ces aloses, plus nombreuses que les années précédentes, sont revenues dans ces fleuves pour se reproduire. (Chanseau et *Al*, 2005). Cependant, suite à ce pic, une tendance continue à la chute des effectifs est observée pour aboutir à une situation perçue comme critique depuis 2006.

Progressivement à partir du début des années 2000, les techniciens de Migado et les scientifiques du Cemagref signalent une diminution des stocks d'alose dans la Garonne et la Dordogne. Le Plagepomi 2003-2007 mentionne une diminution des remontées d'aloses enregistrées, mais sans que cela ne soit un motif d'inquiétude. « *Depuis 1996 et jusqu'en 2002, les remontées d'aloses enregistrées aux stations de contrôle ont diminué, mais cela ne signifie pas forcément que la population diminue sur l'axe. Cette baisse apparente pourrait être expliquée par le cycle biologique de l'alose (3 à 6 ans en mer), ainsi que par les débits et la température. Ces deux facteurs peuvent en effet amener une plus forte fréquentation des frayères situées à l'aval des stations de contrôle, d'importance non négligeable pour l'alose* ». (Plagepomi, 2003). Un article de 2004 (Chanseau et al, 2004) mentionne « une tendance descendante statistiquement significative » et la nécessité « de maintenir un niveau d'abondance de cette espèce compatible avec la pression de pêche qui, globalement, ne diminue pas. La situation semble plus critique que prévue.

Durant l'année 2006, les participants du Cogepomi prennent la mesure du problème. Ils s'interrogent sur les différents facteurs qui peuvent influencer sur le stock d'aloses : le blocage des poissons à l'aval de Golfech (les aloses sont considérées comme peu douées pour franchir les obstacles), la pêcherie aux lignes installée dans le canal de fuite de la centrale de Golfech, l'accumulation des silures au pied du barrage, l'exploitation de l'alose au 2/3, la vente par des amateurs, la pêche minotière. À la réunion de Cogepomi du 5 décembre 2006, Migado démontre que le stock reproducteur est au plus bas depuis 15 ans. Les pêcheurs discutent ce fait en rappelant les propos du Cemagref en 2004, à avoir la stabilité du stock. À la séance plénière du 02 octobre 2007 des discussions sont engagées sur les mesures de gestion qu'il serait nécessaire de prendre au regard du déclin observé. « *Les mesures de gestion de la grande alose doivent être fortes à l'image du déclin de la population observée ces dernières années* » (CR de la réunion). Mais si l'idée d'une suspension de la pêche est avancée, les pêcheurs professionnels ne sont pas d'accord, craignant que cela « *ne casse le marché* ». Il souhaitent néanmoins une réduction importante de l'effort de pêche, et une interdiction de la pêche sur les frayères (qui ne concerne que les pêcheurs aux lignes de loisir). La décision du moratoire sera prise à la séance plénière suivante; où sera constitué un comité alose chargé du suivi de l'évolution du stock. Le cas du moratoire dément la thèse selon laquelle les décisions sont prises lors des réunions bilatérales entre administrations et pêcheurs. C'est en effet une réduction de la pêche, et non pas une interdiction, qui avait été décidée en amont. Au final, lors de la séance plénière, la proposition de moratoire a été émise par un des pêcheurs, et validée par les autres participants.

« Donc jusqu'en 2006, où là on a vu l'effondrement, où les réflexions ont vraiment été euh, dans le sens de la limitation d'abord de la pression de pêche et on a proposé, suite à de nombreuses réunions bilatérales avec chacune des catégories de pêcheurs, on était tombé d'accords sur une réduction, et pas une interdiction de la pêche de l'alose. Réduction, c'était assez fort quand même. On coupait une bonne partie de la saison de pêche. Donc ça ça a duré toute l'année, jusqu'au Cogepomi de décembre où là les pêcheurs professionnels en séance du Cogepomi ont carrément proposé la moratoire », nous retrace le secrétaire du Cogepomi.

La manière dont les différentes personnes rencontrées nous racontaient la prise de décision du moratoire rendait ardue l'identification du lieu d'où est venu la proposition. Selon les uns, elle a été formulée, et imposée, par l'administration, selon les autres par les scientifiques, pour d'autres encore par les pêcheurs. Ce flou ne traduirait-il pas la réussite d'un processus de concertation, d'où émane une décision prise collectivement, mais dont il est impossible d'identifier la source ?

D'où vient cette décision ? *« de l'administration je pense »,* nous répond le représentant des pêcheurs aux lignes, qui souligne qu'il n'y a eu aucune concertation quant à cette décision; *« c'est la circonstance qui a fait que... »,* nous explique ce représentant des pêcheurs professionnels, précisant pas la suite que ce sont *« les pêcheurs aux lignes »,* qui ont demandé ce moratoire. Quant à ce chercheur *« Le moratoire, c'est un truc bizarre, ça a débarqué comme ça, sans que personne le voit venir. (...) Eh bien, la diminution des alosons est depuis 2000, les pêcheurs se sont intéressés à l'alose en 2007. Et le moratoire a surpris tout le monde quand il a été discuté début 2008 ».* L'administration, quant à elle, nous explique que cette proposition émane des pêcheurs professionnels en eau douce.

« Des pêcheurs professionnels en eau douce. Ça faisait suite quand même à des décisions d'un des départements, le Lot et Garonne, qui est en amont de la Garonne, où il y a deux pêcheurs professionnels seulement, qui étaient partis sur l'interdiction dans leur département de la pêche de l'alose. Donc il y a eu des soubresauts, il y a des départements qui ont plutôt souhaité non on continue, la Gironde, des départements oui on interdit parce que voilà il y avait un diagnostic qui était perçu différemment selon les départements. Le Cogepomi lui, sur la base des propositions des pêcheurs professionnels, qui ne représentent que 60 pêcheurs sur l'alose, est parti sur l'idée du moratoire et ça a été voté comme tel en séance, sur proposition des professionnels. Voilà un peu la genèse du moratoire. Et on se pose la question de savoir si on le continue ou pas. Ça avait été dit en commission du moratoire, qu'il y avait un comité de suivi de la situation de l'espèce, qui s'est réuni en octobre, et qu'il y aurait chaque année décision d reconduire ou pas le moratoire en

fonction de la situation de l'espèce. Donc là il s'avère que la situation de l'espèce est au plus bas et on ne voit pas comment on pourrait rouvrir l'autorisation de la pêche » (secrétaire Cogepomi).

b) La controverse sur les lanceurs d'alerte

De qui émane l'alerte sur la diminution du stock d'aloses ? Pêcheurs, scientifiques et techniciens revendiquent en même temps ce rôle. Pour l'administration, le niveau du stock était jugé acceptable jusqu'en 2005.

« Un niveau qui était satisfaisant pour les partenaires. Jusqu'en 2005. En 2006, on a vu un effondrement, une première année d'effondrement de la population, et donc c'est ça qui nous alerté. (...) Dans le même temps il y a le Cemagref qui nous dit (...) on vous alerte que l'alose va vraiment très mal. (...) depuis 2002 à peu près, ils n'observent presque plus d'alosons dans l'estuaire. (...) ».

Certains pêcheurs disent avoir remarqué une baisse des aloses, et l'avoir signalé, depuis plusieurs années. *« Ça faisait six ans que je leur disais qu'il n'allait plus y avoir d'alose, parce que je voyais qu'il n'y avait plus de reproduction, parce que d'une manière ou d'une autre, on le voit. Bon on m'a toujours soutenu, d'une manière ou d'une autre, que c'était pas un problème les aloses, qu'on en voyait au barrage, que les pêcheurs en prenaient suffisamment, il y en avait pour tout le monde, coût de l'opération, il y en a plus aujourd'hui. (...) si vous regardez, les aloses ont commencé à diminuer il y a 6 ans ».* Ce pêcheur reproche aux scientifiques de ne pas les avoir écoutés. *« Mais là j'en veux énormément au Cemagref, parce que le Cemagref il y a 5 ou 6 années quand on leur disait : « il y a un problème on ne voit pas d'alosons ». ça fait très longtemps qu'on leur dit ! Ça fait combien d'années qu'ils font des prélèvements avec les chaluts dans la Gironde ? Ils ont bien du s'en rendre compte qu'il n'y avait plus d'alosons. On a attendu le dernier moment pour dire ... ».* Les appels des pêcheurs n'étaient-ils que des « bruits d'eau », selon l'expression d'un chercheur, qui circulent entre pêcheurs, mais dont l'information est peu relayée au dehors ? Le manque de légitimité accordé aux pêcheurs explique-t-il une non prise en compte de leurs constats ?

D'autres pêcheurs reprochent aux scientifiques de ne pas les avoir prévenus qu'ils avaient observé une baisse des alosons : *« Personne ne nous a donné le premier jet en 2004. Si les scientifiques ont vu qu'il n'y avait pas d'alosons, pourquoi n'ont-ils pas envoyé de courrier aux professionnels ? ».* Ou bien tout simplement n'ont-ils émis aucun constat ?

Une autre explication est fournie par un technicien, le fait que la décision d'une modalité de gestion repose rarement sur des constats scientifiques établis par les spécialistes, qui sont en général peu écoutés. *« On avait tous les moyens pour dire voilà ça va bien, ça va pas bien, etc. Heu, personne*

n'a jamais écouté les techniciens ou les scientifiques quand ils ont tiré la sonnette d'alarme. Alors, la sonnette d'alarme c'est vrai qu'elle n'a pas été tirée il y a 10 ans non plus, hein. (...) Elle a été tirée en 2004-2005... 2005. (...) Et je dirais c'est devant les évidences, 2007 ça été évident, et bien là, il n'y avait même plus de discussion possible. Tout le monde était d'accord ». (technicien) Ce point de vue est aussi partagé par les scientifiques du Cemagref.

Ce constat que les spécialistes sont peu écoutés mérite d'être regardé attentivement, notamment au regard de la manière dont les décisions de gestion sont prises, et au rôle joué par les connaissances produites par les scientifiques. En effet, certains participants ont attiré notre attention sur le fait que l'utilisation de données telles que celles produites en 2007 pour illustrer la nécessité de mesures de gestion était relativement nouvelle. Jusqu'à présent, les décisions se prenaient au regard du contexte politique local et d'un objectif de gestion de la « paix sociale » au niveau des pêcheurs. Le souhait de préserver un état des relations entre administration et pêcheur prévalait sur la prise en compte des données de connaissance pour la gestion. Les modalités de gestion de la crise de l'alose, certes décidées tardivement selon différents acteurs, ne manifestent-elles pas un nouveau mode de gestion de la ressource piscicole, qui ne serait plus exclusivement dans un registre socio-politique ?

c) Une utilisation récente des connaissances

« *Les scientifiques ont pris le pouvoir sur le Cogepomi* », me répète plusieurs fois pendant l'entretien un représentant des pêcheurs. Avaient-ils imposé une décision, qui du reste n'était pas de leur fait ? D'autres participants confirment cette montée en puissance du rôle joué par les scientifiques et plusieurs témoignages décrivent le Cogepomi comme ayant fonctionné pendant plusieurs années sans s'appuyer sur aucune forme particulière de connaissances. Plusieurs décisions ont été prises au cours des 10 dernières années : l'autorisation de drossage, dans les années 90, accordées aux pêcheurs de Gironde, la remise en place du système bouilleur de crue pour les licences des pêcheurs amateurs, la délimitation de la taille des filets des pêcheurs amateurs. Une partie de ces décisions sont cependant mises en doute au regard de leur efficacité sur les effectifs de poissons. Les connaissances produites par les scientifiques semblent avoir joué un rôle peu important dans ces prises de décision. La gestion de la ressource jusque là était décidée plus avec un objectif de préservation de « la paix sociale » entre pêcheurs et administrations qu'à partir des expertises formulées par les scientifiques et les techniciens. Comme le remarque Roqueplo, en se référant à H Arrendt, les politiques ont horreur des faits, « parce que les faits leur font violence, dans la mesure même où ils s'imposent à eux et sont, si je puis dire, non négociables, alors que la vie politique est toute entière faite de discussions et de négociations » (Roqueplo, 1997). « *Les*

données ne servent à rien, quelles qu'elles soient, ce ne sont que des négociations entre les préfets et les groupes de pressions », nous explique l'un des chercheurs, ce qui l'amène d'ailleurs à conclure que « *le Cogepomi ne sert à rien dans ce cadre là* ».

Les scientifiques étaient pourtant présents dans les échanges, dans la production de données halieutiques. Mais s'ils étaient consultés, ce n'était pas forcément dans le sens d'une expertise consultative, c'est à dire afin qu'ils produisent une information dont les gestionnaires ont besoin pour décider. Par contre, ils ont été sollicités pour leur caution et leur légitimité scientifique, comme en 1998 pour la réglementation de la pêche de l'anguille et de la civelle. Les pêcheurs professionnels se sont clairement appuyés sur les données scientifiques produites par le Cemagref pour remettre en cause les décisions administratives. Ils émettaient le constat de la convergence entre les observations réalisées par les scientifiques et eux-mêmes au regard de la remontée tardive de civelles. Cette forme de sollicitation correspond au modèle de l'expertise critique, c'est -à-dire en opposition à une décision envisagée (Roqueplo, 1997). Les pêcheurs attendent explicitement de la science, non pas forcément de résoudre des problèmes, mais qu'elle joue un rôle de légitimation des activités (Granjou, 2003). Peu de temps après, en janvier 1999, le Cemagref adresse un courrier au préfet de région pour l'informer du rôle que l'administration souhaite faire jouer à ses scientifiques en leur demandant d'éclairer a posteriori d'un avis scientifique des propositions de réglementation préparées selon eux dans l'urgence. Le Cemagref explique dans son courrier son refus de fournir une expertise promotionnelle (Roqueplo, 1997), c'est à dire afin d'étayer une décision déjà prise.

Pour la première fois avec le moratoire, une décision a été motivée par la production d'une série de données scientifiques, et non du fait d'une gestion sociopolitique de l'usage. Voyons maintenant quelles sont les caractéristiques de ces connaissances nouvellement intégrées dans le processus de prise de décision du Cogepomi.

II. Des connaissances pour la gestion

Les connaissances technico-scientifiques ont joué un rôle majeur dans la décision du moratoire, introduisant un changement dans le mode de conduite de la gestion. Nous allons mener une analyse approfondie des connaissances qui sont produites au Cogepomi et leurs modalités d'utilisation. La décision du moratoire illustre un processus de gestion basé sur une lecture savante du milieu. On peut s'interroger sur les changements de rapports sociaux qui en résultent.

On va dans un premier temps présenter les connaissances qui ont été utilisées pour la décision du moratoire et les modalités historiques de leur production. Elle offrent un exemple de l'interdépendance entre production de connaissances, aménagement du milieu et rapports sociaux entre les différents acteurs du fleuve.

On verra ensuite que le constat de la chute est partagée par tous les participants au Cogepomi, même les pêcheurs. Par contre, tous ne sont pas d'accords sur les causes de cet effondrement. On analysera les divergences entre les pêcheurs et les scientifiques à partir des caractéristiques des connaissances qu'ils mobilisent dans les explications données. Les commentaires que les pêcheurs portent sur le moratoire invitent à appréhender celui-ci à partir de critères autres que biologiques, en introduisant des savoirs qui portent sur l'organisation socioéconomique de la pêche et sur les caractéristiques techniques des engins. La dimension sociale de la production des connaissances est intégrée dans les discussions dont elles sont l'objet. On verra que la mise en perspective des différents types de savoir produits est rapporté à l'organisation sociale et aux rapports sociopolitiques qui existent au sein de l'hydrosystème. Trois type de débats émergent autour des connaissances (Deldrève, 2004) : l'évaluation de l'état de la ressource; la désignation des facteurs responsables; la définition des moyens de lutte contre la raréfaction.

Les pêcheurs ne cessent de dénoncer le fait que leur point de vue n'est pas écouté au sein du Cogepomi, et que seules les connaissances scientifiques sont prises en compte. On va vérifier cette assertion en analysant le fonctionnement du Cogepomi à partir de la typologie des modes de démocratie technique élaborée par M. Callon (1998). En cherchant à quel modèle le Cogepomi correspond, nous allons répertorier les différentes circonstances qui sont propices au partage et à la co-construction de savoir, qu'il s'agisse de la rencontre des pêcheurs et des scientifiques sur l'eau ou des discussions lors des réunions du Cogepomi.

Au final, on se questionnera sur les facteurs nécessaires à la co-construction de savoir et à leur utilisation dans un objectif de co-gestion des ressources halieutiques. On prendra comme exemple le tableau de bord mis au point par le Cemagref. Le transfert des connaissances pour la gestion nécessite aussi de s'interroger sur la place des sciences sociales dans cette dynamique et l'apport de ce nouveau type de connaissances au Cogepomi.

A. Les connaissances utilisées au Cogepomi

Le décret du Cogepomi ne fait pas explicitement référence à l'appui de connaissances scientifiques, seulement de modalités d'évaluation des stocks et des quantités qui peuvent être pêchées. Dans le Plagepomi de 2002, peu de connaissances apparaissent : des descriptions des poissons pris en compte, pas de chiffres. (nous n'avons pas pu consulter les plans de gestion antérieurs). Dans le Plagepomi de 2007-2012, l'amélioration des connaissances fait partir des objectifs à atteindre.

Le Cemagref n'est pas l'organisme de recherche officiellement désigné comme instance consultative, mais l'Ifremer et l'Onema. C'est pourtant lui qui suit les travaux du Cogepomi, et qui est éventuellement consulté pour avis. Dans la mesure où les scientifiques du Cemagref travaillent sur les poissons migrateurs depuis de longues années, ils ont accumulé des connaissances qui peuvent être utiles à un programme de gestion. Selon F.S., chercheur, le Cogepomi ne disposait que d'un seul type de données fiables sur l'activité halieutique, celles produites par le Cemagref. Un réseau national de statistiques halieutiques a bien été mis en place, mais la restitution d'informations est aléatoire et tardive. Elle ne peut donc servir de base valable pour la gestion des poissons migrateurs. Ce sont donc les données halieutiques du Cemagref, courant sur une durée de trente années, qui ont été utilisées pour illustrer les modalités d'exploitation de la ressource. Elles comportent des résultats d'enquêtes sur les espèces pêchées, les quantités pêchées, les types de pêche pratiquées. Ces études intègrent aussi une approche historique de l'évolution de la pêche et des effectifs de pêcheurs. Une partie de ces études a été actualisée en 2008. D'autres types de données sont produites par d'autres organismes, notamment l'association Migado, que nous présenterons aussi.

i. Les modalités historiques de production des connaissances du Cemagref

Les premières données halieutiques jugées fiables ont été produites à partir de la fin des années 70, par le Cemagref. Des données étaient certes produites auparavant par les administrations, mais entachées d'incertitudes et d'approximations. La production de ces données a vraiment débuté au Cemagref avec le projet de construction de la centrale du Blayais à partir de 1977. Elle est due à la

rencontre de trois catégories d'acteurs, des pêcheurs professionnels, des scientifiques, les gestionnaires de la future centrale du Blayais.

Un premier mouvement de structuration de la profession des pêcheurs apparaît dès les années 60. Ils réclament un statut pour la pêche professionnelle, et une disparition du braconnage et de la pêche amateur non réglementée. Ils vont lutter jusqu'en 1985, date à laquelle leur statut est enfin reconnu. À cette période se met en place un projet qui va venir bousculer cette profession en phase de structuration, la construction d'une centrale nucléaire dans l'estuaire de la Gironde. Cet événement va être l'origine à de la rencontre entre pêcheurs et scientifiques. Dès les années 72-73, les représentants des pêcheurs professionnels sont venus solliciter l'aide des scientifiques afin de développer la connaissance de la pêcherie dans le système estuarien. Ils avaient besoin de données crédibles concernant les pêches effectuées et l'évaluation de l'impact que pouvait générer la centrale.

Représentante des pêcheurs- *« on se retrouve 74-75, un projet de centrale de Braud et St Louis (...), nous étions très inquiets sur le réchauffement de l'estuaire. Donc on pensait que ça allait nous modifier les migrations, aloses, civelles, anguilles. On était axés là-dessus. Et puis quand la centrale s'est mise en place, il y a eu des études, là je suis rentrée, l'administrateur voulait que je sois dans les commissions. (...) Nous avons évolué. 75-77, nous avons un syndicat des pêcheurs professionnels, qui s'était agrandi entre les marins pêcheurs et les pêcheurs fluviaux. 75, donc discussion avec la centrale ; (...) mais également, nous avons été soutenus par les élus locaux de Blaye de l'époque pour avoir des scientifiques pour pouvoir contrôler mes dires. Puisqu'on me disait, mais Mme Rabic, qu'est-ce qui prouve que ce que vous dites est vrai ? Évidemment... ».*

Scientifique 2 - *« Le syndicat des pêcheurs professionnels nous a contacté au Cemagref en 1972-1973, je n'étais pas encore là. Ils nous ont demandé 'est-ce que vous ne pourriez pas tourner votre regard vers nous, le Cemagref ? Vous êtes à côté. Est-ce que vous ne pourriez pas vous intéresser à nous ? Donc il y a eu une première série d'investigations et un petit rapport a été écrit. »* Ceci se passait en lien avec l'installation de la centrale du Blayais. *« Et là-dessus, quand la centrale nucléaire s'est installée en 1975, elle était tenue de faire un état de référence par rapport à son impact, qui devait être suivi d'une surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde, suivi de ces impact (...) Donc enquête d'utilité publique, état de référence et EDF s'adresse au Cemagref. Donc c'est une aubaine pour le chef de division qui prend ce contrat et qui est appelé étude référence pendant deux ans et ensuite étude halieutique »*, explique ce scientifique.

Du fait de la loi sur le protection de la nature de 1976 et l'obligation d'étude d'impact, EDF était dans l'obligation de réaliser des études, qu'il a confiées au Cemagref. Cela va donner à cette institut l'opportunité de travailler sur les poissons migrateurs, qui jusqu'alors n'y étaient pas étudiés.

«Lorsque nous avons débuté en 1977, nous nous trouvions en terrain vierge puisqu'aucune étude n'avait été menée jusque là sur ces pêcheries estuariennes. La population des pêcheurs, composée de nombreuses catégories professionnelles et amateurs, était très mal cadrée : les administrations gestionnaires ne possédaient pas de données statistiques fiables, le nombre réel de pratiquants était ignoré » (Girardin et al, 2007, p. 107).

Le développement de ces nouvelles thématiques sera aussi l'occasion pour pêcheurs et scientifiques de se fréquenter, de se côtoyer, voire d'échanger à propos de leurs connaissances respectives. Pour réaliser l'enquête d'utilité publique et l'état de référence que EDF lui avait confiés, le Cemagref va embaucher un ancien pêcheur qui connaissait bien le milieu. À partir de ce premier contact les scientifiques étendront leurs relations à d'autres pêcheurs. Les premières études menées portaient sur les données socio-économiques et l'évaluation de la production en tonnage et valeur des principales espèces halieutiques du bassin de la Gironde. Ces études ont été effectuées dans trois cadres : études successives de référence (1977-1978), études de surveillance (1979-1981), études de suivi (à partir de 1982 jusqu'à ce jour) et de l'impact de la centrale nucléaire du Blayais. À partir de 1982, le Cemagref a été chargé de la surveillance halieutique du système fluvio-estuarien de la Gironde avec la mise en service de la centrale. Une convention datant du 10 juillet 1984 fixe le cadre général de l'intervention (Girardin et al, 2007, p. 107).

Dès 1976, l'Etat prévoit une déclaration obligatoire des captures pour les pêches sous réglementation fluviale. « Les données individuelles seront couvertes par le secret statistique et seront exploitées le cas échéant par la cellule statistique de chaque service gestionnaire. L'instruction du 14 décembre 1981 reprend cette obligation de déclaration et indique que les titulaires de licence grande pêche pourront être astreints individuellement à consigner mensuellement et séparément pour chaque espèce de poissons, les résultats de leurs carnets de pêche qui leur sera remis par le service gestionnaire et qui lui sera retourné. Dans cette instruction, aucune indication n'est donnée sur l'utilisation des déclarations ou des carnets de pêche » (Castelnaud, 1985b, p 90). Cependant, devant le peu de résultats issus de ces statistiques obligatoires, l'équipe du Cemagref a mis en place son propre système de statistiques et de carnet de pêche rempli par le réseau des « pêcheurs coopératifs ». Les chercheurs avaient aussi accès aux cahiers personnels des pêcheurs avec qui ils collaboraient, ce qui constituait une mine d'informations pour eux. La production de ces données s'est perpétuée jusqu'au moratoire.

Cette proximité s'est ensuite atténuée, du fait des changements de questionnements au sein du Cemagref, nécessitant une moindre présence des scientifiques sur l'eau et une moindre nécessité de faire appel aux pêcheurs professionnels. Dans les années 90, le Cemagref élargit ses approches de l'alose et s'intéresse plus particulièrement aux dynamiques des populations et à leur écologie.

Ensuite, les études portent plus spécifiquement sur les jeunes stades d'aloses. À partir du milieu des années 2000, l'hypothèse du homing est testée. Suite à la chute des effectifs observés le Cemagref a effectué des expérimentations afin d'évaluer le rôle du facteur de la température sur la survie des oeufs afin de définir le rôle de la canicule de 2003 sur cette chute.

Études réalisées par le Cemagref

Avant 1990

Caractérisation halieutique et socio-économique de la pêche
Bases de l'écologie de l'espèce (
Migrations, habitats
Début des travaux sur les frayères (localisation, caractérisation, mise en place des suivis)
Comportement migratoire
Etat initial de l'estuaire et relativisation de l'impact du CNPE

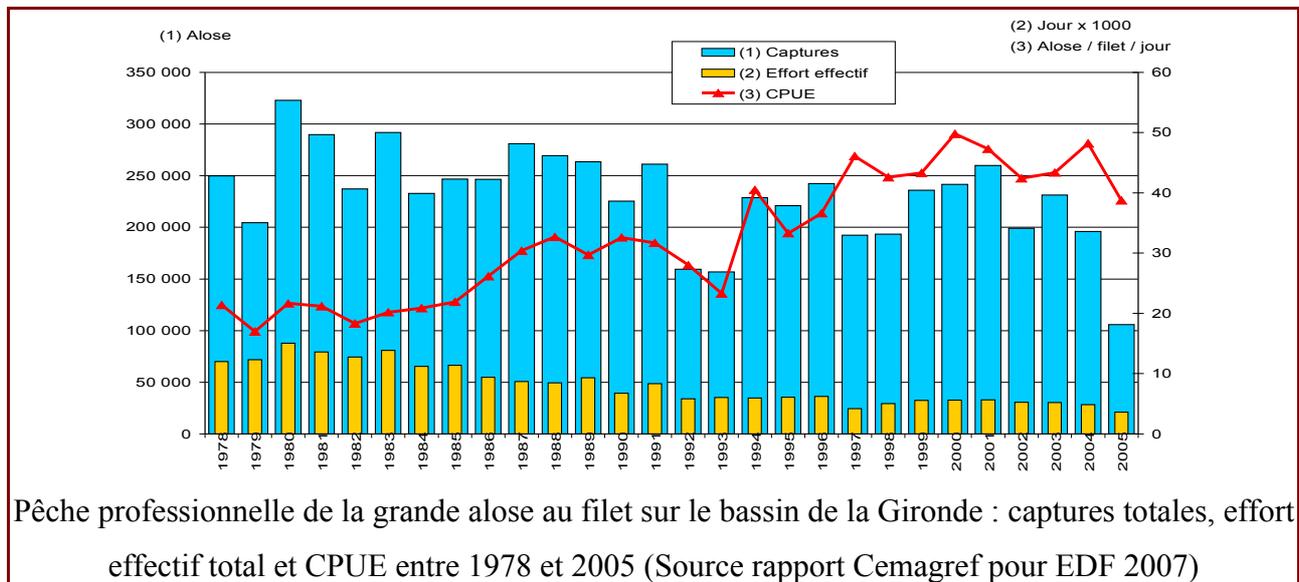
1990-2000

Synthèse des connaissances sur les aloses européennes
Migration, habitats
Migration, franchissement des obstacles
Dévalaison des alosons en rivière, en estuaire
Reproduction
Suivi de la frayère d'Agen
Maturation
Fonctionnement de la population
Méthodes d'estimation de l'âge, mise au point, normalisation
Dynamique de la population
Quantification des impacts

2001-2008

Migrations, habitats
Choix des sites de Fraie
Ecologie des jeunes stades en milieu naturel
Migrations
Cinétique
Tactiques
Distribution marine
Régime alimentaire en mer et en estuaire
Contamination des aloses par le mercure
Fonctionnement de la population
Standardisation des méthodes d'échantillonnage
Dynamique de la population
Construction d'un tableau de bord de la population
Evolution de la population
Indicateurs halieutiques
Facteurs responsables de la distribution de l'espèce

Certains scientifiques disent cependant qu'ils continuent à beaucoup se côtoyer avec les pêcheurs : sur le terrain, en réunion, voire dans les locaux du Cemagref... Une réunion d'information organisée dans les locaux de l'organisme en juillet 2008 fait partie de la stratégie du Cemagref pour continuer à se rapprocher des pêcheurs.



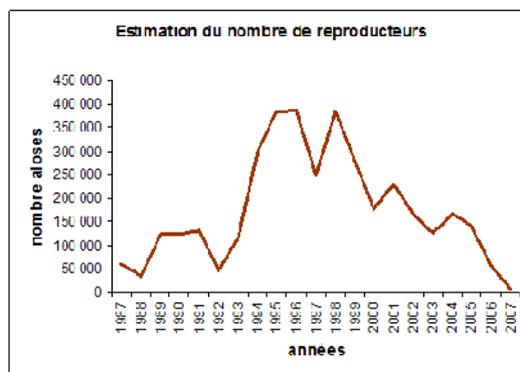
Exemple de données fournies par le Cemagref

Le Cogepomi est surtout intéressé par les données relatives au suivi des poissons. Un décalage est signalé entre les besoins de connaissances exprimés dans le Cogepomi et celles produites par le Cemagref. Une partie de ce décalage semble s'expliquer par le fait que le Cemagref n'est pas missionné pour accomplir une missions d'accompagnement et de conseil à la décision dans le Cogepomi et ne seraient présents qu'à titre officieux. Certaines expérimentations peuvent néanmoins alimenter les discussions relatives à la réflexion. Une étude sur la survie des oeufs d'alosons à une température élevée, ou celles cherchant à vérifier l'hypothèse du homing (qui désigne « le retour pour frayer des géniteurs d'espèces migratrices dans les eaux qui les ont vu naître » (Cesltaud, 1978) peuvent avoir des répercussions sur les modalités de gestion. L'étude de l'impact de la température de l'eau permet de questionner l'impact de la canicule de 2003 sur les effectifs d'aloses.

ii. Les autres sources de connaissances mobilisées et la production d'indicateurs

L'association Migado a été créée en 1989 dans l'objectif de produire des données d'évaluation des stocks de poissons migrateurs. Cette activité de connaissance est définie comme une « mission essentielle » dans le rapport d'expertise des Cogepomi (Balland & Manfredi, 2006). Elle s'appuie pour cela sur les comptages des poissons qui sont filmés par système vidéo dans les l'ascenseur à poissons du barrage de Golfech, construit en 1986, et de la passe à poisson de Bazacle sur le Dordogne, en 1989. La construction de ces ouvrages fait suite à la loi pêche de 1984 qui rend obligatoire pour les gestionnaires de barrages qu'ils les équipent de franchissement pour les poissons. Un second indicateur est produit par Migado, le comptage de reproducteurs sur les frayères situées en aval de Golfech sur la Garonne et à partir du comptage des pontes d'aloses sur les frayères, estimations du nombre de géniteurs en comptant le nombre de « bulls ». (Chanseau et *Al*, 2005). La somme des reproducteurs dans les frayères aval et des géniteurs comptés dans les dispositifs de franchissement permet d'avoir une estimation du nombre de reproducteurs.

Ce sont ces deux sources de connaissances qui sont principalement mobilisées au sein du Cogepomi, comme celles qui ont été produites alors que le constat de la chute de l'alose se confirmait. La production de ces connaissances implique la mobilisation des pêcheurs, des chercheurs du Cemagref, de Migado, d'EDF notamment. D'autres acteurs collaborent à la production des données de comptage sur les frayères : l'ENSAT, l'association de la réserve de la frayère d'Agen.



Évolution du stock reproducteur de la grande alose sur la Garonne et la Dordogne entre 1987 et 2006 (stations de contrôle plus comptages frayères aval) (source : données de Migado)

Exemple de données fournies et discutées au Cogepomi

Niveau de recrutement des alosons en estuaire, pression halieutique, comptages aux stations de contrôle, comptages du nombre de bulls sur les frayères sont les quatre indicateurs essentiels pour estimer les populations d'aloses qui entrent dans le bassin de la Gironde, et qui sont utilisés au Cogepomi. Ils permettent la constitution d'un autre indicateur, le taux estimé de l'exploitation de la population. Afin de compléter les connaissances sur la pression halieutique de l'alose, le Cogepomi a décidé en 2005 de mettre en place un suivi de la pêche par les pêcheurs amateurs aux filets. Le suivi de la pêcherie aux lignes a aussi été expérimenté. Ces données permettent d'affiner l'estimation de la pression de pêche sur le stock, mais aussi d'évaluer la part de prédation de chaque type de pêche. Les prélèvements avant le moratoire était évalué à environ 300 000 individus par an aux filets dérivants (pêcheurs professionnels et amateurs confondus), avec un taux d'exploitation de 75%. Les prélèvements aux lignes, sont eux estimés à 2 000 à 3 000 poissons, soit 1% du stock. Pour le Cemagref, l'utilisation de ces données se fait dans un objectif d'établir un état de l'appréciation de la population d'aloses, et de disposer de données quantitatives pour établir des modèles de fonctionnement de population, dans un objectif de prédire des niveaux d'abondance et de tester des scénarios de gestion. D'autres connaissances démographiques et écologiques sont néanmoins encore nécessaires pour pouvoir faire fonctionner le modèle (document Cemagref, 2008). Ces différents suivis permettent de montrer une dégradation progressive de la population d'aloses à partir de 1995, avec un effondrement depuis 2003. Les stations de contrôle permettent de constater une évolution du niveau d'abondance: environ 40 000 / an entre 1987 et 1992, 125 000 entre 1993 et 1999, puis une chute à 60 000 entre 2000 et 2005, aggravée entre 2006 et 2007 avec seulement 7 000 aloses par an.

Le tableau de bord présenté dans le Plagepomi 2008 montre une connaissance inégale des espèces. Si une estimation des populations d'anguilles, de grande alose, de saumon peut être réalisée, aucune donnée n'est disponible pour la lamproie fluviatile, la truite de mer, l'alose feinte. Les espèces qui font l'objet de suivi sont les espèces à plus forte valeur marchande.

Il y a aussi les connaissances signalées manquantes au Cogepomi. Lors de la présentation des résultats des effectifs d'aloses en décembre 2006, les pêcheurs font le constat des connaissances dont l'instance ne dispose pas : la prédation à l'entrée de l'estuaire du fait des pêches minotières, l'impact de la qualité de l'eau, de la qualité des frayères. Des questions se posent aussi quant aux obstacles à la migration. Ces questions sont soulevées par les pêcheurs, avec comme préoccupation que les responsabilités de la chute de la population d'alose n'incombent pas qu'à leur seule pratique. Néanmoins, ces différents impacts sont aussi signalés par les chercheurs. Selon Boyer (2000), le

facteur dominant d'une diminution des effectifs de poissons migrateurs concerne les obstacles à la migrations avec la présence du barrage à Agen (seuil de Beauregard), puis à Golfech (en 1971) et à Toulouse (chaussée du Bazacle) sur la Garonne, et à Bergerac, Tuillières (achevé en 1908) et Mauzac sur la Dordogne. Il souligne que ces cours d'eau sont d'une manière générale très aménagés. La seconde cause de diminution, toujours selon Boyer, est le fait d'extraction de granulats, avec la destruction importante d'habitats sur les deux axes. Selon elle, la pollution n'a probablement pas joué de rôle déterminant sur la Dordogne, du fait de la faible présence de grandes agglomérations, d'industries et d'agriculture peu intensive. Par contre, elle signale un important problème de qualité d'eau sur la Garonne en aval des grandes villes et du fait de la présence de bassins industriels. Il mentionne comme autre cause les impacts probables de la surpêche de certaines espèces, comme l'esturgeon.

Des connaissances existent au sujet des obstacles à la migration, ayant abouti à la cartographie des ouvrages et des barrages sur les cours d'eau concernés, mais il semble manquer de connaissances scientifiques sur la dévalaison des poissons (comm pers Rochard). Peu de données relatives à l'impact de la « qualité de l'eau » sur les populations piscicoles sont disponibles. Le Plagepomi 2008-2012 illustre bien ces inégalités en terme de connaissance des impacts sur les populations amphihalines et sur l'alose en particulier. Six pages sont consacrées aux pressions anthropiques autres qu'halieutiques (sources de pollution et atteinte aux habitats, perturbation des débits, dégradation physique des milieux), huit aux pressions liées à la pêche.

Les connaissances utilisées dépendent aussi des personnes présentes au Cogepomi. C'est essentiellement l'équipe halieutique du Cemagref de Bordeaux, qui travaille sur l'écologie des populations qui suit le Cogepomi. Le savoir dont ils disposent et qu'ils partagent avec le comité provient de leurs recherches, mais elles ne portent pas sur la qualité de l'eau. Les pêcheurs questionnent les scientifiques sur l'impact de la qualité de l'eau sur les aloses, et leur reprochent de ne pas répondre à leurs questions. Les scientifiques se défendent en expliquant que pour pouvoir apporter une réponse à ce type de questions, simples en apparence, et sur lesquelles ils ne sont pas spécialisés, il serait nécessaire de mettre en œuvre très protocoles très complexes.

Les différentes questions posées sur les impacts d'autres facteurs ont été en partie prises en compte, par Migado, et par les EPTB. Ces établissements ne sont pas caractérisé comme étant producteurs de connaissances, mais des protocoles de recherche ont été mis en place pour vérifier certaines hypothèses, sur le piégeage des alosons dans le puits de Golfech. Une étude a été menée par Migado, en partenariat avec des pêcheurs, sur les silures et leur impact éventuel sur les aloses. À partir de 2000, les techniciens de Migado se questionnent sur l'impact de cette espèce exotique, qu'ils voyaient proliférer au pied de l'ascenseur de Golfech. Ils se demandaient dans quelle mesure

cette présence n'influaient pas sur le comportement de l'alose, la dissuadant d'emprunter l'ascenseur et s'il y avait prédation du silure sur l'alose. Migado a mobilisé des pêcheurs garonnais pour effectuer des pêches de silures au filet à l'aval de Golfech. Ils ont ensuite analysé le contenu des estomacs, afin de vérifier s'il n'y avait pas d'aloses. Malgré des conclusions provisoires du fait d'un manque de recul dans les données recueillies, l'hypothèse d'un impact fort des silures a été écartée.

Le Smeag participe aussi indirectement à la production de connaissances au Cogepomi en rapportant les résultats des travaux produits par l'ENSAT sur l'impact des puits de la centrale de Golfech sur les alosons qui peuvent s'y retrouver piégés. La technicienne considère que le comptage de ces populations peut constituer un indicateur indirect de la quantité d'alosons qui dévalent.

Un certain nombre de connaissances sont produites, mais peu coordonnées jusqu'à il y a peu semble-t-il. Ce technicien, qui suit les réunions depuis 1997, établit le constat que peu de connaissances, jusqu'à la crise de l'alose, étaient mobilisées pour la gestion. Il y avait bien des données, celles de Migado, du Cemagref, mais non coordonnées. *« Depuis le début des Cogepomi, il n'a pas été mis en place un bilan régulier des populations. Aujourd'hui on peut le faire, hein ! avec les données qu'on a, avec les données que Migado produit, que le Cemagref produit, on pourrait parfaitement avoir au jour le jour, enfin, année par année, saison par saison une situation, voilà ce qui a été contrôlé, voilà ceci... dans une forme où on peut tout mettre en relation »*. L'un des rôles du Cogepomi est selon lui d'effectuer des bilans de toutes les données produites. Selon cet acteur, il manque d'un bilan structuré des connaissances existantes, organisées sous forme d'indicateurs et de tableau de bord. Il cite d'ailleurs comme exemple le tableau qui a été proposé par le Cemagref. On peut rapprocher son observation du constat élaboré par Balland (2005), mentionnant une faible structuration de la recherche sur les poissons migrateurs. En 2005, une demande pour constituer un conseil scientifique est relatée dans un compte rendu de réunion. Mais à ce jour, il ne semble pas encore avoir été mis en place. La crise de l'alose aura été l'occasion pour la première fois de produire un bilan combinant des données provenant de différentes sources.

Les connaissances utilisées relèvent des disciplines biologiques exclusivement. Aucune attention n'a jusqu'alors été portée à d'autres approches scientifiques, comme celles des sciences sociales. La restitution du présent travail devant une partie des membres du Cogepomi constitue une première. Les connaissances dites profanes ne semblent pas non plus avoir été valorisées dans la crise de l'alose.

iii. Le constat de la chute

Les données qui ont conduit à un état des lieux partagé de la situation étaient le fait de Migado et du Cemagref. Présentée sous forme de graphique, l'évolution des populations d'alose montre effectivement une courbe descendante. Est-ce ce schéma qui est à l'origine des débats sur l'alose, ou bien étaient-ce déjà les constatations des pêcheurs ? Rien dans les comptes rendus des réunions ne laisse supposer qu'ils s'interrogent sur l'alose avant 2006. Ces données ont été présentées lors d'une réunion à la DDA, le 05 décembre 2006. Il est précisé dans le compte-rendu de la réunion que la présentation de ces chiffres donnent à voir une situation où des décisions relatives à la pêche vont devoir être prises. L'objectif de cette réunion était explicitement que les acteurs présents partagent le diagnostic réalisé. Différentes données de connaissances de l'alose sont présentées : elle passe cinq ans dans l'océan et monte se reproduire dans les estuaires. Elle a un potentiel reproducteur de 200 000 ovocytes par kg. 60 000 individus reproducteurs ont été dénombrés en 2006, le taux le plus bas enregistré depuis 15 ans. Les captures de la pêcherie sont estimées à 50-60% du stock global. Migado, qui présente ces résultats, fait aussi des propositions de gestion. La première consiste en une stratégie d'urgence, qui porte sur une diminution des prélèvements. La seconde porte sur le rétablissement de la libre circulation afin d'améliorer le taux de renouvellement. La troisième consiste à améliorer la fonctionnalité des milieux. Les solutions proposées, comme on peut le constater, ne portent pas que sur la pêche, mais une limitation de cette pratique constitue la solution la plus rapide à prendre pour influencer sur la courbe des populations.

Si les données produites par le Cemagref et Migado apparaissent préjudiciables à la pêche, les pêcheurs ne les reconnaissent pas moins valides, d'autant plus qu'elles sont congruentes avec l'observation d'une diminution des prises observées ces dernières années. Si l'expertise soumise est de type technico-scientifique, elle ne semble avoir été acceptée que parce qu'elle était congruente avec les constats effectués par les pêcheurs eux-mêmes.

B. Quand les causes sont discutées

Les différents acteurs sont dans l'ensemble d'accords avec le constat émis par le Cemagref et Migado. Ils n'en soumettent pas moins les données produites et les outils utilisés à la critique. Mais surtout, ils ne sont pas forcément d'accords sur la désignation des causes de la chute de la population d'aloses, qui font l'objet de discussions lors des réunions. L'attribution des causes varie en fonction des caractéristiques des acteurs sociaux et de leurs modalités d'usage de l'hydrosystème, mais aussi selon leur vision du monde et les modalités cognitives d'approche du milieu. L'enjeu porte sur la répartition des responsabilités entre les différents usagers de l'anthroposystème. Deux dimensions apparaissent dans les discussions en cours, la première porte sur la forme et les

caractéristiques des connaissances mobilisées dans les explications données, la seconde sur leur intégration dans les rapports sociaux. Nous allons successivement mettre en perspective les explications tenues par les scientifiques et par les pêcheurs, à partir des caractéristiques des savoir qu'ils mobilisent pour appréhender le monde. Puis nous allons observer de quelle manière ces explications prennent sens, une fois replacées dans le contexte social de leur production. La distribution des responsabilités des différents usagers sur les effectifs d'aloses est un enjeu majeur pour les pêcheurs, qui contestent le fait que la responsabilité de la chute soit attribuée à eux-seuls, ainsi que le fait que les seules données à avoir été mobilisées soient celles relatives à la pêche et que les seules mesures prises portent sur leur pratique.

i. La nature des savoir mobilisés

L'approche scientifique des écologues et l'approche des pêcheurs constituent deux visions du monde, deux formes de connaissances qui se confrontent dans la discussion autour des causes de la disparition des aloses. Elles se distinguent dans leurs finalités. Tandis que les connaissances scientifiques sont élaborées avec elles-mêmes comme seule finalité, les savoir des pêcheurs sont clairement orientés vers une visée pratique. C'est ce qui peut amener les pêcheurs à se moquer des protocoles scientifiques mis en place. « *les cons, ils font des transects là où il n'y a pas de poissons* », constatent-ils. Seulement, l'objectif des scientifiques n'est pas de prendre du poisson, mais d'enregistrer les variations de prises selon l'évolution de différents paramètres. Connaissances générales vs savoir locaux, distinction un à un des facteurs vs approche globale font partie des traits distinguant ces deux formes de savoir. Mais si l'on a l'habitude d'opposer savoir scientifiques et savoir profanes, certains traits permettent aussi de les rapprocher.

Les données utilisées pour la décision de moratoire consistent en séries de données mettant en relation estimation du stock et pression de pêche. Elles se basent sur un type de facteur, la pression de pêche, et un indicateur, le taux d'exploitation estimé de la ressource. Les pêcheurs ne contestent pas ces données (ou tout au moins que partiellement), mais bien plutôt le fait que seules ces données sont utilisées dans la démarche de gestion. Ils réintroduisent une série de facteurs, écologiques, économiques, sociaux, techniques pour émettre des hypothèses quant au rôle respectif de chacun. Dans l'hydrosystème de la Gironde, les savoir populaires des pêcheurs, à l'instar de ceux du Rhône, s'élaborent en questionnant les relations entre les ressources piscicoles, l'état des milieux, la technique de pêche utilisée et le rôle des acteurs sociaux par rapport à ces milieux (Barthélémy, 2003, 334). En s'appuyant sur un tel raisonnement, les pêcheurs font preuve d'une démarche écosystémique. Ce type de démarche est aussi caractéristique de l'approche scientifique des écologues, qui l'ont objectivée et théorisée (Barthélémy, 2003). Des divergences peuvent

néanmoins être observées dans la manière dont les uns et les autres appréhendent les différents éléments de l'écosystème étudié.

Pour les scientifiques du Cemagref, l'image d'une science réductionniste ne s'applique pas à leur démarche de connaissances. Ils disent avoir conscience de la complexité des facteurs et l'intégrer dans leur dynamique de connaissance. Ils en donnent pour preuve l'intégration de la sociologie dans leur démarche de connaissance du fonctionnement des populations d'aloses. Ils décrivent leur travail comme étant à la fois réductionniste, parce qu'ils isolent différents facteurs qu'ils analysent et holiste, parce qu'essayant de prendre en compte l'ensemble des paramètres. L'approche des scientifiques et celle des pêcheurs se distinguent dans la mesure où la première spécifie l'influence de chacune des conditions du milieu (ou en tout cas, de celles qui sont étudiées), tandis que l'approche empirique des pêcheurs les rassemblent (Barthélémy, 2003). L'exemple de l'impact de la température sur les jeunes stades d'aloses en offre une illustration. L'influence de la température de l'eau sur les jeunes stades de l'alose est testée expérimentalement au Cemagref, en condition de laboratoire. La survie des oeufs et des larves d'aloses est testée à différentes températures comprises en 5 et 35°. Une seule variable est testée à la fois. Les pêcheurs aussi s'interrogent sur l'effet de la température de l'eau sur la survie des oeufs et des larves d'aloses, mais loin d'isoler ce seul facteur, ils l'analysent conjointement à d'autres paramètres qui ont pu jouer un rôle dans la mortalités des jeunes durant l'été 2003, mortalité expliquant la chute de la population quatre à cinq ans après. La température de l'eau est invoquée, en même temps que les niveaux d'eau, qui étaient bas, que la gestion des lâchers d'eau aux centrales par EDF, et en questionnant aussi la concentration d'effluents polluants dans une eau raréfiée. Pour ce pêcheur, le rôle de la température s'inscrit dans un complexe multi-factoriel, mettant en jeu la pollution, la gestion des niveaux d'eau, le degré d'oxygénation de l'eau. *« À un moment donné, la Garonne n,'avait pas assez de débit comme l'eau était retenue par les agriculteurs et en priorité pour l'électricité, pour la central, à partir d'un certain seuil, l'eau n'est pas assez oxygénée et les poissons sont en danger, il faut savoir que la pollutions est au fond ».*

L'impact des usages sur la population d'aloses n'a été exposée formellement au Cogepomi que pour la pêche, pouvant donner lieu à la vision d'une science ne construisant de « vérité » que sur un seul type de paramètre. Les pêcheurs contestent ce fait, et ce d'autant plus que les modalités de gestion portent exclusivement sur la pêche. Et comment pourrait-il en être autrement puisque les seules connaissances produites sont celles relatives à la pression de pêche ? *A contrario*, ils font porter leurs observations sur plusieurs dimensions. La première, écologique, qui fait état d'une diminution de la population et qui est mise en relation avec l'état du milieu et les causes de cet état. La seconde, d'ordre socio-économique, questionne les modalités d'organisation du monde de la pêche. Enfin, le

troisième, d'ordre plus politique, met en parallèle les mesures de gestion appliquée et l'organisation socio-économique de la société. Pour eux, il existe un lien très net entre les modalités de production des connaissances et l'état des relations sociales entre les acteurs.

« On a l'impression que le problème est toujours sur la pêche, mais il y a la pollution des eaux, la prolifération des espèces. La lamproie était en disparition et maintenant son effectif augmente, et on ne sait pas pourquoi, et la pêcherie n'a pas cessé. Il y a certainement le rôle de la centrale nucléaire » (pêcheur, réunion DDA 05 décembre 2006).

Ils mettent en opposition la vision technico-scientifique, telle qu'elle est exprimée dans les tableaux et les graphiques élaborés, et portant sur un facteur et leur vision des choses, issue du terrain et mobilisant une multitude de facteurs pouvant expliquer la crise de l'alose. Ils mettent en avant les observations qu'ils font pour questionner les résultats des scientifiques. Plusieurs qualités peuvent être associées aux savoirs traditionnels : ils mobilisent des causes différentes quant aux changements environnementaux, un ancrage local garant d'une bonne connaissance des lieux, un rapport au temps plus long à travers l'histoire orale (Moller, cité par Barthélémy, 2005).

Les pêcheurs passent beaucoup de temps sur l'eau, et se déplacent d'un lieu à l'autre de la rivière, voire d'un fleuve à l'autre, temps qu'ils mettent à profit pour relever ce qu'il se passe sur l'eau, de quelle couleur elle est, sa transparence, la quantité etc. Comme le constatent Delbos et Jorion (1990), les savoirs des pêcheurs reposent sur leur « aptitude à voir ».

Les plus âgés replacent la crise actuelle en faisant référence à des épisodes plus anciens, et aux modalités de fluctuation du poisson. Eric est trop jeune pour avoir connu des périodes de pénurie d'aloses (il a 53 ans), mais il se souvient que de tels événements étaient racontés par les anciens. *« Les anciens pêcheurs qui parlaient de l'alose, ils ont déjà connu des années sans alose, et après c'est revenu. Donc... il y en a qui ont connu des années sans alose, alors que moi depuis tout jeune j'ai jamais connu »*. Propos que confirme cet autre pêcheur *« des années sans alose, on en a connues. Tous ces gens, ils arrivent, comme le Cemagref, en 1976. Ils arrivent on sort du poisson de partout. Alors maintenant il y en a nettement moins. Ha ben oui les pêcheurs ont tout détruit, qu'ils disent ! »* Pour cet autre pêcheur, c'est une question de cycle. *« C'est des cycles, c'est des cycles. De toutes façons, ça c'est récurrent, ça a toujours été. Moi déjà j'entendais, qu'on me disait, les vieux à l'époque, déjà ils savaient très bien, à l'avance, qu'il y aurait du poisson ou pas. (...) on sait très bien que tous les 4 (ans, en fonction du poisson, il y a un pic, une baisse, une montée, ça correspond toujours plus moins, c'est à peu près pareil. »*. Dans ce rapport au temps est questionnée la diminution de l'alose en lien avec la disparition d'autres espèces, subissant pourtant une moindre

pression de pêche : les carrelets, ou bien l'éperlan dans l'estuaire. Dans quelle mesure la pêche pourrait-elle alors être jugée responsable de la diminution ?

Ce pêcheur dresse la liste de tout ce qu'il a vu évoluer depuis 20 ans qu'il pêche « *les poissons migrateurs, je pense qu'ils ont changé leurs modes de monte, et puis le changement de la rivière, les fonds, les marées, les basculements de marée avec le bouchon vaseux. Tout ça, ça a évolué. En vingt ans, je l'ai vu changer, la rivière. C'est impressionnant. Donc tout ça a fait qu'on a été obligés de s'adapter, on a adapté le matériel, c'est toujours en constante évolution, on cherche à adapter le matériel, mais le poisson, lui aussi a changé. Enfin, il me semble. Après, ce n'est que mes convictions à moi* ». Comment est-il alors possible de distinguer les causes principales ? « *C'est sûr qu'en 20 ans, les stocks d'alose ont diminué. C'est certain. Maintenant, en 20 ans, la rivière a tellement changé, il y a eu tellement d'évolution que dire, c'est la pêche qui a mis fin à l'espèce alose. Non je suis pas d'accord. Je suis pas d'accord. On a tellement changé le milieu naturel en l'espace de 20 ans, entre les barrages, la multiplication des stations d'épuration, le bouchon vaseux, les dernières dragues qui remontent à peine à une dizaine d'années, 10-15 ans, voilà, on a dragué la rivière jusqu'au dernier seau, et on n'a pas cherché à savoir, on n'a pas cherché à savoir jusqu'à temps qu'il n'y ait plus de graviers.* »

Ils interrogent aussi la qualité de la rivière en énumérant les différentes modifications dont elle a été l'objet depuis qu'ils la connaissent, à partir d'une approche sensitive. La couleur, la turbidité, la nature des fonds, les caractéristiques des berges, la hauteur d'eau, tous ces paramètres liés à la vue sont utilisés pour élaborer un état des lieux de la rivière. Ils mobilisent les différents sens utilisés pour appréhender la rivière et les éléments qui le composent. Les modifications de celles-ci sont appréhendées par exemple à partir de l'odeur générée en certains endroits de la rivière, notamment à proximité des stations d'épuration, les observations liées à ce sens pouvant en outre être complétées par celles liées à la vue : une eau « grasse », ou de couleur suspecte les amène à se questionner sur l'évolution de la qualité de l'eau. Gilles, pêcheur de Garonne, s'interroge sur les conséquences des nettoyages des turbines de la centrale nucléaire de Golfech quand il remarque des pierres blanchies au fond de l'eau, comme si elles avaient été décapées de leur végétation.

« *Quand vous voyez la mousse sur les pierres, des pierres qui n'ont jamais vu le jour, quand vous voyez qu'elles sont blanches à un mètre cinquante de fond et l'eau elle claire comme à la pompe, il a quand même quelque chose qui s'est passé. La veille elle est verte, le lendemain elle est claire comme l'eau de la pompe, elles sont décapées comme si on les avait passées au karcher. Il y a un truc qui va pas. Alors là par contre, il n'y a plus une anguille depuis une semaine, il n'y a plus un poisson. Ils peuvent dire ce qu'ils peuvent, enfin bon, on n'a pas d'éléments pour se défendre, comme disait W., ce sont des trucs qui sont que momentanés, on peut pas, mais des comme ça je peux vous en raconter jusqu'à demain. Mais c'est ça le truc, avec quoi on prouve ?* »

Cette approche est aussi complétée par la perception des fonds de la rivière, le remplacement des graviers par de la vase, par exemple en Garonne. Un pêcheur amateur de la Garonne, outre des facteurs comme la couleur de l'eau, observe aussi l'évolution de la végétation le long des berges. La reprise de certaine végétation depuis quelques années serait selon lui une manifestation d'une amélioration de la qualité, ou de la présence en moindre quantité des pesticides utilisés par l'agriculture. Il me fait une description du fonctionnement hydraulique des bras d'eau se jetant dans la rivière et de l'importance que ces lieux peuvent avoir pour certains poissons, comme les anguilles.

Pour les uns, selon le regard qu'ils portent sur la rivière, la cause vient des barrages, pour d'autres, de la qualité des frayères, ou de la qualité de l'eau. Mais à chaque fois, si les pêcheurs identifient parfois une cause majeure, elle n'est jamais selon eux seule et unique. Ces pêcheurs ont tous un point commun, ils enregistrent les changements qui se produisent dans le fleuve.

On constate dans le cas de l'alose dans les fleuves les mêmes phénomènes que ceux observés par V Deldrève auprès des marins pêcheurs. Les débats reposent sur des représentations divergentes de la ressource, de l'espace, et plus largement de l'environnement naturel et de ses usages. « Ainsi, sans nier la raréfaction de la ressource, dont les scientifiques montrent l'ampleur, les pêcheurs la relativisent du fait des nombreuses alertes antérieures et controversées et de leur représentation de la ressource comme éminemment aléatoire, cyclique, de sa grande capacité à se renouveler et surtout de l'ensemble des facteurs naturels et anthropiques qui influent sur son comportement » (Deldrève, 2004)

a) *échanges autour du moratoire*

La décision du moratoire apparaît comme une « évidence » aux yeux des pêcheurs dans la mesure où seules des données halieutiques ont été présentées pour illustrer la chute de la population d'aloses. Ce fait, qu'ils regrettent, est soumis à discussion et analyse en faisant appel à d'autres types de connaissances qui selon eux auraient pu être prises en compte pour définir les caractéristiques de cette mesure de gestion. Il aurait été judicieux de leur point de vue de prendre en compte les connaissances liées aux techniques de pêche pour définir plus finement les modalités de pêche des autres poissons afin d'éviter les prises accidentelles. Certains pêcheurs auraient souhaité que les particularités du commerce de l'alose soient aussi intégrées.

Bien qu'accepté par les pêcheurs, le moratoire n'en est pas moins discuté et soumis à analyse sous ses différents aspects, en mobilisant des données d'ordre technique, d'ordre socio-économique, et de l'ordre de la connaissance. Ces discussions leur permettent de prendre la mesure des savoir qui selon eux n'ont pas été pris en compte dans la décision et ne sont guère développés, ceux relatifs à la connaissances des pratiques des pêcheurs et des techniques qu'ils utilisent et ceux relatifs au fonctionnement socioéconomique de la production et de la commercialisation de l'alose. Bien que le Cemagref produise des données socio-économiques, il est pas sûr qu'elles aient été intégrées dans la discussion.

L'autorisation de la pêche aux aloses feintes est mise en discussion. Pour certains spécialistes, cela est paradoxal avec la décision du moratoire, dans la mesure où rien ne ressemblerait plus à une alose feinte qu'une grande alose. Les pêcheurs quant à eux expliquent que chaque filet est sélectif. Une alose ne se fera guère prendre avec un filet destiné aux lamproies ou aux aloses feintes. Si un filet d'alose feinte peut permettre de pêcher des grandes aloses, la quantité attrapée est bien moindre qu'avec un filet à grande alose. L'étude réalisée par la Diren en 2008 (Laplaud, 2008) sur les captures accidentelles de grandes aloses lors de la pêche de la lamproie et de l'alose feinte démontre la sélectivité des filets. L'alose représente 4,8 % du total des captures observées lors du suivi. Mais l'importance des prises accidentelles au regard de la population d'aloses remontant les fleuves a été estimée à 20% de la population lors de la réunion plénière du 06 février 2009.

Le réglage du filet intervient aussi dans la sélectivité de la pêche. Un pêcheur dit régler le plombage de son filet de telle sorte qu'il ne travaille pas dans la zone de nage de l'alose. Un autre pêcheur explique ne pêcher les lamproies qu'avec des filets en nylon, et non en crin, pour éviter d'attraper des aloses. Les explications des pêcheurs portent sur le fait qu'une pêche sélective est possible selon les engins employés et que ces paramètres auraient pu être discutées avec les modalités du moratoire. Ces explications sont cependant fortement controversées par certains techniciens, qui considèrent que qu'on ne peut obtenir une sélectivité si fine, outre la question de savoir si ces prises accidentelles le sont réellement ou sont le fait d'activités de braconnage.

Une partie des pêcheurs conteste le fait que la décision du moratoire ne prend pas en compte l'organisation commerciale de la pêche. Pour le maintien du commerce, il aurait été plus judicieux selon eux d'ouvrir un peu la pêche, sur une courte période, afin de pouvoir présenter quelques aloses aux étalages, afin que ce poisson d'appel attire la clientèle vers les étals. Une telle modalité leur apparaissait d'autant plus judicieuse que l'alose est surtout consommée durant les week-ends. Ils considèrent qu'une meilleure connaissance du fonctionnement de cette activité aurait été plus favorable aux pêcheurs, sans pour autant nuire aux aloses.

« Si chacun en pêchait un petit peu, à la limite s'ils avaient mis un quota je pense que ça aurait été mieux. Un quota par pêcheur, et je sais que ça contente les clients, parce que les clients, ça leur manque. Et c'est vrai que 20 kilos par jour, pendant tant de jours, une semaine, ou vous pêchez 2 jours par semaine. Il y avait des arrangements à faire, parce que les gens mangent pas des aloses toute la semaine. Ça se mange le week end, faut du temps pour faire des grillades, qu'il fasse beau. Je sais pas, ils auraient mis deux jours de pêche, les autres auraient eu le temps de se sauver ». Une telle gestion aurait en outre eu l'avantage, toujours selon les pêcheurs, de permettre la production de données sur les quantités pêchées afin d'évaluer le stock. En outre, une des modalités du moratoire est peu appréciée, celle qui oblige à rejeter à l'eau toutes les aloses prises accidentellement. La survie des poissons, une fois qu'ils ont été piégés par les tramails leur paraît réduite, et pour eux, rejeter à l'eau une alose morte, c'est comme passer par dessus bord un billet de dix euros.

ii. La connaissance replacée dans sa dimension sociale

Les points de vue portés sur les connaissances utilisées, les représentations dont elles sont l'objet se comprennent une fois replacées dans les rapports sociaux entre les acteurs et la place que chacun occupe dans l'anthroposystème. Les décisions prises sont mises en perspective par certains acteurs sociaux, notamment les pêcheurs, avec les rapports de force et de pouvoir existant entre les différentes catégories d'usagers concernés par le fleuve. Cela soulève différentes interrogations.

a) Une histoire longue

La position des pêcheurs vis à vis des scientifiques et des connaissances produites, est ambivalente. Ils réclament la production de connaissances afin de pouvoir améliorer la gestion, ou dénoncent des décisions prises sans justification scientifique (pêcheur professionnel, 2002), mais en même temps ils s'en prennent aux scientifiques du Cemagref suite à la décision du moratoire. La responsabilité de cette décision incombe, dans leur raisonnement, aux scientifiques, et à l'utilisation des données produites avec leur collaboration pour justifier la modalité de gestion. Lors d'un même entretien avec un pêcheur, celui-ci pouvait à la fois affirmer avoir cessé de collaborer à la production de données et regretter que le moratoire génère une perte de connaissance du stock d'aloses. Cette ambivalence semble pour partie liée à l'histoire de la relation entre les pêcheurs et les scientifiques depuis plus de trente ans.

Cette collaboration semble avoir été la plus intense dans les années 80, à partir du moment où a été réalisée une enquête socio-économique sur les pêcheurs et la pêche. Tout une série de travaux a alors été réalisée sur la pêche et les pêcheries. C'était aussi l'époque des premiers programmes de restauration de l'esturgeon. La participation du Cemagref à la connaissance halieutique se produit à une époque où cet organisme est clairement tourné vers l'assistance à l'administration sur des

questions liées à la connaissance. Il se définit plutôt comme un organisme technique que scientifique, et à l'instar d'une structure comme l'INRA, travaille comme appui à la gestion. Une réorientation des objectifs du Cemagref va induire une modification des approches que les scientifiques effectuent et des projets de recherche qu'ils élaborent.

Scientifique 1 « *En fait quand les gens ont commencé à travailler ici, fin des années 70 début des années 80, ils n'avaient pas de connaissance particulière sur les poissons migrateurs, c'était un centre technique du ministère de l'agriculture, alors les gens ont commencé à s'intéresser à cette question, donc ont côtoyé les pêcheurs, ont lu la littérature, ce qui existait. Mon interprétation, c'est qu'ils se sont appropriés la connaissance des pêcheurs, la connaissance empirique des pêcheurs, les savoirs profanes, et ils ont intégré ça. Et donc ils étaient totalement en phase avec les pêcheurs, ils avaient les mêmes repères, et ils ont continué un peu comme ça. Et après il y a eu des changements de génération. Il y a eu effectivement une partie des ingénieurs du Cemagref qui ont été remplacés par des gens qui ont un autre profil, une autre expérience, un autre savoir faire, et qui du coup considéraient le problème du pêcheur comme intéressant et c'était pas le leur. Et ça ça a été ressenti par les pêcheurs comme « on nous écoute plus, on nous comprend plus, on nous parle d'autres choses ». Alors qu'avant le lien était très fort. Il y a d'autres aspects. Les collègues étaient souvent sortis embarqués sur les bateaux des pêcheurs, euh, là on en fait moins, on en fait ponctuellement mais on essaie d'intervenir par nos propres moyens. On s'est rendu compte que sur un certain nombre de travaux ça nous a planté. Les pêcheurs voulaient bien venir avec nous quand ils avait rien d'autre à faire, quand la pêche de telle espèce à faire était pas des plus intéressante. Ils attendaient que les pêcheurs viennent et ils venaient pas ce jour là. Donc voilà, pour des raisons très pratiques, on a travaillé avec nos propres bateaux. Donc là encore ça a encore contribué à mettre plus de distance... et puis les questions de recherche qui sont un peu différentes. A l'époque, c'était plus de l'appui, de la connaissance, du transfert, de lien, maintenant on est plus sur ... faut que ça soit nouveau quoi. Donc tout ce qui est suivi de routine, on n'a plus, on n'a pas à le faire, sauf cas particulier. Et le travail qu'on fait sur l'estuaire, le suivi de la centrale, on le maintient, puisque là on a une série qui fait 30 ans de long, donc là ça commence à devenir très intéressant, donc là on a continué. Mais aujourd'hui, on n'aurait jamais un suivi comme ça. »*

Représentant pêcheurs « *la première chose qu'on m'a dite, Mme R., prouvez nous que vous avez une perte ! Qu'est-ce que vous voulez prouver quand vous avez une perte mais que vous n'avez aucun chiffre. Alors les gars, notre but c'était justement d'avoir des chiffres. C'est pour ça que ça nous est arrivé, d'avoir M. F., qui a été nommé au Cemagref, pour faire une cellule aquacole des migrateurs en Gironde. Là il y a une étude des migrateurs qui a commencé à être faite, c'est M. D.,*

qui ...il est devenu docteur avec ses thèses. Donc M. Gadrat a quitté la pêche, il est devenu patron pêcheur du bateau du Cemagref, et on a formé pendant plusieurs années je dirais les scientifiques sur l'exploitation des pêches migratrices dans l'estuaire. Et pour nous c'était une réussite. Et moi j'étais très satisfaite, parce que nous avons réussi à faire l'union de l'estuaire des pêcheurs en plus collaboration ou travail je dirais, ensemble, je m'informais, je pouvais faire des articles de presse avec des choses intéressantes. Vous voyez, il y avait une relation amicale entre les chercheurs, qui à l'époque n'étaient pas des chercheurs mais des techniciens de transparence des connaissances. Donc c'était parfait et pour moi c'était une réussite. On avait fait un travail syndical, on avait fait des barrages... Enfin voyez, on avait toute une défense, mais il y avait une réussite ».

Une première phase est caractérisée par une proximité entre scientifiques et pêcheurs, qui a induit des échanges importants entre ces deux catégories d'acteurs, notamment en terme de connaissances. Si les pêcheurs avaient besoin de la connaissance des scientifiques pour pouvoir évaluer leur production et donc faire valoir leurs droits face à EDF, les scientifiques, au départ ignorants de ce qui concernait les poissons migrateurs, avaient tout autant besoin des pêcheurs afin de constituer un socle de connaissances empiriques.

Les représentants des professionnels disent avoir travaillé de nombreuses années dans le sens d'une meilleure organisation et implication des pêcheurs dans le recueil des données, notamment avec l'instauration et la tenue d'un carnet de pêche, qui devient obligatoire à partir de 1976. L'enjeu était pour eux une meilleure organisation de la profession en s'appuyant sur les données halieutiques produites. Pour les pêcheurs, participer à la connaissance scientifique représentait quelque chose d'important pour l'organisation de la profession, ainsi que pour sa légitimité.

*PPI « Je vais vous faire l'historique. C'est à l'installation de la centrale nucléaire du Blayais, où on a demandé une étude d'impact de c'te centrale sur la Gironde. Alors là, comme disait Jacky,, on s'est heurtés à des gars qui eux, savaient même pas ce qu'ils pêchaient, savaient pas ce qu'il y avait dans l'estuaire, savaient rien du tout »
des gars...*

Question : Et ils savaient pas ce qu'ils pêchaient?

PPI « mais ils savaient pas ! Ils déclaraient rien du tout. Le gars il allait à la pêche, il allait à la pêche. Le gars il attrapait 20 kilo de crevettes,, il attrapait 30 kilo de pibales, il vendait ça et à la fin de l'année il savait plus ce qu'il avait attrapé. Ils tenaient aucune comptabilité, rien du tout. Ils en avaient rien à foutre de ça, ils avaient pas besoin de ça pour vivre »La collaboration avec les pêcheurs était constitué de deux volets, la réalisation d'enquêtes statistiques sur la pêche et les captures de pêche et la réalisation de pêche scientifique d'esturgeon. La réalisation des enquêtes halieutiques s'est appuyée sur un échantillon de pêcheurs volontaires. Par la suite, le suivi réalisé a

continué de faire appel à un échantillon de pêcheurs professionnels qui étaient d'accord pour collaborer; ce que les chercheurs appellent les « pêcheurs coopératifs ». Parallèlement à cela, une équipe de pêcheurs d'esturgeon a été mise sur pied; certains des pêcheurs du bas-estuaire participaient à la fois au suivi statistique et aux sorties de pêche d'esturgeon. Selon le chercheur 2, ces sorties étaient rémunérées aux pêcheurs (environ 600 francs).

Du côté des chercheurs, les thématiques de recherche se sont modifiées. Si dans les années 80 beaucoup de questionnements portent sur les pêcheries, par la suite, le Cemagref va réorienter ses problématiques sur la population piscicole. Ces évolutions sont aussi expliquées, autant par les chercheurs que par les pêcheurs, par un « changement de génération » au sein des chercheurs de l'institution, dont les protocoles d'investigation faisaient moins appel aux pêcheurs, et nécessitaient une moins grande proximité avec eux. Ce scientifique précise que les objectifs assignés aux chercheurs ont aussi évolué : *« à l'époque, il fallait produire des rapports, des participations à des réunions, aujourd'hui, il faut produire des articles scientifiques, des bouquins, donc vous voyez, ça a changé aussi sur cet aspect là »*

L'évolution des connaissances des scientifiques, de leurs objectifs de recherche, mais aussi de leurs moyens techniques, vont les amener à prendre leur distance vis-à-vis des pêcheurs. Un changement de discours et d'intérêt se manifeste au sein de l'équipe du Cemagref, qui appréhende de moins en moins les poissons migrateurs comme une ressource halieutique mais plutôt comme une espèce patrimoniale à préserver. Les pêcheurs perdent de fait une partie de leur légitimité à leurs yeux.

Une fois que le Cemagref a bien tout compris, ils ont acheté un bateau ils ont dit nous les pêcheurs on les indemnise plus on n'a plus besoins d'eux. Donc ils ont construit l'Esturiale et ils font les pêches scientifiques tout seuls. Donc il n'y a plus cette coopération, il n'y a plus c'te collaboration, donc maintenant pour nous, le Cemagref, ce sont des parasites. Ils sont là pour nous prendre nos données, en faire ce qu'ils en veulent, les interpréter comme ils veulent, et c'est tout. Ça pour nous c'est pas normal et c'est intolérable », regrette ce pêcheur.

Les pêcheurs avaient besoin des scientifiques autant que les scientifiques avaient besoin des pêcheurs. La prise de distance des scientifiques, mal vécue par les pêcheurs, est interprétée comme une trahison quand les données du Cemagref alimentent la décision du moratoire. Depuis, ils revendiquent la nécessité de produire des connaissances tout en déclarant ne pas accorder de crédits à celles qui sont élaborées par le Cemagref. Mais c'est aussi l'objectivité requise de la connaissance scientifique qui est mise en doute dans leurs discours., du fait qu'ils ne soient plus « du côté » des pêcheurs.

b) Une science questionnée sur son objectivité

Le mode d'organisation du Cogepomi a pour objectif de distinguer ce qui ressort de la décision politique et ce qui ressort de la production de connaissances, afin de conserver à ces dernières la neutralité requise pour une gestion judicieuse. Pourtant, certaines interrogations des pêcheurs se focalisent sur l'objectivité de la connaissance scientifique utilisée. L'idée d'une science non objective, partielle et engagée se dégage de leur discours. Le fait que le Cemagref ait appuyé auprès de l'administration la nécessité d'une gestion de la pêche rend suspect leur objectivité, du fait qu'ils sont accusés de défendre des intérêts spécifiques. En outre, le fait qu'une partie des études sur les poissons migrateurs soient financées par EDF renforce la suspicion. « *De quel bord sont les scientifiques ?* » se demandent les pêcheurs. Quels intérêts défendent-ils ? Avec quelles valeurs prennent-ils leur décision ?

« *Moi je suis convaincu que la cause de la chute de certains stocks sont multiples. Et si on regarde certaines préconisations du Cemagref, ils le savent très bien, et c'est ça qui est bizarre, ils le disent très bien, qu'il y a plusieurs facteurs de mortalité, ils peuvent pas trop hiérarchiser, quantifier, ils le disent. Mais quand l'administration leur demande, 'mais quelles mesures de gestion vous préconisez ?' Ils vont sur la fermeture de la pêche. Mais je pense que derrière ça, je pense que ce serait sociologiquement intéressant d'aller voir, est-ce qu'ils répondent en tant que scientifique, parce que scientifiquement, c'est un peu contradictoire par rapport au diagnostic qu'ils font, c'est à dire que la problématique est très très complexe, il faut dire, on ferme toute activité économique dans le bassin versant. Et finalement, je pense qu'ils parlent en tant que citoyens. Ben oui, c'est impossible de ne plus avoir de société sans électricité liée aux barrages, ou de manger du foie gras au maïs irrigué, c'est le cas dans le bassin... je pense que c'est le citoyen qui répond* » explique ce technicien. Ces interrogations illustrent les propos de Roqueplo sur le rôle et la place des scientifiques dans la production d'expertise. « *Intervenant comme expert dans un domaine complexe, un scientifique fonctionne toujours, consciemment ou non, comme l'avocat d'une certaine cause, et cela d'autant plus qu'il considère comme importants les enjeux de la décision à prendre et par conséquent ceux de sa propre expertise (Roqueplo, 1997, p 47).* Les scientifiques ne contestent pas leur partialité. Ils reconnaissent que pendant longtemps ils ont été du côté des pêcheurs et ont défendu leur activité. « *On était connu pour être les aboyeurs des pêcheurs* » nous explique l'un d'eux. Qu'ont-ils à répondre quand les pêcheurs leur demande de quel bord ils sont ? « *du côté des poissons* ». Mais ce que leur reprochent certains participants au Cogepomi, c'est le fait qu'ils n'explicitent pas les valeurs qui les guident. Comme le constate E.J. Rykyel (2001), Les scientifiques eux-mêmes ne ressentent pas forcément d'obligation de dire quelles valeurs personnelles ont influencé leur jugement scientifique.

Ces interrogations débouchent sur la question du rôle que les connaissances scientifiques doivent jouer dans la gestion. Tous les scientifiques du Cemagref ne partagent pas le même point de vue. Certains arguent que la science n'a pas forcément pour objectif de répondre « aux questions de la société » et préfèrent privilégier la recherche fondamentale que la recherche appliquée. D'autres se demandent si les scientifiques doivent endosser le seul rôle d'enregistrement des données de la chute. Plusieurs échanges internes par mel ou notes de réflexions montrent qu'ils discernent la nécessité de clarifier leurs positions. « *Le Cemagref doit annoncer son positionnement actuel, de façon claire et concise, liée à son plan stratégique, aux défis, au TR (thèmes de recherche), à l'évolution des recherches et du contexte environnemental (dégradation du milieu, diminution des stocks, crise socio-économique). L'Unité est passée d'une approche espèce-milieu-exploitation où l'on s'intéressait dans les années 80 et 90 à la pêche en tant qu'activité à une approche espèce-milieu où leur conservation et restauration prime et amène à prendre en compte la pêche essentiellement sous l'aspect impact anthropique* ». (mel interne au Cemagref, 08 octobre 2009).

Le savoir des pêcheurs et l'expertise du milieu qu'il délivrent sont eux-aussi entachés de suspicion du fait qu'il répondent aux intérêts corporatistes de la pêche. Les pêcheurs rapportent ce manque de légitimité à la place qu'ils occupent dans l'organisation sociale. Au sein du système social tel qu'ils le décrivent, ils s'interrogent sur le poids de la connaissance scientifique, du fait de la légitimité de ses acteurs, et *a contrario* sur le faible poids de leurs observations du fait de leur faible poids politique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils sont en attente de données scientifiques, comme éléments de preuves que eux-mêmes ne peuvent fournir aux autres acteurs de manière convaincante.

Pour les pêcheurs, les rapports sociaux et les rapports de force sont largement explicatifs de la hiérarchie des causes qui est élaborée pour expliquer les diminutions des populations piscicoles. Ils rapportent la légitimité des connaissances produites à la place occupée dans l'organisation sociopolitique, à laquelle ils font sans cesse référence pour discuter des connaissances produites ou non, mais aussi pour appréhender les relations socio-écologiques entre les différents usagers du fleuve et les poissons migrateurs.

c) Les objectifs sociaux de la connaissance

Les pêcheurs se questionnent sur les objectifs sociaux des connaissances utilisées (et de celles qui ne sont pas mobilisées selon eux), en lien avec la place occupée par les différents usagers au sein de l'anthroposystème. Ils se situent dans une forme de contestation de la donnée scientifique, et de la contrainte sociale qu'elle exerce sur eux. Lors de la présentation des résultats pendant la réunion à la DDA du 06 décembre 2006, les données présentées ont été d'emblée mises en doute par les pêcheurs, avec l'argument qu'elles ne correspondent pas avec ce qu'ils observent sur le terrain et

qu'elles ne visent qu'une catégorie d'utilisateurs, les pêcheurs. « *Les graphiques, on peut leur faire dire ce qu'on veut. Ils ne sont pas bons. Nous sur le terrain on voit autre chose. On tape sur le plus petit !* » (pêcheur, réunion DDA). Les pêcheurs regrettent le fait que les seules connaissances mobilisées pour la décision de gestion portent sur les prélèvements de pêche, et pas sur les autres usages susceptibles de nuire au poisson. Ils établissent une corrélation entre le type de données utilisées, des séries portant sur l'exploitation halieutique de l'espèce, et la place qu'ils occupent au sein de l'anthroposystème, composé de différentes catégories d'utilisateurs, et parmi lesquels ils estiment occuper une place dominée. Ils rattachent cela à leur faible poids politique face aux autres utilisateurs de l'anthroposystème, comme les agriculteurs et les gestionnaires d'énergie. Reste-t-il encore de la place pour les pêcheurs dans cet anthroposystème, se demandent ces pêcheurs ? Dans leur analyse de l'évolution conjointe du milieu et des usages, ils imaginent l'anthroposystème déserté par des pêcheurs qui n'auraient plus rien à y faire, et remplacés par des acteurs de la production de connaissance de plus en plus nombreux.

Certains pêcheurs disent être persuadés que l'objectif de différents acteurs (sans forcément préciser lesquels) est de voir la disparition des pêcheurs, dont les activités sont incompatibles avec les impacts produits par les autres usages (pollution, modification des fonds etc.), mais aussi parce qu'ils seraient des observateurs gênants de certaines activités de l'estuaire. Si les pêcheurs ne sont plus présents sur le fleuve, qui pourra dresser le constat des événements qui s'y déroulent ? Ils passent alors d'une identité de prédateur à celle « d'observateur du milieu », exerçant un rôle positif de gardien sur le fleuve. Ce point de vue est exprimé par quelques pêcheurs (mais pas tous, loin de là, pour une partie d'entre eux, ces questions ne sont que de la « foutaise »), ainsi que par certains techniciens d'EPTB ou d'autres organismes. On voit alors se construire à côté de la figure du prédateur celle d'un utilisateur observateur, pouvant rapporter la connaissance qu'il acquiert du milieu par sa présence quasi-quotidienne. Pour certains participants du Cogepomi, ces « pêcheurs-veilleurs » constituent un contre-pouvoir face aux autres usages de la rivière, ce qui justifie leur présence sur l'eau (outre le fait, comme le constatait un technicien, qu'ils constituent une des seules catégories d'utilisateurs ayant besoin d'une bonne qualité du milieu écologique pour exercer leur activité). Dans une telle approche, les pêcheurs ne sont plus seulement des utilisateurs du milieu, mais aussi des experts potentiels, la capacité d'expertise n'étant plus alors réservée aux seuls scientifiques.

La décision de moratoire, et le fait qu'il soit basé sur une série de données spécifiques sont confrontés à l'approche cognitive empirique des pêcheurs. La légitimité des savoirs utilisés est questionnée. L'utilisation des connaissances technico-scientifiques a mis à mal une collaboration d'une trentaine d'années entre les pêcheurs et les scientifiques. Cet épisode met à jour de quelle

manière les connaissances peuvent difficilement être abstraites de leur dimension sociale. Le moratoire illustre la gestion de la ressource, non plus par l'usage, mais par la production de données scientifico-techniques. Les seules connaissances scientifiques sont-elles utilisées au Cogepomi ? On va s'interroger dans le prochain chapitre sur le mode de démocratie technique à l'œuvre au sein du comité et sur la place occupée dans la construction de la décision par les deux types de connaissances qui ont été présentées.

C. Comment co-gérer par les connaissances ?

On peut confronter la dynamique de prise de décision du moratoire avec la typologie des formes de démocratie technique élaborée par Callon (1998). Il y distingue trois modèles, selon la place occupée par les différents types de connaissance. Dans le premier, le modèle de l'instruction publique, repose sur l'irréductible opposition entre savoir scientifiques et profanes. Le savoir scientifique y a valeur universelle et les savoir profanes n'y sont pas reconnus. Dans le modèle 2, le modèle du débat public, la science a encore valeur universelle, mais considérée comme de construction incomplète et lacunaire, elle s'allie la complémentarité des savoir locaux. Les seules connaissances qui valent continuent cependant à être les connaissances scientifiques, et les profanes ne font que participer à cette connaissance. Dans le modèle 3, on assiste à une élaboration conjointe des connaissances. Ce modèle est décrit comme « de parler d'apprentissage collectif croisé collectif puisque les différents savoirs s'enrichissent mutuellement dans le cours même de leur co-production » (Callon, 1998).

Quand les pêcheurs critiquent la décision prise, basée sur des données essentiellement technico-scientifiques, ils dénoncent un fonctionnement similaire au modèle 1. On peut cependant se demander si cette décision aurait été prise si les constats des pêcheurs n'étaient pas allés dans le sens des données scientifiques et s'ils l'auraient accepté. L'élaboration du constat n'est-elle pas plutôt le fait d'une expertise collective, où données scientifiques et observations empiriques ont été mobilisées ? « *Les graphiques, ne montraient que ce que les pêcheurs voyaient déjà dans leurs filets* », nous explique un scientifique. Nous pouvons d'autant plus nous autoriser à envisager les faits de cette manière dans la mesure où la décision du moratoire a été proposée par un pêcheur. En outre, l'histoire longue de la relation entre les pêcheurs et les scientifiques, ainsi que la forme des discussions lors des réunions du Cogepomi donnent à voir des lieux de rencontres propices au partage des différentes connaissances produites. Le mode de fonctionnement de l'instance semble plutôt osciller entre le modèle 2 et le modèle 3. L'analyse des connaissances partagées par les pêcheurs et les scientifiques et des discussions lors des réunions de Cogepomi vont nous permettre de préciser à quel type de modèle correspond le fonctionnement de l'instance. Mais comment

utiliser ces connaissances co-produites pour la gestion ? Nous chercherons à répondre à cette question en prenant l'exemple du tableau de bord qui a été mis au point par le Cemagref. Il a été présenté au Cogepomi, mais absolument pas approprié par les participants. Est-ce parce qu'il aurait dû intégrer d'autres formes de connaissances que les données scientifiques ? Pour conclure, nous nous interrogerons sur les facteurs nécessaires à une co-construction de savoir pour la co-gestion, ce que cela implique au niveau des interrelations entre les différentes catégories d'acteurs concernés.

i. Des connaissances déjà en partage

a) *Un historique ancien de production de données entre pêcheurs et scientifiques*

Le partage des connaissances n'est pas un fait nouveau dans l'anthroposystème girondin. En effet, nous avons montré que depuis trente ans pêcheurs et scientifiques partagent certaines formes de connaissances. En outre, en tant qu'instance de concertation, le Cogepomi favorise la mise en commun des différentes manières de voir.

Le besoin de connaissances a été le principal motif de la part des pêcheurs professionnels et des scientifiques du Cemagref pour entretenir des relations depuis la fin des années 70. Chacun avait besoin de l'autre, les scientifiques des pêcheurs pour leur expliquer le fonctionnement du fleuve et les piloter sur l'eau, les pêcheurs des scientifiques pour obtenir des données qui favorisent la légitimité de leurs requêtes auprès de l'administration.

Les scientifiques du Cemagref ont fait appel aux pêcheurs pour les aider à déterminer les zones où l'on peut trouver du poisson, mettre à leur service leurs connaissances en matière de pêche pour pratiquer des pêches scientifiques ainsi que leurs connaissances en matière de pilotage de bateaux. Les scientifiques reconnaissent avoir beaucoup appris des pêcheurs. Le savoir échangé a été de type technique, sans porter sur les connaissances liées aux poissons.

PP1 « Bon, quand est arrivée la centrale nucléaire, EDF nous permettait d'avoir des indemnités pour les impacts qu'ils allaient générer. On a refusé les indemnités on leur a dit, faites plutôt une étude de la faune circulante pour voir l'impact. C'est comme ça que le Cemagref est arrivé et que le Cemagref a commencé à faire ses pêches d'inventaire. Ces pêches d'inventaire ont été faites au départ avec des bateaux – de pêcheurs. Car qui mieux qu'un pêcheur connaît les zones, connaît les zones où on peut capturer le poisson?

Les pêcheurs participent à la production des connaissances scientifiques, dans la mesure où un échantillon de pêcheurs coopératifs fournit les informations de leur carnet de pêche, à partir desquelles sont élaborées les statistiques de pêche, et déduites des estimations de la ressource. Dans

ce cadre, ils étaient plus utilisés comme des instruments de la donnée scientifique (Barthélémy, 2005), que comme co-producteurs de savoir partagé. Les savoir des pêcheurs relatifs à la pêche entrent peu en ligne de compte.

On ne peut parler de co-construction de savoir proprement dits entre les scientifiques et les pêcheurs. Les scientifiques semblent douter de la capacité des pêcheurs à produire de la connaissance sur les poissons, hormis les connaissances techniques relatives à leur pratique : le maniement d'un bateau, la connaissance des courants et des fonds et de la rivière. Ils précisent que les observations des pêcheurs sont le plus souvent justes, mais que les interprétations sont parfois hasardeuses. En outre, ils disent ne pas comprendre toutes les modalités des connaissances et constats effectués par les pêcheurs. Que signifie le fait que l'eau soit fine, et que cela ne soit pas favorable à la pêche de l'aloise ? Certains scientifiques ont acquis certaines connaissances possédées par les pêcheurs, mais l'un d'eux nous expliquait que cela lui servait plus de moyen de communication avec eux qu'elles n'étaient utilisées dans un objectif d'utilisation pour la connaissance des poissons.

Ils observent d'un oeil sceptique la manière dont les pêcheurs distinguent la grande alose de l'aloise feinte, en comptant les points ou en regardant les écailles. « *Je peux distinguer une alose d'un seul coup d'oeil* » nous prévient ce pêcheur. Mais les scientifiques, qui comparent les caractéristiques des branchiospines, jugent non fiable la technique des pêcheurs.



Le scientifique regarde les branchiospines



Le pêcheur compte les points

Par contre, les pêcheurs se sont appropriés une partie des connaissances des scientifiques. On peut l'observer dans la manière dont ils ont repris leurs données pour élaborer leur propre plan de gestion. Leurs discussions, leurs questionnements, leurs hypothèses intègrent des données théoriques produites par les scientifiques, comme le homing, ou l'impact de la température sur la survie des jeunes stades d'aloses.

Si on constate de nombreuses opportunités de partage, on ne peut encore parler de co-construction des connaissances proprement dites. Quelle forme pourrait-elle d'ailleurs prendre ? Certains constats des pêcheurs et certaines de leurs demandes peuvent nous apporter un éclairage intéressant. Lors d'une réunion du Cogepomi, un pêcheur rapportait des observations réalisées sur les civelles, pêchées mortes dans les tamis, qu'il mettait en relation avec des épisodes de lâchers d'eau du fait des crues et l'arrivée d'une pollution néfaste aux civelles dans l'estuaire. Ce pêcheur, quelque mois après, nous racontait cet épisode avec une certaine amertume, parce qu'aucun chercheur n'est venu constater ce que lui signalait. Il attendait que l'un d'entre eux vienne confirmer et légitimer ses observations, qu'il vienne les traduire en langage scientifique. Pierre, pêcheur amateur, affirme que l'influence de la température de l'eau était une question que les pêcheurs se sont d'abord posés, mais que les scientifiques *« ont transformé en vraie donnée »*. Cette transformation des observations empiriques des pêcheurs *« en vraies données scientifiques »* ne constitue-t-elle pas un enjeu de connaissance tel qu'exprimé par les pêcheurs, à savoir qu'ils attendent que les scientifiques viennent confirmer et valider (ou infirmer?) ce qu'ils ont vu. Un autre pêcheur se désolait aussi que la jeune chercheuse qui était venue faire des manipulations ne puisse prendre en compte certains impacts qu'il lui montrait. C'est dans ce sens qu'il reproche aux scientifiques (notamment) de ne pas écouter les pêcheurs.

La démarche empirique des pêcheurs est-elle si différente de celle des scientifiques ? En effet, ils soumettent les faits observés à la question, ils émettent des hypothèses, cherchent à élaborer des corrélations, ou au contraire à les infirmer, comme ce fut le cas dans les études auxquelles ils ont collaboré sur les silures.

« On voit des phénomènes que les professionnels scientifiques ne voient pas.... », nous affirme ce pêcheur, qui souhaite d'autant plus contribuer à la production des connaissances sur les poissons migrateurs.

Le fait que les scientifiques se questionnent sur la manière dont ils peuvent répondre aux questions posées par les pêcheurs fournit une autre preuve que de réelles modalités d'échanges se sont progressivement mises en place.

Pour ce pêcheur, une mise en commun est tout à fait envisageable, au contraire de ce qu'il observe actuellement : *« eux, c'est des scientifiques, ils travaillent à leur façon... en s'unissant, on peut peut-être arriver à faire des choses, mais là, c'est tout à fait le contraire »*.

Le partage des savoir se produit néanmoins dans d'autres lieux. L'un des pêcheurs professionnel collabore depuis longtemps avec Migado et le Smeag. Dans la rencontre s'échangent différents types d'information, les unes tirées du savoir technico-scientifique dispensé aux techniciens

gestionnaires, de l'autre le savoir pratique des pêcheurs, échange qui est « génial », selon le technicien de l'association.

b) La construction des savoir au sein des groupes

Les réunions techniques et les séances plénières du Cogepomi offrent des lieux de rencontres et d'échanges propices au partage des savoir. Lors de la réunion technique du 02 octobre 2009, les discussions engagées mélangeaient production de résultats scientifiques, remarques des techniciens et constats de pêcheurs. Un technicien rapporte le constat d'un pêcheur de la Garonne, qui dit avoir vu des alosons en quantité. Des échanges entre un scientifique et un pêcheur amateur ont lieu à propos du déficit d'oxygène dans les rivières et l'impact produit par les poissons. La représentante des pêcheurs rapporte un historique des quantités d'aloses pêchées entre Garonne et Dordogne. Un pêcheur amateur complète le propos, en expliquant les pratiques de pêche des professionnels et leur choix de la Garonne ou de la Dordogne selon les espèces présentes. Plusieurs autres pêcheurs alimentent cette discussion. On peut y voir à l'œuvre la production d'un savoir hybride, constitué de différents types de savoir, aussi bien scientifiques que profanes. Lors de la réunion plénière du 06 novembre 2008, un pêcheur est venu présenter des photos de la Garonne, présentant des éléments visuels suspects à ses yeux, et donnant une illustration d'un état de la qualité de l'eau. Dans les instances comme le Cogepomi, les usagers ont rarement accès au diaporama, qui est essentiellement utilisé par les scientifiques et les techniciens. Une telle présentation semble manifester une reconnaissance de la capacité d'expertise effectuée par ce pêcheur.

c) Le tableau de bord, ou quand le partage ne se fait pas

La production et l'utilisation des connaissances au Cogepomi sert un objectif de gestion. Nous allons prendre l'exemple du tableau de bord produit par le Cemagref pour nous questionner sur les conditions de cette utilisation. Le fait que aucun acteur du Cogepomi ne se soit approprié ce tableau tend à montrer la difficulté à traduire des connaissances scientifiques en données pour la gestion.

Les scientifiques du Cemagref ont élaboré ce tableau de bord dans un objectif de transfert de leurs connaissances pour la gestion. Ils ont conscience que leur données, fournies sous forme de rapport de 200 à 300 pages, « les livres », selon un pêcheur, ne sont guère adaptées à une appropriation par les acteurs et une utilisation pour la gestion (les pêcheurs semblent être contents de recevoir ces « livres », qu'ils gardent précieusement d'une année sur l'autre, mais sans pour autant les avoir utilisés d'une quelconque manière). C'est pour cela qu'ils ont cherché à réaliser un tableau de bord, synthétisant les différents facteurs pris en compte, afin de les rendre appropriables par les membres du Cogepomi. Autrement dit, ce tableau transformait les connaissances en données d'expertise, du fait de leur intégration dans un processus de décision politique. (Granjou, 2003).

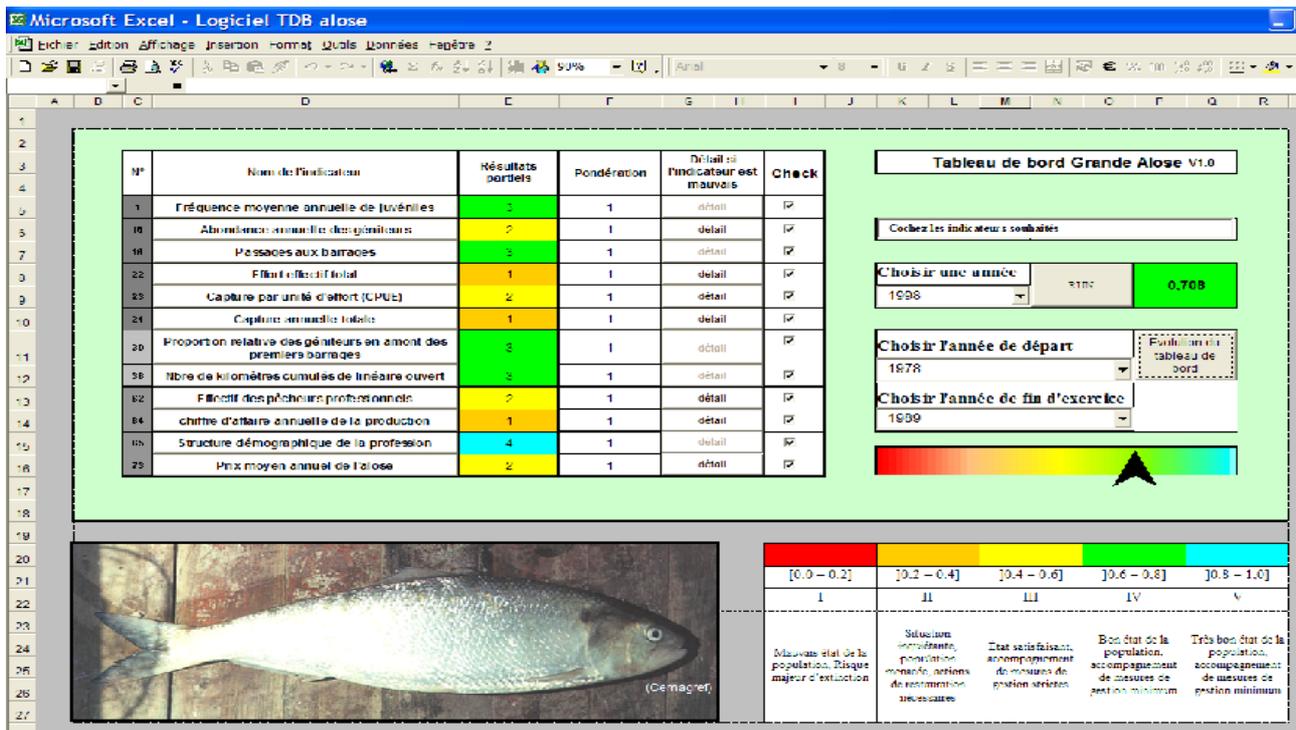


Tableau de bord de l'aloise élaboré par le Cemagref

Cependant, il n'a pas rencontré l'intérêt escompté, et aussitôt présenté, il a été « oublié » par les participants au Cogepomi. Certains s'en souviennent, mais l'ont trouvé trop éloigné des besoins de gestion pour être opérationnel. Est-ce aux scientifiques de confectionner un tableau de bord, se demande d'ailleurs ce gestionnaire ? Est-ce la manière dont il a été élaboré, c'est à dire seulement par les scientifiques ? Un tel outil ne devrait-il pas être élaboré par tous les acteurs concernés ? Une telle démarche se justifierait si l'on adhère à l'idée de Olsson et Folke (2004) pour qui la gestion des systèmes complexes bénéficierait de la combinaison de différents systèmes de connaissance. On peut envisager l'expertise produite pour la gestion de deux façons différentes. « La première consiste à voir en l'expertise un outil purement technique au service d'une raison instrumentale. L'autre rompt avec ces vision scientifique et normative pour souligner au contraire le caractère collectif de l'expertise et la reconnaissance explicite d'une compétence profane (Bérard, 2007). La démarche des scientifiques apparaît comme un exemple de la première manière, tandis que c'est la seconde qui semble demandée par les acteurs.

Ce technicien énumère les différentes causes qui expliquent selon lui le désintérêt manifesté envers le tableau. Il constate que les outils élaborés par les scientifiques ne sont pas forcément adaptés à une démarche de gestion. Pour lui, ils ont une « vocation à concevoir, à faire, à démontrer, à analyser, puis après à transférer, mais ils ne se posent pas la question du transfert ». Il se demande comment les scientifiques du Cemagref, qui savent comment alimenter le tableau de bord, vont transférer cette compétence à un organisme de gestion, et dans quelle mesure cela est faisable. Il

s'interroge en outre sur le coût de la réalisation et de la mise à jour de ce tableau de bord. Pour lui, il n'est pas nécessaire de disposer d'un tableau de bord sophistiquée d'un point de vue scientifique, mais que seuls quelques indicateurs permettraient d'assurer un suivi permettant de définir des modalités de gestion. *« On connaît à peu près un état de stock, on peut faire des hypothèses sur un état de stock. On sait ce qu'on a eu, on sait ce qu'on a aujourd'hui, si ça marchait bien, on saurait à peu près sur quoi on devrait tabler, on peut définir un taux d'exploitation viable, on peut se dire que 30-40%, c'est une bonne cible. Comment ça se traduit ? On sait à peu près, on peut se dire, combien ça représente de sorties de pêche, combien ça représente de pêcheurs. Donc ce que ça peut donner comme piste pour une politique des pêches à venir. En gros, la pêche future, professionnelle et autre. Voilà comment on pourrait calibrer les choses. Mais bon, c'est pas encore ça »*. Il reste encore selon lui une marge de progression pour produire un tableau de bord qui soit issu des connaissances disponibles et directement traduisible en propositions de gestion.

Un tableau de bord est présenté dans le Plagepomi. Il a été élaboré collectivement et ce tableau et son contenu ont été discutés lors des réunions des groupes de travail. La réunion technique du groupe anguille du 05 décembre 2006 avait pour objet explicite d'amélioration des connaissances, et que « tout le monde », c'est à dire les scientifiques, les représentants des administrations, les pêcheurs, les associations de pêcheurs..., participe à la production d'un tableau de synthèse. L'objectif annoncé était de *« passer d'une rigueur technique et scientifique à un tableau avec des couleurs où cette rigueur est trop difficile à montrer »* dans un objectif de produire un document appropriable par tous, avec dans l'idée de traduire par trois couleurs des données scientifiques complexes. Les informations présentes dans ce tableau paraissent cependant trop peu exactes aux scientifiques du Cemagref pour constituer des données pertinentes pour la gestion de la pêche. L'outil adéquat ne se situerait-il pas entre ces deux modèles ?

Indicateur	Anguille Européenne		Saumon Atlantique Dordogne		Saumon Atlantique Garonne		Truite de mer		Grande alose		Alose feinte		Lamproie marine		Lamproie de rivière	
	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	État - Tendances	
Répartition de l'espèce dans le bassin	☹️ ↘	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ ↘	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Niveaux de fréquentation	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘
Potentialité du stock reproducteur (hors état sanitaire)	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?
Niveau de recrutement	☹️ →	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?
Dynamique du stock (équilibre des cohortes)	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Efficacité de la reproduction	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?
Caractéristiques sanitaires	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Bilan partiel du stock par espèce	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘
Pression par pêche de loisir aux lignes	☹️ →	☹️ →	s. obj. s. obj.	s. obj. s. obj.	s. obj. s. obj.	s. obj. s. obj.	s. obj. s. obj.	s. obj. s. obj.	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Pression par pêche amateur aux engins et filets	☹️ →	☹️ →	☹️ (1) ↗	☹️ (1) ↗	☹️ (1) ↗	☹️ (1) ↗	☹️ (1) ↗	☹️ (1) ↗	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Pression par pêche «professionnels»	☹️ →	☹️ →	☹️ (1) →	☹️ (1) →	☹️ (1) →	☹️ (1) →	☹️ (1) →	☹️ (1) →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Pression par pêche illégale (pêcheurs avec ou sans titre de pêche)	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Obstacles à la migration	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Mortalités à la dévalaison	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Pressions en mer (pêche ou autres)	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?
Qualité des eaux et milieux	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Altérations physiques (aménagement, etc.)	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Modification du régime hydraulique des cours d'eau	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘
Bilan partiel des pressions par espèce	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →
Bilan global de l'état et des tendances par espèce	☹️ →	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ ↘	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ →	☹️ ↘	☹️ ?	☹️ ?	☹️ →	☹️ →	☹️ ?	☹️ ?	☹️ ?

Tableau de bord présent dans le Plagepomi

Plutôt que de s'interroger sur les modalités de transfert des connaissances scientifiques pour la gestion, ne faudrait-il pas mieux s'interroger sur les modalités de co-construction par tous les acteurs, d'un tel outil, comme le suggèrent certains d'entre eux, et sur la production de nouvelles formes d'expertise ? Les scientifiques disent avoir eu de bonnes raisons pour choisir de procéder de cette manière, sans mobiliser les autres acteurs éventuellement concernés. Sans perdre de vue l'idée d'élaborer un outil de gestion, ils cherchent à comprendre l'échec de leur proposition (d'où l'enquête sociologique), dans le but de proposer une nouvelle fois ce type d'outil au comité.

Cela impliquerait la prise en compte de différents types de données, en plus de celles liées à la pression halieutique. Elles devraient aussi porter sur la quantification de l'impact des autres usages, une analyse de l'efficacité technique des différents engins de pêche utilisés, mais aussi une connaissance de données socioéconomiques relatives à la pêche, sans oublier la mobilisation de connaissances de type sociologique

Ces précisions amènent à se questionner sur le besoin d'outils, permettant de traduire les connaissances produites, qu'elles soient de type scientifique ou « profane », et la forme qu'ils pourraient endosser, afin de répondre à un objectif de co-gestion de la ressource piscicole.

Les scientifiques proposent de mettre en place des sessions de formation des non-scientifiques à la compréhension de la démarche scientifique. Afin de prendre en compte les connaissances élaborées par les pêcheurs, ne serait-il pas judicieux, d'une manière symétrique, de former les acteurs du Cogepomi aux savoirs des pêcheurs ? Les pêcheurs sont demandeurs d'outils afin de transformer leurs observations en « preuve scientifique ». *A contrario*, ils se questionnent sur le passage du laboratoire à la réalité. Quelle est la validité des expériences menées en laboratoire, au regard de la complexité de la réalité ? Ils « reprochent » aux scientifiques de ne pas répondre aux questions qu'ils leur posent « *quel est l'impact de la qualité de l'eau sur les effectifs de poissons ?* », demandent-ils ? Les scientifiques s'avouent impuissants à apporter des réponses à de telles questions, simples en apparence, mais extrêmement complexes à appréhender étant donné la multitude des facteurs en jeu et des composants qu'il faudrait analyser. Ils revendiquent aussi une meilleure connaissance de leurs pratiques de pêche par les autres participants du comité. Dans quelle mesure, une méthodologie hybridée entre démarche scientifique et approche empirique pourrait-elle émerger de la mise en commun des propositions des uns et des autres ?

Les conditions d'indemnisation de la troisième année de moratoire ont évolué par rapport aux deux premières années, où les pêcheurs seront rétribués pour leur participation à des études sur l'anguille et non plus indemnisés, offrant une situation intéressante à observer en terme de partage de connaissances.

Cette mise en commun soulève une autre question, relative à la prise en compte de l'incertitude dans la gestion. L'hypothèse du homing est à la base d'une gestion de l'alose par le moratoire au niveau du bassin. Que deviendrait cette modalité de gestion si cette hypothèse n'était pas validée ?

Néanmoins, ce questionnement relatif aux savoirs produits est nécessaire, mais loin d'être suffisant, dans la mesure où d'autres facteurs entrent en jeu dans les processus de gestion collective. C'est ce que nous allons observer dans le dernier chapitre.

ii. Les conditions de la co-construction

Une co-gestion des ressources piscicoles par une co-construction des savoirs semble présenter différents avantages. Mais cela est loin de suffire, d'autant plus qu'on a montré l'interdépendance entre modalités de production des connaissances et organisation sociale. Nous allons ici passer en revue (de manière non exhaustive) différentes conditions inhérentes à cette co-construction. Deux facteurs vont être soumis à l'analyse. Le premier porte sur la diversité des acteurs, leur diversité sociologique. Le second porte sur une dimension plus affective, relative à la confiance existant ou non entre les protagonistes.

Une force et faiblesse du Cogepomi réside dans la diversité de ses acteurs. En effet, plus il y a d'acteurs différents, plus on a de choses à partager, mais plus cela est difficile (Van Vyck, 2008). La différence existant entre les acteurs du Cogepomi est d'ordre sociologique, puisqu'il met en relation des acteurs appartenant à des catégories sociales différentes et ne possédant pas le même statut social (ni même niveau d'études, ni même niveau de revenu). Les pêcheurs, situés dans une position dominée dans le système d'organisation sociale, expriment très bien les difficultés de l'échange. Les propos de ce pêcheur expriment très bien la difficulté engendrée par la différence de statut social et d'intérêts : *« C'est intéressant, mais on ne parle pas le même langage déjà. Donc voilà. Un chercheur, on n'a pas. Je vais peut-être être un peu buté la dessus, mais c'est comme ça. Déjà on n'a pas le même niveau de vie, le même niveau scolaire, déjà on n'a pas les mêmes passions, un chercheur c'est quelqu'un qui a fait des études, c'est quelqu'un qui est cultivé. Déjà il y a ça, ce barrage là qui se forme. Même si la personne est sympathique, ou la plus mignonne du monde, ben ça change rien de toutes façons, il y a déjà ce problème là qui se pose. Et puis après derrière, on n'est pas bêtes non plus, ils sont pas vraiment d'accords avec nous. Il n'y a aucun chercheur qui va vous dire, oui oui, la pêche n'a jamais contribué à la destruction d'une espèce. D'abord déjà c'est pas vrai, c'est pas possible de toutes façons, c'est euh, tout le monde a sa part de faute dans ça, mais bon, à quel niveau ? »*

Le défi de la co-gestion ne réside pas dans le choix d'une gestion savante par la science ou d'une gestion populaire par l'usage, mais dans une combinaison des deux, combinant différents types d'intérêts à prendre en compte. Cela nécessite de penser en complémentarité et non pas comme antagonistes la gestion écologique et la gestion par l'usage.

La co-gestion nécessite aussi de se questionner et de mieux connaître les logiques de pêche qui ont cours dans l'hydrosystème. Comment élaborer des préconisations de gestion si le milieu de la pêche n'est pas en capacité de les recevoir ? Ces connaissances doivent porter autant sur le milieu social de la pêche, que sur les logiques économiques qui ont cours. Cela induit aussi que le milieu de la pêche soit en capacité de recevoir ce qui est élaboré dans les instances de gestion. Quelles articulations seraient nécessaires ? Existente-elles déjà ? Ou bien seraient-elles à améliorer ?

La confiance entre les acteurs constitue un autre facteur nécessaire à la réussite d'une telle construction (Olsson, Folke, 2004). Cette confiance a existé à un moment donné entre pêcheurs, scientifiques, garderie et administration, mais a disparu au fil d'épisodes conflictuels. Dans les débuts de l'organisation de la pêche professionnelle, ces différents acteurs entretenaient de bonnes relations, et scientifiques et garderie (le CSP) étaient invités aux réunions professionnelles de pêcheurs. Cette confiance n'est plus d'actualité.

« Ha ben déjà un pêcheur il vous dira jamais exactement ce qu'il a pêché, s'il en a pêché 5 , il vous dira 4 ou 2 et s'il en a pêché 10 il vous dira 5. non mais après, nous on est devenus méfiants, parce qu'on est vraiment en désaccord avec les administrations de tutelle qu'on a, que ce soit la DDA, le CSP, la garderie, ou le Cemagref, le Cogepomi et compagnie, tous ces gros trucs là, nous on est un peu méfiants, surtout le Cemagref. Parce que le Cemagref on est un peu en bisebille », nous explique ce pêcheurs.

Cette question de la confiance est complémentaire de celle relative à la transmission des connaissances et modalités de co-gestion élaborées envers le milieu de la pêche. L'efficacité des outils qui pourraient être mis en place est fortement liée à leur appropriation et leur acceptation par les pêcheurs.

Une co-gestion nécessiterait l'utilisation de différents types de connaissances, sur les différents usages du milieu. Cela est rendu difficile du fait de la forme du Cogepomi, contraignante de ce point de vue, dans la mesure où les pêcheurs sont les seuls usagers représentés. La réflexion sur la co-gestion ne peut faire l'économie de l'interrogation sur la forme de l'outil, qui pré-définit la problématique. Il paraît nécessaire que la production des connaissances soit intégrée de manière explicite aux modalités de gestion des milieux et qu'elles évoluent avec les aspects organisationnels et institutionnels de la gestion (Olsson, Folke, 2004). Le Cogepomi doit-il évoluer dans son organisation, sa composition, ses modalités de fonctionnement ?

Conclusion

Le Cogepomi de la Gironde nous offre un exemple de gestion de ressources naturelles qui jusqu'à une date récente était le fait d'une gestion par l'usage. La prise en compte des connaissances avec la décision du moratoire sur l'alose, en introduisant une gestion par la connaissance a bouleversé les manières de procéder, mais aussi les relations entre les acteurs sociaux concernés par la gestion de l'alose et l'identité de certains d'entre eux. Si les savoirs scientifiques ont participé à la prise de décision, il s'avère cependant que celle-ci s'est aussi appuyée sur les constats effectués à partir d'autres approches du milieu. La situation issue du moratoire offre l'image d'une réalité complexe, où se côtoient des populations de pêcheurs et de scientifiques qui à la fois collaborent depuis trente ans à la production de connaissances et s'opposent dans leur savoir respectifs.

La situation du moratoire offre l'opportunité de s'interroger sur la résilience de l'anthroposystème et sa capacité à revenir à un état d'équilibre. Elle permet aussi de se questionner sur la nature des savoirs produits et utilisés pour la gestion, et le rôle que doivent jouer ou que peuvent jouer ces différents types de savoir, profanes, techniques et scientifiques. Dans quelle mesure, chacun avec ses caractéristiques propres, permet-il de répondre à l'incertitude pesant sur l'évolution de l'anthroposystème ? Nous n'avons pas de réponse à proposer ici. Par contre, nous avons pu constater que l'implication et la participation de tous les acteurs à la gestion semble appeler une prise en compte de leurs connaissances spécifiques du milieu. Les savoirs des pêcheurs et des scientifiques semblent être plus complémentaires que réellement irréductibles l'un à l'autre. À la rigueur des protocoles scientifiques, les pêcheurs peuvent adjoindre la richesse de leurs observations empiriques. Cependant, la mise en place d'une démarche de partage de ces connaissances et de leur intégration reste encore à faire dans le cadre du Cogepomi de la Gironde, même si un échange existe depuis plus de quinze ans dans les réunions du comité, induisant une certaine familiarité des points de vue des uns et des autres et l'appropriation d'un langage commun. Mais des méthodes inédites, inspirées de protocoles hybrides ne seraient-elles pas encore à inventer pour favoriser la co-construction des connaissances ?

Du fait de l'éclairage qu'elles apportent sur la dimension sociale et culturelle de la gestion d'une ressource donnée, les sciences sociales ont un rôle à jouer dans ces dynamiques. En donnant la parole à tous les acteurs, indépendamment de leur statut socio-économique, elles favorisent la circulation des discours et des savoirs et leur partage. En outre, elles proposent aux protagonistes concernés une image réflexive de leurs pratiques, qui peut être complémentaire de leur propre capacité réflexive à se questionner sur la situation donnée. Ces disciplines s'avèrent indispensables

dans un souci de prise en compte de la complexité par les scientifiques, tant les facteurs sociaux et culturels sont des facteurs majeurs de l'évolution de l'anthroposystème.

Sources citées

Anonyme, Plan français de mise en oeuvre des recommandations de l'OCSAN en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique et de son habitat, Onema, 23p. Consulté sur http://www.Onema.fr/IMG/pdf/Plan_Francais_de_mise_en_oeuvre_NASCO.pdf le 18/02/09.

Armani Gilles, 2006. « Le fleuve anthroposystème : premiers éléments pour la construction d'un nouvel objet de recherche ». Rapport de recherche, mars 2006, Ministère de la culture et de la communication – maison du fleuve-Rhône, 62p.

Balland P., Manfredi A., 2006. Le devenir des programmes de restauration en faveur des poissons migrateurs. Rapport de l'inspection générale de l'environnement, Ministère de l'écologie et du développement durable, 90 p.

Barthélémy Carole, 2003. Des rapports sociaux à la frontière des savoirs. Les pratiques populaires de pêche amateur au défi de la gestion environnementale du Rhône. Thèse de doctorat, université Aix-Marseille 1.

Barthélémy Carole, 2005. « Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance ». in *Vertigo*, Vol6N°1 <http://vertigo.revues.org/2997?file=1>

Barthélémy Carole, Menozzi Marie-jo, Pellegrini Patricia, 2010, Résistance et résilience des outils mis en place pour la gestion concertée des poissons migrateurs en France – Une étude comparée des Comités de Gestion des Poissons Migrateurs Garonne et Seine ». in *Ingénierie*. À paraître 2010.

Beaulaton Laurent, 2008. *Systèmes de suivie des pêches fluvio-estuariennes pour la gestion des espèces: construction des indicateurs halieutiques et évaluation des impacts en Gironde*. Thèse de doctorat, Université de Toulouse, Cemagref, 366p.

Bérard Yann, « Et au milieu coule une rivière », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 23 novembre 2007, Consulté le 17 mai 2010. URL : <http://socio-logos.revues.org/1042>

Boyer Sylvain., Guerri Olivier Pustelnik Guy, 2000. Situation des programmes migrateurs sur l'ensemble des bassins versants Garonne et Dordogne. In *Bull FR. Pêche Piscic.* (2000) **357-358**: 323-244.

Callon Michel, 1998. « Des différentes formes de démocratie technique », in *Annales des mines*, janvier 1998, 63-73.

Castelnaud G., 1978. Étude de la pêche aux filets et aux engins dans l'estuaire de la Gironde. Thèse de doctorat, CTGREF, Bordeaux, 191p.

Castelnaud Gérard, Cauvin G., 2002. Site atelier de la Gironde. Étude halieutique et socio-économique 1999-2000. Pecosude- Cemagref, 52p.

Castelnaud Gérard, Cerezuelle Daniel, Guchan A., Rochard Eric, 1985. la pêche des migrateurs en Gironde. Deuxième partie. Enquête socioprofessionnelle et proposition de gestion. Ministère de l'agriculture, Cemagref, ministère de l'environnement, 110p.

Castelnaud Gérard, Rochard Eric, Le Gal Yves, 2001. Analyse de la tendance de l'abondance de l'alose *Alosa alosa* en Gironde à partir de l'estimation d'indicateurs halieutiques sur la période 1977-1999. in *Bull FR. Pêche Piscic.* (2001) 362-363: 989-1015.

Chanseau Matthieu, Castelnaud Gérard, Carry Laurent, Martin-Vandembulcke D., Belaud A., 2004. essai d'évaluation du stock de géniteurs d'*Alosa alosa* du bassin versant Gironde-Garonne-

- Dordogne sur la période 1987-2001 et comparaison de différents indicateurs d'abondance. In *Bull FR. Pêche Piscic.* (2005) 374 : 1-19.
- Chlous-Ducharme Frédérique, 2000. Gouvernement, gouvernance et légitimité. Analyse comparée du Technopole Brest-iroise et de la Réserve de biosphère d'Iroise. Thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 326p.
- Cocula Vaillières Anne-Marie , 1981, *Un fleuve et des hommes. Les gens de la Dordogne au XVIIIe siècle*, librairie Jules Taillandier, Paris,
- Delbos Geneviève, Jorion Paul, 1990. *La transmission des savoirs*. Maison des sciences de l'Homme, Paris, 310 p.
- Deldrève Valérie, 2004. L'acquisition et la reconnaissance des savoirs halieutiques. L'accès aux ressources marines comme enjeu social. Communication au colloque de l'AIS « *Savoirs, travail et organisation*, 13p.
- Delmas Philippe, 2002, « la Gironde en colère ». In *Le pêcheur professionnel*, n° 38, p13.
- Duran Pierre, Thoenig J-C., 1996. L'Etat et la gestion publique territoriale. In *Revue française des sciences politiques*, année 1996, vol 46, n° 4, 580-623.
- Girardin Michel, Castelnau Gérard Laplaud Adeline, 2007. Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde: suivi des captures 2005. étude de la faune circulante 2006. étude n° 116. EDF / Cemagref, 216p.
- Gonthier Paul, 2008. « Propositions du Cemagref relatives aux recherches et suivis des populations d'aloses dans le bassin Gironde-Garonne-Dordogne. Cemagref, 9p.
- Grandjou Céline, Mauz Isabelle, 2007, « un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *socio-logos*, n°2.
- Laplaud Adeline, 2008. Suivi des captures accidentelles de grande alose lors des pêches ciblées de la lamproie et de l'alose feinte. Dire Aquitaine, service SEMA, 22p.
- Lascoumes P Le Gallès P. (Dir)., 2006. *gouverner par les instruments*. Sciences Po, les Presses, Paris, 371p.
- Lascoumes Pierre, 2004. La gouvernementalité : de la critique de l'Etat aux technologies du pouvoir. In *Le portique*, n° 13-14, Foucault: usages et actualités, mis en ligne le 15 juin 2007 URL : [:/leportique.revues.org/document625.html](http://leportique.revues.org/document625.html). Consulté le 15 juillet 2008.
- Lévêque Christian, Muxart Tatiana, Abbadie Luc, Weill Alain, Van der Leeuw Sander, 2003. « L'anthroposystème, entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés-milieus ». In Lévêque Christian, Van der Leeuw Sander, 2003. *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, Paris.
- Olson Per, Folke Carl, 2004. « Adapative comanagement for building resilience in social-ecological systems. In *Environmental Management*, Vol. 34, N°1, 75-90.
- Pennanger Stéphane Tartarin Fanny, Guilsou A., Fontennelle Guy, 2003. Gecobaie phase 1. acteurs, concertation et territoires. Rapport intermédiaire, ENSAR, Rennes, 239p.
- Pustelnik Guy, Guerri Olivier, 2000. Les bases méthodologiques d'un projet de gestion des poissons migrateurs sur le bassin versant de la Dordogne. in *Bull FR. Pêche Piscic.* (2001) 357-358 : 407-417
- Rochard Eric, Croze Olivier, Beguer Mélanie, Gazeau Christine, Lassalle Géraldine, Marchal Julie, Ombredane Dominique, Baglinière Jean-Luc, Menvielle Erwann, Pellegrini Patricia, 2007.

Identification éco-anthropologique d'espèces migratrices, emblématiques de la reconquête d'un milieu fortement anthropisé : la Seine. Groupement d'intérêt public Seine-Aval, Cemagref, 140p.

Roqueplo Philippe, 1999, *entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Inra éditions, 111p.

Rykyel, Edward J, 2001. Scientific objectivity, value systems, and policymaking. *Bioscience*, vol 51, N°6, 433-436.

Van Wyk E., Roux J. D., Drackner M. 2008. The impact of scientific information on ecosystem management: making sense of the contextual gap between information providers and decision maker. In *Environmental management*, 41: 779-791.

Grilles d'entretiens

Grille d'entretien alose / pêcheurs

- Pouvez-vous vous présenter, me dire ce que vous faites ?
- Depuis quand vous êtes pêcheur? Qu'est-ce qui vous a amené à faire ce métier?
- Vous pouvez me présenter votre activité? Qu'est-ce que vous pêchez ? Où? Comment vous commercialisez?
- Comment avez-vous vu les choses évoluer depuis que vous pêchez ? Qu'est-ce qui a changé (techniques, contexte général, nombre de poissons...)
- Est-ce que vous avez vu des changements dans les quantités de poissons pêchées avant ces dernières années (avant le moratoire?)
- Qu'est-ce qui selon vous explique cette évolution ?
- Comment avez-vous été tenu au courant du moratoire? Que pensez-vous de cette décision?
- Comment faites-vous? (vous pêchez d'autres espèces, vous faites un autre métier?)
- Comment cela se passe, les échanges avec la profession, avec les autres pêcheurs, ou bien avec les représentants?
- Est-ce que vous êtes au courant de ce qu'il se passe au Cogepomi?
- Et aujourd'hui, comment décririez vous la situation ?
- Comment voyez-vous les choses évoluer,

Grille d'entretien scientifiques

- Depuis combien de temps vous travaillez au Cemagref ? Sur quelles thématiques ? Pouvez-vous me présenter cette structure ?
- Depuis combien de temps vous travaillez sur les poissons migrateurs, l'alose ? Quel type de recherche ? Est-ce que vous pouvez me retracer l'historique des études sur les poissons migrateurs au Cemagref ?
- Pouvez-vous me raconter l'historique de la situation entre le Cemagref et les pêcheurs ?
- Quelles relations, dans le cadre de vos recherches, aviez-vous avec les administrations, la DDA, la Diren etc.
- Comment avez-vous vu évoluer le contexte lié à l'alose ? Qu'est-ce qui selon vous explique cette évolution ?
- Aujourd'hui, comment décririez-vous la situation ?
- Depuis quand vous suivez les réunions du Cogepomi ? Qu'est-ce que vous avez vu comme évolution ?
- Qu'est-ce qui vous paraît important dans le fait de suivre ces réunions ? Quel rôle pensez vous y jouer ?
- Etes-vous satisfait de l'usage qui est fait des données scientifiques ? Comment les scientifiques peuvent-ils répondre aux questions posées ?
- Que pensez vous des décisions qui ont été prises dernièrement ?

Grille d'entretien participants Cogepomi

- Pouvez-vous vous présenter, présenter votre rôle, vos missions ?
- Pouvez-vous me retracer le contexte lié à l'aloise depuis ces dernières années (décennies)
- Comment avez-vous vu les choses évoluer depuis ce temps ?
- Qu'est-ce qui selon vous explique cette évolution ? Qui est selon vous responsable de la diminution des aloses ?
- Et aujourd'hui, comment décririez vous la situation ?

- Quel est votre rôle au sein du Cogepomi ?
- Participez vous aux séances plénière et aux groupes techniques ?
- Que pensez-vous de son mode de fonctionnement ? Avez-vous des remarques à faire?
- Pour vous, le Cogepomi, un comité de gestion des poissons migrateurs ou un comité de gestion de la pêche ?
- Que pensez-vous des décisions qui ont été prises dernièrement ? Le moratoire ?
- Sur quoi s'appuient les décisions ? Connaissances scientifiques ou autres facteurs ?

Liste des personnes rencontrées

Représentant Diren, 42 ans, ingénieur
Technicien Migado, 42 ans
Marin pêcheur, 47 ans
Marin pêcheur, 40 ans, certificat maritime.
Marin pêcheur, 52 ans, école maritime
Marin pêcheur, 68 ans,
Marin pêcheur, 62 ans, CAP.
Pêcheur amateur Dordogne, retraité
Pêcheur amateur Garonne, retraité
Pêcheur amateur Garonne, retraité
Pêcheur professionnel fluvial Dordogne, 35 ans
Pêcheur professionnel fluvial Dordogne, 55 ans + différents pêcheurs rencontrés sur place.
Pêcheur professionnel Garonne, proche de la retraite, famille de pêcheurs
Pêcheur professionnel fluvial Dordogne, 60 ans
Pêcheur professionnel fluvial Garonne, 35 ans, pas de diplôme, père pêcheur
Pêcheur professionnel fluvial Garonne, 48 ans
Pêcheur professionnel fluvial Garonne, 53 ans, CAP.
Représentant DDA, 41 ans, ingénieur.
Représentant marins pêcheurs, 55 ans, CAP.
Représentant pêcheur amateur, 61 ans, BEPC, retraité trésor public
Représentant pêcheur aux lignes, 60 ans, CAP
Représentant pêcheur aux lignes, retraité, ingénieur agronome
Représentant pêcheurs amateurs, 60 ans, licence, conseiller ministère agriculture
Représentant pêcheurs fluviaux, responsable Cuma,
Représentant pêcheurs fluviaux 49 ans, brevet technicien agricole.
Représentant techniciens pêche, 32 ans, ingénieur agronome.
Représentante DDA, 52 ans, bac G
Représentant pêcheur, 75 ans,
Représentant 2, doctorat, 53 ans
Scientifique, doctorat
Scientifique, 45-50 ans, doctorat
Scientifique, doctorat
Technicien Onema, 42 ans, docteur en hydrobiologie
Technicien EPTB, 42 ans, ingénieur.
Technicien Onema, 50 ans, bac D.

